



# CLÉS DE LECTURE

*de* **REGARDS SUR L'ÉDUCATION N°5**

.....

LES INDICATEURS DE L'OCDE

Belgique Ministère de la Communauté française  
Secrétariat général  
Direction des Relations internationales, 1998



Ministère  
de la Communauté  
française



# CLÉS DE LECTURE

## *de* REGARDS SUR L'ÉDUCATION N°5

---

LES INDICATEURS DE L'OCDE - 1997



# EN GUISE DE PRÉAMBULE - LE PROJET DES INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OCDE

---

## 1) HISTORIQUE ET PERSPECTIVES

*La conception d'indicateurs de l'enseignement, dans le cadre de l'OCDE, a pris forme dès 1992. Chaque année, l'organisation présente une série d'indicateurs qui constitue un ensemble structuré d'informations comparatives sur les systèmes éducatifs.*

À partir de 1992, le *Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'enseignement* (C.E.R.I.) de l'OCDE a entrepris, dans le cadre du projet *Indicateurs internationaux des systèmes d'enseignement* (INES)<sup>1</sup>, la publication régulière de *Regards sur l'Éducation - Les indicateurs de l'OCDE*. Plus de quatre ans de travaux préparatoires se concrétisaient ainsi par la réalisation d'un ouvrage qui, pour la première fois, mettait à la disposition du public un ensemble structuré d'informations comparatives sur les systèmes éducatifs des pays de l'OCDE, sous forme d'indicateurs statistiques. Ce travail a pu être mené grâce à la participation active d'experts provenant de tous les pays participants.

Le premier numéro contenait 36 indicateurs portant sur 22 pays et fournissant des données quantitatives fiables sur les principaux aspects des systèmes d'enseignement : le contexte dans lequel les systèmes s'inscrivaient, les coûts et les ressources, les processus et les résultats obtenus.

En 1993, paraissait le deuxième numéro de *Regards sur l'Éducation*, lequel comprenait 38 indicateurs résultant d'une large coopération entre 24 pays. Par rapport à la parution précédente, la rigueur méthodologique avait été accrue et de nombreux pays avaient pu combler une partie des lacunes de la première collecte de données.

Avec la parution du troisième numéro en 1995 et la tenue de la troisième assemblée générale des responsables du projet (juin 1995, Lahti, Finlande), le projet INES arrivait à maturité et avait stabilisé ses objectifs, son rythme et sa méthode de collecte des données. Vu l'importance prise par le projet et l'augmentation du nombre d'indicateurs (en 1995, on est passé de 38 indicateurs à 49), il a été décidé de procéder à la publication en parallèle d'une version anglaise et d'une version française.

Les numéros quatre et cinq de *Regards sur l'Éducation* (1996 et 1997) ont fourni l'occasion d'approfondir la recherche et de stabiliser au mieux la méthodologie de la collecte des données. Un certain recentrage a été opéré dans la mesure où de 49 indicateurs en 1995, on est passé à 43 en 1996 et 41 en 1997, mais il faut noter que chacun d'entre eux a fait l'objet de commentaires plus nourris à l'occasion de chaque

---

<sup>1</sup> INES : International Indicators of Education Systems.



nouvelle édition et que des séries temporelles plus fournies, notamment pour le contexte démographique, social et économique, ont été mises au point. Dans les nouveautés, on notera d'importantes contributions sur le financement public aux ménages (bourses, allocations familiales ...), sur la mesure de l'investissement dans l'éducation et son rendement, sur les conditions de travail des enseignants et sur les élèves de nationalité étrangère inscrits dans l'enseignement supérieur.

*La fiabilité des données publiées est en constante amélioration. La pertinence des indicateurs est renforcée.*

Afin de renforcer la fiabilité des données collectées et d'augmenter les sources disponibles, plusieurs initiatives ont été prises au cours des dernières années. Il convient de mentionner :

- Le développement de la collecte électronique récurrente, commune à l'UNESCO, l'OCDE et EUROSTAT<sup>2</sup> complétée par des prises régulières d'information par enquêtes sur les aspects de l'éducation non couverts par les recensements;
- La constitution de trois réseaux thématiques, composés de chercheurs universitaires et de fonctionnaires des services statistiques, chargés d'élaborer de nouveaux indicateurs sur les acquis des élèves (réseau A), sur les relations entre éducation/formation et marché du travail et notamment la transition de l'école à la vie active (réseau B), sur le fonctionnement des institutions scolaires (réseau C);
- La révision, en 1997, de la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITÉ/ISCED)<sup>\*3</sup> de l'UNESCO qui est utilisée pour classer de manière comparable les programmes nationaux d'enseignement et de formation, par niveau et par domaine;
- La mise en route d'une enquête internationale à partir de 1999 sur les acquis des élèves âgés de 15 ans, en lecture, en mathématiques et en sciences sur le principe d'une périodicité de trois cycles de trois ans<sup>4</sup>. Ce projet produira trois types d'indicateurs : des indicateurs de base sur les connaissances, les savoir-faire et les compétences des élèves, des indicateurs sur le contexte socio-économique et scolaire dans lequel se déroulent les apprentissages, et des indicateurs de tendances temporelles.

## 2) **LES TROIS PUBLICATIONS**<sup>5</sup>

*Afin d'assurer une bonne diffusion des données et des indicateurs auprès d'un large public, trois types de documents sont publiés depuis 1996.*

Dans la perspective d'assurer une bonne diffusion des résultats du projet INES, trois publications ont été mises en œuvre. Elles permettent de trouver plus facilement l'information en fonction de ses intérêts et du degré de précision dont on a besoin.

- Le premier volume intitulé *Analyse des politiques éducatives* présente quelques questions de politique éducative et facilite l'interprétation des données en s'appuyant sur une sélection d'indicateurs particulièrement pertinents. Le public visé par cette publication est plutôt celui des décideurs, des responsables de l'administration, de la presse et du grand public;
- Le deuxième volume est *Regards sur l'Éducation - Les indicateurs de l'OCDE*. Il présente l'ensemble des indicateurs et s'adresse principalement à des personnes déjà informées des problèmes de l'enseignement;
- Le troisième ouvrage, *Statistiques de l'enseignement de l'OCDE*, s'adresse plus particulièrement aux statisticiens, aux chercheurs et aux fonctionnaires souhaitant procéder à des comparaisons internationales ou entreprendre des analyses complémentaires. Il fournit l'ensemble de la documentation statistique ainsi que les références techniques et méthodologiques s'y rapportant. Ce document est publié uniquement sur support électronique.

2 Collecte annuelle, appelée UOE, permettant la constitution d'une base de données commune aux trois institutions.

3 Tous les termes suivis d'un astérisque font l'objet d'une définition dans le glossaire situé en fin de volume.

4 Ce projet, auquel participe la Communauté française avec 25 autres pays, est mieux connu sous l'intitulé PISA pour *Programme for International Student Assessment* (pour plus d'informations : <http://www.pisa.oecd.org>).

5 Ces ouvrages peuvent être obtenus chez le distributeur officiel des publications de l'OCDE à Bruxelles, Jean De Lannoy (avenue du Roi 202, 1190 Bruxelles, tél. 02/538.43.08, fax 02/538.08.41, site internet <http://www.jean-de-lannoy.be/index.html>), ou consultés sur le réseau Internet (<http://www.oecd.org>)



## 2.1.) Analyse des politiques éducatives - 1997

Publiée pour la deuxième année consécutive, cet ouvrage a pour principal objectif de fournir une analyse de quelques indicateurs jugés particulièrement significatifs et importants en terme de politique éducative. Cette publication est placée directement sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Elle reflète donc les vues et la politique de cette organisation internationale en matière d'éducation. Aussi, l'analyse, ainsi que les commentaires qui s'y rapportent, peuvent-ils différer des options ou préoccupations politiques des États.

Composée de cinq courts chapitres, cette publication vise à analyser deux thématiques récurrentes portant sur les dépenses d'éducation et sur l'investissement tout au long de la vie dans le capital humain. Les trois autres thématiques comprennent des analyses conjoncturelles et reprennent donc des préoccupations liées à l'actualité. Dans le volume 1997, ce sont les questions de la littératie\*, de l'échec scolaire et de l'enseignement supérieur\* qui sont soumises à examen.

Le premier chapitre présente une analyse combinée de différents facteurs (taux de scolarisation, taille relative de la population des jeunes, nombre d'heures de cours, rémunération des enseignants ...) qui entrent de façon déterminante dans l'évaluation de la rentabilité générale des systèmes éducatifs au regard des moyens qui sont mis à leur disposition. Ce chapitre met en évidence les contraintes liées aux modèles d'organisation de l'enseignement dans le contexte de choix budgétaires rigoureux et de volonté générale d'augmentation de la qualité.

Le deuxième chapitre porte sur l'investissement dans le développement du capital humain. Si ce dernier peut et doit se développer tout au long de la vie, il apparaît avec une évidence de plus en plus forte que, par exemple, l'augmentation de la population adulte ayant terminé des études secondaires supérieures\*<sup>6</sup> est un facteur décisif pour le bien-être général de la société et le développement de la «société du savoir<sup>7</sup>».

Le chapitre trois porte sur la littératie\* des adultes telle qu'elle a été évaluée à l'occasion d'une enquête internationale effectuée dans douze pays (la Communauté française n'y a pas participé).

Le chapitre quatre porte sur l'échec scolaire. Il est le résultat d'une étude thématique réalisée par l'OCDE. L'accent y est mis sur la mesure de l'échec, sur l'analyse des résultats des enquêtes de l'IEA en lecture, en mathématiques et en sciences, sur le calcul des retards scolaires, sur l'abandon scolaire. L'analyse révèle que, d'une manière générale et tendancielle, «l'accroissement des risques de marginalisation, de chômage et de bas salaires ne touche plus seulement les personnes qui ont terminé leurs études primaires ou le premier cycle du secondaire»[...] «C'est à l'issue de l'enseignement secondaire supérieur que les jeunes ont de réelles chances de trouver un emploi et un salaire en conséquence»<sup>8</sup>.

Le cinquième chapitre analyse les mouvements de fréquentation dans l'enseignement supérieur, les taux de réussite et d'abandon et en tire des conclusions sur l'adaptation de l'offre d'enseignement à ce niveau.

## 2.2.) Regards sur l'Éducation - Indicateurs de l'OCDE

La cinquième édition des *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE* continue à nourrir les débats de politique éducative dans les pays de l'OCDE. Dans sa forme, cette nouvelle parution, de près de 450 pages comprenant 41 indicateurs

6 Voir à ce sujet le commentaire de l'indicateur A2.

7 Voir, par exemple, *Enseigner et apprendre. Vers la société cognitive*, Livre Blanc sur l'Éducation et la Formation, Commission européenne, 1995.

8 in *Analyse des politiques éducatives*, p.75. Pour une analyse de la situation belge, voir aussi MAINGUET, C., DEMEUSE, M., *Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle*, Institut national de Statistique, Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles, 1998.



reprenant pour la plupart des données de 1995, est peu différente de la précédente. Plusieurs de ces indicateurs ont fait l'objet de nouvelles recherches en vue d'atteindre une plus grande précision, ils ont été regroupés selon une nouvelle structure, les graphiques ont été modifiés. Certains indicateurs sont nouveaux, d'autres ont fait l'objet d'une refonte.

Sept chapitres regroupent l'ensemble des indicateurs de cette nouvelle édition. Ils se répartissent comme suit:

- Chapitre A : Contexte démographique, social et économique de l'éducation;
- Chapitre B : Les ressources financières et humaines investies dans l'éducation;
- Chapitre C : Accès à l'éducation, participation et progression;
- Chapitre D : Environnement pédagogique et organisation scolaire;
- Chapitre E : Niveau de formation et devenir sur le plan social et professionnel;
- Chapitre F : Résultats scolaires;
- Chapitre G : Nombre de diplômés sortant des établissements d'enseignement.

### **2.3.) Regards sur l'Éducation - Statistiques de l'enseignement de l'OCDE**

Ce document technique est uniquement disponible sur support électronique. Il reprend l'ensemble des données brutes qui ont permis d'établir les tableaux et de calculer les indicateurs de *Regards sur l'Éducation*.

### **3) LA BELGIQUE ET LE PROJET INES**

La Belgique est présente dans la plupart des indicateurs de l'édition 1997 de *Regards sur l'Éducation*. Les données y sont le plus souvent agrégées et ne fournissent donc pas d'indication sur la répartition entre les trois Communautés. Cette caractéristique montre la volonté de l'OCDE de travailler pays par pays et d'éviter autant que faire se peut une vision trop fragmentée des systèmes éducatifs. C'est une vision d'ensemble, mettant en évidence les grands mouvements, les grandes tendances que l'OCDE entend privilégier.

Cela étant, cette approche appelle trois remarques :

- De plus en plus, apparaît pour certains indicateurs une présentation fragmentée reprenant les données pour les Communautés française et flamande. Cela s'explique en partie par le fait que ces deux Communautés ont participé, par le passé, à des enquêtes internationales (IEA, par exemple) de façon distincte. La Communauté française est, par exemple, inscrite dans une enquête internationale de l'IEA sur l'éducation civique. Elle n'a, par contre, pas participé à l'enquête sur la littératie\* des adultes à laquelle la Communauté flamande a participé.
- Ce mode de présentation rend possible les comparaisons entre les deux Communautés belges, en plus des comparaisons internationales.
- Pour tous les indicateurs présentant des données agrégées sur les systèmes éducatifs, le calcul est le fruit d'un long travail de collecte et d'harmonisation réalisé par les Services statistiques des ministères des Communautés française, germanophone et flamande. Les tableaux reprennent surtout, dans ce cas, l'ensemble des indicateurs appartenant à ce que l'on pourrait appeler le «noyau dur» de *Regards sur l'Éducation*. Il s'agit en effet des indicateurs portant sur les ressources financières et humaines, l'accès, la participation et la progression à l'intérieur du système éducatif, l'environnement pédagogique et l'organisation scolaire.
- Dans chaque Communauté, des indicateurs INES ont été repris et recalculés au niveau communautaire. Ces résultats ont fait l'objet de publications par les ministères concernés<sup>9</sup>.

9 Voir à ce sujet, par exemple, les éditions successives des *Tableaux de Bord de l'enseignement*, Ministère de la Communauté française et *Vlaamse onderwijsindicatoren in internationaal perspectief* - 1998, Departement Onderwijs, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap.





*La participation de la Belgique au projet INES depuis 1989 a requis le dégagement d'importants moyens humains et financiers, qui ont contribué à l'amélioration des informations disponibles sur les systèmes éducatifs.*

La Belgique participe au projet INES depuis son début, en 1989. Des chercheurs universitaires des Communautés française et flamande collaborent avec l'Administration de l'Éducation, plus particulièrement avec les Services des statistiques, et avec l'Institut National de Statistique pour fournir une partie des données, principalement celles provenant d'enquêtes internationales, et alimenter les réflexions des différents groupes de travail du projet<sup>10</sup>. Les autres données, provenant de recensements dans les établissements scolaires, sont rassemblées et coordonnées par les Services des statistiques des trois Communautés de Belgique. Cette procédure a été précisée dans le cadre de la collecte commune UOE\* et implique la participation des organismes interuniversitaires des Communautés française (Conseil des Recteurs) et flamande (Vlaamse Interuniversitaire Raad).

Les ouvrages de 1996 et 1997 peuvent être considérés comme des productions de haute qualité, surtout si l'on tient compte des difficultés méthodologiques et logistiques de l'opération menée et des moyens très inégaux et quelquefois fort réduits dont disposent les organismes statistiques des divers États participants.

L'harmonisation des procédures de recueil de données au plan international, tant dans les collectes de données scolaires que dans les enquêtes *Forces de travail*, garantit une meilleure comparabilité entre pays et fournit des outils nouveaux de pilotage des systèmes d'enseignement. Ces informations nouvelles permettent d'alimenter les débats en cours sur le fonctionnement des écoles.

Les données belges recueillies dans le cadre de la collecte UOE\* couvrent l'ensemble du système formel d'enseignement de nos trois Communautés, tant de plein exercice qu'à horaire réduit. Les différents réseaux d'enseignement ont été couverts; seul l'enseignement privé non subventionné, très peu représenté en Belgique, n'a pu être pris en compte. Les définitions utilisées sont celles adoptées par les organisations internationales pour la collecte UOE\* et fondées sur la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITÉ/ISCED)\* de l'UNESCO. L'adaptation de ces définitions au contexte belge implique diverses contraintes et quelques modifications de nos classements traditionnels<sup>11</sup>.

10 Plus précisément, il s'agit des Réseaux A, B et C fonctionnant au sein de la structure du projet INES.

11 Consulter à ce sujet, les définitions des niveaux d'étude et de formation du Glossaire.



# LA POSITION DE LA BELGIQUE, INDICATEUR PAR INDICATEUR

CHAPITRE A

## CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE L'ÉDUCATION

(Indicateurs A1 à A3, pp.29 à 49)<sup>12</sup>

Ce chapitre examine l'évolution de la part des jeunes dans la population, l'amélioration du niveau de formation\* et l'impact de ce niveau sur l'activité et l'emploi tout au long de la vie.

### **Indicateur A1 :**

*Effectif relatif de la population jeune (pp.30 à 34)*

*La Belgique se situe parmi les pays où le poids démographique des jeunes par rapport à l'ensemble de la population est un des plus faibles.*

Les jeunes âgés de 5 à 29 ans représentent près du tiers (32,3%) de la population belge (tableau A1.1). Notre population est légèrement plus âgée que la population française (34,7% de jeunes) ou néerlandaise (33,8%), mais un peu plus jeune que la population allemande (31,1%, pourcentage par ailleurs le plus faible des pays de l'OCDE). Avec un pourcentage inférieur à la moyenne de l'OCDE, nous nous situons parmi les pays où la part des jeunes est la plus faible, au même niveau que le Danemark, la Suède, la Finlande, le Luxembourg, la Suisse et l'Italie<sup>13</sup>.

Le graphique A1.1 représente la part relative de trois groupes d'âges par rapport à l'ensemble de la population : les 5-14 ans (période où la scolarité est obligatoire dans la plupart des pays), les 15-24 ans et les 25-34 ans. Il fournit, sur une période de trente ans, des indications sur les évolutions de la cohorte à scolariser et sur la part des jeunes qui entrent sur le marché du travail.

*Malgré la grande diversité des situations nationales, le poids relatif des jeunes âgés de 5 à 14 ans dans la population totale a tendance à se réduire.*

Les différents graphiques mettent en évidence la diversité des situations nationales. Actuellement, par exemple, la part des jeunes âgés de 5 à 14 ans est particulièrement réduite en Italie (10,2%) et au Danemark (10,8%). L'écart entre les pays a cependant tendance à se réduire au fil du temps. La proportion des jeunes de cette tranche d'âge diminue dans la plupart des pays de l'OCDE, mais l'ampleur de ce mouvement varie selon les pays. Seules la Pologne et la Fédération de Russie font exception et ont connu une augmentation de la cohorte au cours des quinze dernières années.

En Belgique, ce groupe d'âge représentait 15,5% de la population totale en 1975 et 12% en 1995. En l'an 2010, la part des jeunes de cette tranche d'âge devrait être égale à 10,9%. La proportion de la population en âge théorique d'être scolarisée est donc en diminution constante.

<sup>12</sup> Les indications de pagination entre parenthèses renvoient à l'édition de *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE*, 1997.

<sup>13</sup> Voir la figure «1.2 Nombre relatif de jeunes» dans *Analyse des politiques éducatives*, 1997, OCDE, p.12.



Les jeunes âgés de 15 à 25 ans étaient, en 1995, légèrement plus nombreux que ceux âgés de 5 à 14 ans (12,8% contre 12%); le groupe d'âge des 25 à 34 ans atteignait à cette époque près de 16% de la population totale belge. Vers 2010, les parts de ces trois groupes d'âge devraient être de poids équivalents, si l'on prend en compte la légère baisse des effectifs des plus jeunes, la stabilisation de la part des 15-24 ans et la baisse marquée de la part des plus âgés. Les jeunes seront dès lors moins nombreux à se présenter sur le marché du travail qu'à l'heure actuelle.

## **Indicateur A2 :** *Niveau de formation de la population adulte (pp.35 à 44)*

*Les pays de l'OCDE se caractérisent par une grande diversité dans la répartition des niveaux de formation\* des adultes.*

De grandes disparités existent entre les pays de l'OCDE en ce qui concerne le niveau de formation atteint par la population adulte. À l'heure actuelle, quatre niveaux de formation\* sont distingués. Ils sont généralement estimés par rapport au niveau du diplôme le plus élevé obtenu<sup>14</sup>. Pour la Belgique, le niveau de formation d'une personne est effectivement estimé en fonction de ce critère, applicable à des systèmes éducatifs comme le nôtre dans lesquels les diplômes sont délivrés à chaque étape de la scolarité. Dans les pays où le système est différent (par exemple là où les diplômes de l'enseignement primaire ou secondaire inférieur n'existent pas), le niveau de formation est estimé à partir du nombre d'années de scolarité accomplies. Le critère du diplôme le plus élevé est donc plus sévère. En effet, dans notre système, une personne qui quitte un cycle en dernière année sans obtenir le diplôme correspondant ne peut pas être classée au niveau qu'elle a fréquenté. Elle sera créditée du niveau inférieur.

Avec l'enquête de 1995, il a été possible, pour la première fois, de prendre en compte les diplômes obtenus après la période de formation initiale d'une façon plus fiable.

*En Belgique, en 1995, si seulement un peu plus de la moitié des adultes avaient obtenu au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ...*

En Belgique<sup>15</sup>, en 1995, plus de la moitié (53%) des adultes, âgés de 25 à 64 ans, avaient obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce pourcentage est inférieur à celui observé chez nos voisins. Les Pays-Bas, par exemple, obtiennent un taux proche de la moyenne de l'OCDE (61% pour une moyenne OCDE de 60%). La France (68%), le Royaume-Uni (75%) et l'Allemagne (84%) dépassent cette moyenne.

Certaines caractéristiques de notre système d'enseignement peuvent expliquer ces résultats. Jusqu'en 1983, la scolarité n'était obligatoire que jusqu'à 14 ans. Actuellement encore, à la suite notamment du taux élevé de redoublement, observé tout au long de la scolarité, de très nombreux jeunes quittent l'école et abordent le marché du travail sans avoir obtenu le diplôme qui sanctionne la fin de l'enseignement secondaire. Il faut noter cependant que la part des jeunes qui quittent l'école sans diplôme correspondant à la fin de la scolarité obligatoire est en diminution.

14 La comparabilité internationale des données pour les indicateurs qui se fondent sur le niveau de formation atteint (A2, A3, C7 et la série E) n'est pas encore parfaite. Par exemple, les critères qui permettent de distinguer les diplômés de l'enseignement supérieur de ceux qui ont obtenu des diplômes complémentaires dans l'enseignement secondaire supérieur, ne sont pas équivalents dans tous les pays. La Classification Internationale Type de l'Éducation (CITÉ/ISCED), utilisée dans les comparaisons internationales, a été révisée en 1997 et sera probablement d'application à partir de 1999. Cette nouvelle classification permettra notamment de résoudre ce problème.

15 Les données utilisées pour calculer les indicateurs A1 et A2 proviennent de l'*Enquête sur les forces de travail* réalisée par l'Institut National de Statistique (INS). Dans les différents pays membres de l'Union européenne, cette enquête est menée chaque année à l'initiative de l'Office statistique Eurostat. En Belgique, le sondage de 1995, utilisé ici, a porté sur un échantillon de plus de 32.000 ménages.



*... la part des détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur était une des plus élevée des pays de l'Union européenne.*

Notre taux de diplômés de l'enseignement supérieur (25%) est cependant parmi les plus élevés de l'Union européenne. Toutefois, les taux européens restent sensiblement inférieurs à ceux affichés aux États-Unis (33%) ou au Canada (47%).

En Belgique, les diplômés de l'enseignement supérieur de type court sont plus nombreux que ceux de l'enseignement universitaire et supérieur de type long<sup>16</sup>. Nous partageons cette particularité avec la Suisse, la Nouvelle-Zélande et le Canada.

Si dans l'ensemble, le pourcentage de personnes diplômées au moins de l'enseignement secondaire supérieur est moins élevé que chez nos voisins, cela s'explique par la part plus faible chez nous de personnes qui ont obtenu le diplôme du niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Pour près de la moitié des Belges de 25 à 64 ans (soit 47%), le diplôme le plus élevé est, encore à l'heure actuelle, soit celui du primaire, soit celui du secondaire inférieur. Ce taux est supérieur de sept points (soit 17%) à la moyenne des pays de l'OCDE.

Le graphique A2.1 portant sur la répartition de la population par groupe d'âge selon le niveau de formation le plus élevé met en évidence les progrès considérables réalisés en Belgique durant les trente dernières années. Ils dépassent, par leur ampleur, la moyenne des changements observés dans les pays de l'OCDE. Alors que 31% seulement de nos aînés (55-64 ans) ont obtenu au moins un diplôme de deuxième cycle de l'enseignement secondaire, 70% des jeunes adultes (25-34 ans) sont actuellement dans cette situation. Par rapport aux taux observés chez nos aînés, nous comptons 20% de diplômés du supérieur en plus parmi la jeune génération des personnes de 25 à 34 ans.

*À partir des données actuelles, l'OCDE a établi une projection sur les taux d'obtention des diplômes. Celle-ci fait apparaître un resserrement des écarts entre les pays.*

Si notre taux de jeunes de 25 à 34 ans diplômés au moins du secondaire supérieur (70%) est équivalent à celui observé aux Pays-Bas, il reste cependant proportionnellement plus faible que les taux français (86%), britannique (86%) et allemand (89%). Notre taux de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (33%) est par contre plus élevé que les taux observés dans les pays voisins aux mêmes âges : Pays-Bas et France 25%, Royaume-Uni 23% et Allemagne 21%.

À partir des taux actuels de diplômés, l'indicateur A2 fournit des prévisions de taux de personnes qui atteindront au moins le niveau de fin d'études secondaires en 2005 et 2015. Ces prévisions sont fondées sur une hypothèse pessimiste qui tient compte de taux d'obtention de diplômes inchangés pour les années à venir<sup>17</sup>. Ces projections mettent en évidence le fait que les écarts entre les pays dans la part des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur vont se réduire progressivement. La Belgique devrait compter 64% de personnes de 25 à 64 ans diplômées au moins de l'enseignement secondaire supérieur en 2005 (contre 53% actuellement) et 70% en 2015. Alors qu'en 1995, nous étions à sept points d'écart de la moyenne de l'OCDE, nous ne serions plus qu'à trois points en dessous de cette moyenne en 2015<sup>18</sup>. Pour atteindre le seuil de 75% de la population adulte diplômée au moins de l'enseignement secondaire de deuxième cycle en 2015, le taux d'obtention de ces diplômes dans la population des 25-29 ans devrait être de 88%<sup>19</sup>. Il serait possible également d'augmenter le niveau de formation de la population adulte en développant l'éducation et la formation continue<sup>20</sup>.

16 Cette comparaison doit être faite avec prudence car les pays n'utilisent pas toujours les mêmes critères pour distinguer les diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire court de ceux de l'enseignement supérieur universitaire, ou ceux de l'enseignement secondaire de deuxième cycle de ceux de l'enseignement supérieur : par exemple, des programmes d'enseignement professionnel de haut niveau sont assimilés à l'enseignement secondaire en Allemagne, en Autriche, au Danemark, aux Pays-Bas ou en Suisse alors que des programmes équivalents sont considérés comme de l'enseignement supérieur dans certains pays comme le Canada ou les États-Unis.

17 Le mode de calcul est expliqué dans *Regard sur l'éducation - Les Indicateurs de l'OCDE* à la page 372.

18 Pour plus de renseignements, consulter également le volume *Analyse des politiques éducatives*, 1997, OCDE, p.37.

19 *ibidem*.

20 Voir à ce sujet l'indicateur C7.



*Le niveau du diplôme obtenu ne reflète qu'imparfaitement le niveau des qualifications réelles.*

Le critère du diplôme obtenu reflète imparfaitement le niveau de qualification des personnes. Dans les douze pays qui ont participé à l'enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes<sup>21</sup>, le niveau des diplômes obtenus peut être mis en relation avec certaines compétences fonctionnelles en lecture, en écriture et en calcul, utilisées dans le travail et dans la vie quotidienne<sup>22</sup>. L'enquête indique cependant que des niveaux de compétences très divers peuvent être observés chez des personnes ayant pourtant un même niveau de diplôme.

De même, selon les pays, un niveau de diplôme donné recouvre des niveaux moyens de littératie\* très différents<sup>23</sup>. La population de la Communauté flamande obtient, pour tous les niveaux de diplôme, des résultats parmi les plus élevés de tous les pays ayant participé à cette enquête.

*Des disparités entre les diplômes obtenus par les hommes et les femmes sont à souligner.*

En Belgique, si les hommes et les femmes sont répartis de manière quasi égale parmi les jeunes de 25 à 34 ans détenteurs d'un diplôme du secondaire supérieur (48% de femmes), les femmes sont cependant majoritaires parmi les diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire de type court (62%) (tableau A2.3). Les femmes sont également majoritaires parmi les détenteurs de ce type de diplôme dans plusieurs pays : par exemples, au Danemark et en France (57%), au Portugal (72%), en Autriche (74%). Ce résultat s'explique en partie par le type de filières proposées : en Belgique et dans plusieurs pays européens, ce sont principalement des formations pédagogiques et paramédicales, essentiellement fréquentées par les filles, qui sont organisées à ce niveau d'enseignement.

Par contre, les femmes sont légèrement moins nombreuses que les hommes (46%) parmi les jeunes diplômés de l'université et de l'enseignement supérieur de type long. Ce taux cependant est proche de la moyenne OCDE (48%). Ce pourcentage traduit une amélioration de la situation des femmes belges. En effet, parmi les personnes âgées de 55 à 64 ans, diplômées de l'enseignement universitaire, seulement 23% sont des femmes, là où la moyenne de l'OCDE est de 32%.

Tant parmi les jeunes (25 à 34 ans) que parmi les aînés (55 à 64 ans), la part des femmes parmi les personnes de faible niveau de formation est chez nous bien inférieur à la moyenne de l'OCDE : à ce niveau de formation, les femmes ne représentent que 45% des personnes de 25 à 34 ans, pour une moyenne OCDE de 51%. Elles sont cependant majoritaires (54%) parmi les personnes de la catégorie âgées de 55 à 64 ans, mais ce taux reste inférieur à la moyenne OCDE de 59%.

*La population active\*, en Belgique, se caractérise par un niveau de formation plus élevé que celui de l'ensemble de la population et par une part plus importante que dans la moyenne des pays de l'OCDE de diplômés de l'enseignement supérieur.*

Le niveau de formation est plus élevé parmi les actifs\* que dans l'ensemble de la population. La répartition des personnes actives de 25 à 64 ans selon le niveau de formation (tableau A2.4) met en évidence les particularités du marché du travail belge<sup>24</sup>. Alors que, en moyenne, dans les pays de l'OCDE, 42% des actifs sont porteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, seuls 32% des actifs belges ont ce niveau de formation. Par contre, notre population active se caractérise par un nombre important de diplômés de l'enseignement supérieur (31%), alors qu'en moyenne, dans les pays de l'OCDE, 25% seulement des actifs ont atteint ce niveau (27% aux Pays-Bas, 26% en Allemagne, 21% en France).

21 Enquête IALS pour *International Adult Literacy Survey*.

22 À cet égard, il faut se reporter, par exemple, aux résultats en Flandre selon les niveaux de diplômes dans *Hoe geletterd/gecijferd is Vlaanderen?. Functionele taal- en rekenvaardigheden van Vlamingen in internationaal perspectief*, D. VAN DAMME, L. VAN DE POELE, E. VERHASSELT, Garant, 1997, pp. 68-69.

23 Ce résultat est traduit en un graphique du volume *Analyse des politiques éducatives 1997*, OCDE, p.50.

24 Voir à ce sujet le commentaire de l'indicateur A3.



## **Indicateur A3 :**

### **Estimation du nombre d'années passées en emploi, au chômage et en inactivité de la population âgée de 25 à 64 ans selon le niveau de formation atteint**

(pp. 45 à 49)

L'effet du niveau de formation\* se manifeste tout au long de la vie. L'indicateur A3 présente le nombre d'années passées, entre 25 et 64 ans, en emploi\*, au chômage\* et en inactivité\*<sup>25</sup> selon le niveau de formation. Il s'agit d'estimations fondées sur l'hypothèse que la situation du marché du travail restera à l'avenir inchangée<sup>26</sup>.

*Le nombre d'années passées au travail s'élève avec le niveau de formation. En Belgique ce nombre d'années reste cependant inférieur à la moyenne OCDE.*

Le nombre d'années passées au travail tend à s'élever avec le niveau de formation. En Belgique, un homme diplômé de l'enseignement supérieur peut espérer travailler 33 ans et 7 mois en moyenne entre 25 et 64 ans; s'il est diplômé de l'enseignement secondaire supérieur, il passera en emploi un peu plus du tiers de la période considérée (31 ans et 3 mois), alors que celui qui n'a pas atteint ce niveau d'études ne peut compter que sur 25 ans et 8 mois en emploi sur 40 années de carrière potentielle (tableau A3.1a). Pour tous les niveaux de formation, nous nous situons systématiquement sous la moyenne OCDE. De légères différences peuvent être signalées par rapport aux pays voisins : en France, par exemple, le nombre d'années en emploi est globalement plus élevé que chez nous. Ce résultat s'explique par le fait que les hommes français dont le diplôme est inférieur au diplôme de l'enseignement secondaire de deuxième cycle\* passent plus d'années en emploi que les hommes qui ont le même niveau de formation en Belgique; la situation est inversée pour les autres catégories. En Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, le nombre d'années en emploi est plus élevé que chez nous pour toutes les catégories de diplômés, sauf pour les diplômés de l'enseignement supérieur aux Pays-Bas et pour les hommes les moins qualifiés au Royaume-Uni.

*Le nombre d'années passées en emploi connaît des variations beaucoup plus importantes en fonction du niveau du diplôme dans la population féminine que dans la population masculine.*

Plus particulièrement pour les femmes, le nombre d'années passées en emploi varie beaucoup selon que la personne a reçu ou non une formation de niveau supérieur (tableau A3.1b). Le nombre d'années en emploi que les femmes belges peuvent espérer est de 27 ans et un mois si elles sont diplômées de l'enseignement supérieur; de 20 ans et 3 mois si elles ont terminé l'enseignement secondaire; mais seulement de 14 années pour celles qui n'ont pas atteint ce niveau de formation. Ces taux sont systématiquement plus faibles, à tous les niveaux de formation, que les taux moyens de l'ensemble des pays de l'OCDE et plus particulièrement à ceux observés en France, en Autriche, en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni ou au Portugal. Cette tendance est probablement accentuée du fait qu'en Belgique, il y a eu de nombreux départs anticipés à la retraite et que de nombreuses femmes sont parties à la retraite à 60 ans.

*Les années d'inactivité sont plus fréquentes pour les personnes qui n'ont qu'un faible niveau de formation, autant pour les hommes que pour les femmes. Le nombre moyen d'années d'inactivité est, en Belgique, plus élevé que dans la moyenne des pays de l'OCDE.*

Les personnes d'un faible niveau de formation passent moins d'années en emploi et comptent dès lors plus d'années d'inactivité, par le fait même qu'elles sont admises souvent à une retraite anticipée. En Belgique, le nombre d'années en inactivité est plus élevé que dans la moyenne des pays de l'OCDE, quel que soit le niveau de formation. Le nombre d'années d'inactivité des hommes y est le plus élevé de tous les pays de l'OCDE. Sur les 40 années considérées dans cet indicateur, un homme belge passe en moyenne 9 années comme inactif; 11 ans et 2 mois s'il n'a pas atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur; 7 ans et 3 mois s'il a obtenu un diplôme de fin du secondaire et 5 ans et 4 mois s'il est porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Ces taux sont proches de la situation observée en Pologne. Les restructurations industrielles qui ont eu lieu dans de nombreux pays ont diminué les possibilités

25 La définition du chômage utilisée dans les comparaisons internationales n'est pas équivalente à celle généralement en usage en Belgique (voir Glossaire).

26 Pour le mode de calcul, il faut se reporter à la page 373 de *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE*, 1997.



d'emploi des travailleurs sans qualification qui, pour beaucoup, ont quitté définitivement le marché du travail lors de la fermeture de leur entreprise.

L'inactivité est encore plus fréquente dans la population féminine. Elle est liée notamment aux périodes d'éducation des enfants mais elle est aussi à mettre en relation avec le faible niveau moyen de formation qui est généralement associé à des taux d'activités moindres. Alors que, pour les femmes belges, la moyenne est de 18 ans et 3 mois d'inactivité entre 25 et 64 ans (le double d'années des hommes), une femme qui n'a pas obtenu le diplôme de fin de l'enseignement secondaire restera 22 ans et 5 mois inactive, soit près du double de celle qui est diplômée de l'enseignement supérieur (11 ans et 9 mois). Les femmes diplômées de l'enseignement secondaire supérieur, quant à elles, passent en moyenne 17 ans d'inactivité. De ce point de vue, les perspectives des femmes belges sont plus mauvaises que celles observées dans la plupart des pays de l'OCDE. Elles sont proches de celles observées aux Pays-Bas, mais sont meilleures que les estimations fournies pour les femmes grecques, luxembourgeoises et irlandaises (sauf pour les diplômées de l'enseignement supérieur pour ces deux derniers pays). En moyenne, les femmes françaises resteront 13 ans et 8 mois inactives, les Allemandes 14 ans et un mois et les femmes du Royaume-Uni 12 ans et 2 mois.

*Quelles que soient les catégories de population, les années d'inactivité sont plus nombreuses que les années de chômage.*

Le graphique A3.1 permet de visualiser les perspectives dans les marchés du travail de tous les pays de l'OCDE. En moyenne, les années de chômage\* (selon la définition du BIT) ne représentent qu'une faible part dans la carrière professionnelle des hommes et des femmes : 2 ans et 2 mois pour les hommes et 1 an et 9 mois pour les femmes, tous niveaux d'enseignement confondus. Les disparités selon le niveau de formation sont moins marquées lorsqu'on envisage les années de chômage plutôt que les années d'inactivité.

Le nombre d'années de chômage est plus faible en Belgique que dans la moyenne des pays de l'OCDE pour les hommes quel que soit leur niveau de formation ainsi que pour les femmes diplômées de l'enseignement supérieur<sup>27</sup>.

## CHAPITRE B

# LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES INVESTIES DANS L'ÉDUCATION

(Indicateurs B1 à B8, pp. 51 à 138)

Les indicateurs de ce chapitre permettent une analyse comparée des coûts de l'éducation dans les différents pays de l'OCDE. Par vocation, ces indicateurs sont complémentaires. Ils mesurent non seulement l'importance des ressources investies dans l'éducation mais aussi l'origine et les modes d'utilisation de ces ressources ainsi que les coûts unitaires.

Les indicateurs B1 (Dépenses d'éducation\* en pourcentage du Produit Intérieur Brut - PIB\*) et B2 (Part de l'éducation dans les dépenses publiques) établissent une comparaison internationale du niveau relatif du financement de l'éducation. Ces deux indicateurs tentent de mesurer, en termes monétaires, l'intérêt qu'un État porte à

<sup>27</sup> La plus faible fréquence du chômage pour les personnes qui ont suivi des études plus longues est illustrée également par les indicateurs E1, E2, E3 et E6.



l'éducation de sa population. L'indicateur B3 (Subvention publiques aux ménages) est nouveau. Il complète les indicateurs B1 et B2 en examinant l'importance des subventions que les pouvoirs publics allouent directement aux ménages pour couvrir une partie de leurs dépenses d'éducation.

L'indicateur B4 (Dépenses d'éducation par élève et par niveau d'enseignement) rend possible une comparaison internationale du niveau absolu du financement de l'éducation.

L'indicateur B5 (Dépenses d'éducation par catégorie de ressources) met en évidence la destination des dépenses et, plus particulièrement, le poids relatif des dépenses de fonctionnement et des dépenses de capital.

L'indicateur B6 (Financement public par niveau administratif) compare les flux financiers publics entre sources de financement. L'OCDE classe ces sources à trois niveaux différents : central\*, régional\* et local\*. Ces flux entre les sources de financements sont appelés transferts. Ils sont effectués par des financeurs initiaux\* et finaux\*.

Les indicateurs B7 et B8<sup>28</sup> concernent le personnel enseignant. Le premier (B7) mesure la part de la population active employée dans l'enseignement. Le second (B8) permet une comparaison internationale du ratio élève/enseignant par niveau d'enseignement.

Tous les chiffres relatifs à la Belgique ne concernent que le financement public des établissements publics\* et des établissements privés subventionnés\*. Ils ne couvrent pas le financement des établissements privés non subventionnés\*, très peu nombreux en Belgique et pour lesquels aucun recensement précis n'existe, ni les fonds privés investis dans le réseau libre, notamment dans le patrimoine immobilier. Notre pays ne figure donc pas dans les tableaux B1.1d de l'indicateur B1 (Dépenses d'éducation de sources publique et privée en pourcentage du PIB, p. 68) et B2.3 de l'indicateur B2 (Dépenses publiques d'éducation, p.80) qui présentent des informations combinant les sources publiques et l'ensemble des sources privées.

### **Indicateur B1 :** **Dépenses d'éducation en pourcentage du PIB (pp. 53 à 69)**

*Des difficultés méthodologiques persistantes conduisent très vraisemblablement à sous estimer les dépenses\* réelles d'éducation.*

Déjà présent dans les parutions précédentes, cet indicateur mesure les dépenses d'éducation en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)\* pour les niveaux primaire et secondaire combinés, pour l'enseignement supérieur et pour l'ensemble des niveaux, du préscolaire au supérieur. Il s'agit d'une mesure synthétique de la part des ressources d'un pays affectée à l'éducation de sa population. Cet indicateur tente donc de mesurer l'effort global que fait le pays pour son enseignement.

L'utilisation de cet indicateur pose de nombreux problèmes théoriques et pratiques. Si l'on fait abstraction des polémiques liées au choix, à la définition et à la mesure du PIB\*, considéré comme étalon de la production, de la richesse et des ressources disponibles d'un pays, il reste encore à résoudre de nombreuses difficultés pratiques. La première résulte de la rareté des informations relatives aux dépenses privées d'enseignement ou de formation. Dans de nombreux pays, ces dépenses privées sont loin d'être négligeables, surtout au niveau de l'enseignement supérieur. La deuxième difficulté concerne la mesure et la collecte des chiffres des dépenses publiques

28 La Communauté française n'est pas présente dans ces deux indicateurs. Pour une étude comparative portant sur le personnel enseignant et le ratio élève/enseignant, le lecteur pourra se reporter à la publication de la Commission européenne (Éducation, Formation, Jeunesse), EURYDICE et EUROSTAT, *Les Chiffres clés de l'Éducation dans l'Union européenne*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1997, pp 105-121.





indirectes, c'est à dire les dépenses non directement affectées aux établissements scolaires ou aux enseignants. Dans cette catégorie de dépenses, on ne dispose généralement que de données sur les bourses et allocations d'études. À l'opposé, par exemple, on ne connaît pas la part des allocations familiales destinée à l'éducation ou la part des réductions d'impôts pour enfants à charge utilisée par les contribuables pour financer l'enseignement de leurs enfants scolarisés. Pour toutes ces raisons, les seules données généralement disponibles et comparables ne concernent que les dépenses publiques directes. Les taux calculés sur cette base sont donc généralement sous estimés par rapport aux dépenses réelles d'éducation.

*En pourcentage du PIB\*, la Belgique consacre, pour l'enseignement primaire et secondaire, des moyens publics supérieurs à la majorité des pays de l'OCDE. Mais des nuances importantes sont à apporter à ce constat.*

Que ce soit pour l'enseignement primaire et secondaire (tableau B1.1b) ou pour l'enseignement supérieur (tableau B1.1c), le pourcentage de PIB correspondant à nos dépenses publiques directes en faveur des établissements scolaires est légèrement supérieur (primaire et secondaire) ou au moins semblable (supérieur) à la moyenne des pays de l'OCDE. Cependant, par rapport à son PIB, la Belgique dépense nettement moins que les pays scandinaves et le Canada qui, de ce point de vue, paraissent privilégiés. Nous consacrons néanmoins à l'éducation une plus grande part de nos ressources que le Japon, la Corée ou des pays méditerranéens tels que la Grèce et l'Italie et aussi davantage que l'Allemagne et les Pays-Bas (pour les enseignements fondamental et secondaire).

L'examen du tableau B1.1a (tous niveaux scolaires confondus), montre que la part de nos dépenses publiques en pourcentage du PIB (5,5%) dépasse de près d'un demi-pourcent la moyenne des pays de l'OCDE (5,1%). Cette position, plus favorable que celle observée dans les deux autres tableaux, met notamment en évidence l'important développement de notre enseignement préscolaire.

Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB en 1993	Enseignement primaire et secondaire (public et privé)	Enseignement supérieur (public et privé)	Tous niveaux confondus (y compris le préscolaire)
Norvège	4,1	1,4	6,8
Suède	4,5	1,5	6,6
Finlande	4,4	1,5	6,6
Danemark	4,3	1,4	6,5
Canada	4,2	1,6	6,0
<b>Belgique</b>	<b>3,9</b>	<b>1,0</b>	<b>5,5</b>
<b>Moyenne</b>	<b>3,6</b>	<b>1,0</b>	<b>5,1</b>
Italie	3,3	0,7	4,6
Pays-Bas	3,0	1,2	4,5
Allemagne	2,9	0,9	4,5
Japon	2,9	0,5	3,8
Corée	2,9	0,3	3,6
Grèce	1,7	0,7	2,4



Dans certains pays, les travaux de recherche et développement (R-D)\* sont majoritairement menés dans des centres spécialisés, publics ou privés, indépendants des institutions universitaires. Dans d'autres pays, comme la Belgique, ces travaux sont, par contre, très souvent liés à l'enseignement supérieur. Il est donc difficile de distinguer les dépenses de recherche des dépenses spécifiques d'enseignement supérieur. Pour cette raison, la Belgique n'apparaît pas dans le graphique B1.2<sup>29</sup> qui compare la part du PIB que 18 pays consacrent à la recherche et développement. En 1994, la moyenne est de 1,2% dans cet échantillon de pays. Le maximum est de 2,3% au Japon.

Tous les pays ne sont pas égaux face à la demande potentielle d'enseignement de la population. Celle-ci dépend notamment de la structure démographique du pays et, en particulier, du poids relatif de la population jeune à scolariser. La demande d'enseignement dépend aussi du taux de scolarisation de la population du pays<sup>30</sup> et, secondairement, du niveau de revenu des habitants et du niveau des prix dans le secteur de l'enseignement. Les quatre graphiques B1.3 (A) et B1.3 (B,C et D), montrent l'incidence des deux facteurs les plus importants sur les dépenses d'éducation mesurées en pourcentage du PIB. Ainsi, si la taille relative de notre population jeune (de 5 à 29 ans) était égale à la moyenne de l'OCDE, les autres facteurs restant constants, la part de notre PIB affecté à l'éducation devrait passer de 5,5% à 6,2%. À l'opposé, si notre taux de scolarisation était semblable à la moyenne des pays de l'OCDE, la part de notre PIB affectée à l'éducation ne serait plus que de 4,3% pour tous niveaux d'enseignement confondus. Suivant le même raisonnement, le taux passerait de 3,9% à 3,1% lorsque l'on ne considère que l'ensemble des niveaux primaire et secondaire. La part de notre PIB consacrée à l'enseignement supérieur ne serait alors que de 0,7%<sup>31</sup>.

Le tableau B1.t<sup>32</sup> compare, pour la période 1970-1994, l'évolution des dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB de 22 pays de l'OCDE. La Belgique n'ayant pu fournir des données comparables pour une telle période n'est pas reprise dans ce tableau. Onze pays seulement ont pu établir une série complète. Parmi ceux-ci, aucun n'a connu de croissance ou de diminution continue de la part de PIB affectée aux dépenses publiques d'éducation. Durant près d'un quart de siècle, la part moyenne des dépenses publiques d'éducation est constamment restée proche de 5,5% du PIB. On peut cependant observer une tendance générale à la réduction des différences entre les pays de l'OCDE. Cette tendance est surtout remarquable pour les pays de l'Union européenne qui se situent majoritairement dans une fourchette allant de 4,7% pour l'Allemagne à 5,9% pour la France. Seuls, le Danemark (8%), la Finlande (7,3%) et la Suède (7,7%) font exception. Ainsi, par exemple, si le Mexique a doublé la part de son PIB consacrée aux dépenses publiques d'éducation, d'autres pays, tels que le Canada et les Pays-Bas ont nettement réduit cette part de leurs dépenses consacrée à l'enseignement.

29 Voir *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE*, 1997, p. 59.

30 Voir respectivement les indicateurs A3 (Importance relative de la population jeune) et C1 (Scolarisation selon les niveaux d'enseignement).

31 Cet aspect de la question est détaillé dans *Analyse des politiques éducatives*, 1997, OCDE, pp.11 à 17.

32 Voir *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE*, 1997, p. 69.



## **Indicateur B2 :** *Dépenses publiques d'éducation (pp. 70 à 81)*

*Le financement et l'organisation de l'éducation restent, dans la grande majorité des pays, majoritairement l'affaire de l'État et du secteur public.*

Selon l'OCDE, l'éducation de l'ensemble de la population d'un pays est une fonction importante que «les marchés à eux seuls risquent de ne pas pouvoir assurer[...] Le financement public des services éducatifs permet de faire en sorte que l'éducation reste à la portée des membres de la société»<sup>33</sup>. D'une façon générale, le financement et l'organisation de l'éducation sont donc majoritairement confiés à l'État et au secteur public. Les dépenses publiques\* d'éducation, au sein du budget de l'État, sont alors en «concurrence» avec d'autres dépenses publiques telles que les dépenses de santé, de police ou de justice.

La part des dépenses publiques totales consacrée à l'éducation peut donc être considérée comme une seconde mesure de l'intérêt qu'un État accorde à l'éducation de sa population. En Belgique, cette part est relativement faible (10,2%). Pour l'enseignement primaire et secondaire, notre taux de 6,9% est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (8,7%). Seuls parmi les pays de l'Union européenne, la Grèce (7%), l'Italie (8,8%), l'Allemagne (9,4%) et les Pays-Bas (9,4%) ont des taux encore plus bas que le nôtre. Au niveau de l'enseignement supérieur, notre taux de 2,1% est un des plus faibles des pays de l'Union européenne et de la quasi-totalité des pays de l'OCDE, dont la moyenne est de 3%. Seuls l'Italie (1,4%), la Corée (1,4%), le Japon (1,5%), la France (1,8%) et la Grèce (2%) consacrent une moindre part de leurs dépenses publiques à l'enseignement supérieur. Notons cependant que ces taux, en principe, ne comprennent pas les dépenses de Recherche et Développement, lesquelles sont importantes au Japon et en France mais relativement faibles en Italie.

En ce qui nous concerne, cet indicateur ne présente cependant qu'un intérêt réduit, dans la mesure où le poids de la dette en Belgique, même si celui-ci se réduit depuis quelques années, correspond cependant encore à plus d'un quart des dépenses publiques totales. Cette situation particulière, qui n'est pas spécifique à la Belgique, conduit à sous-estimer l'effort réel des pouvoirs publics dans le domaine de l'enseignement.

Le tableau B2.t, présentant l'évolution décennale de cet indicateur, de 1985 à 1994, comporte une importante rupture de série en 1992 suite à un changement dans les procédures de collecte de données et ne peut donc être utilisé valablement que pour la période 1985 - 1990. En Belgique, comme aux Pays-Bas, en Autriche et au Danemark, on observe durant cette période une tendance à la réduction de la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation. Plus récemment, de 1992 à 1994, cette tendance s'est poursuivie puisque notre pourcentage de dépenses publiques d'éducation est passé en deux ans de 10,5% à 10,2% des dépenses publiques. La diminution progressive de la dette publique belge devrait, tout en respectant les critères de convergence de l'Union monétaire, permettre à moyen et long termes de libérer des marges de manœuvre budgétaires.

Afin que les deux indicateurs B1 et B2 puissent apporter une information complète sur l'effort consenti par la population d'un État pour l'éducation de sa jeunesse, il conviendrait que soit menée une analyse complémentaire sur les relations pouvant exister entre PIB et dépenses publiques.

33 in *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE*, 1997, p.70.



### **Indicateur B3 :** *Subventions publiques aux ménages (pp. 82 à 95)*

*La Belgique concentre majoritairement son financement à des transferts directs aux établissements d'enseignement et à leurs personnels.*

L'indicateur sur les subventions publiques aux ménages est une nouveauté. Il résulte d'une enquête portant sur les budgets publics des années 1993, 1994 et 1995 prévus pour les bourses et allocations d'études, les prêts, les allocations familiales, les allègements fiscaux et les subventions publiques destinées à couvrir les frais de logement, de repas, de transport, de santé, de livres et de fournitures scolaires, des activités sociales, récréatives et autres. La Belgique n'a pas participé à cette enquête, comme c'est le cas de la plupart des pays de l'OCDE, vu le manque ou le caractère trop peu précis de plusieurs données<sup>34</sup>.

Cela étant, la Belgique se situe dans les pays qui majoritairement concentrent leur financement de l'éducation à des transferts directs aux établissements d'enseignement et à leurs personnels.

Ainsi, les subventions publiques directes aux ménages restent, par exemple, dans le cas des bourses et prêts d'études relativement faibles. En Communauté française, pour l'enseignement secondaire, le budget consacré à l'octroi de bourses pour les étudiants en 1995 était d'un peu plus de 546 millions de francs belges, soit 0,73% du budget consacré à ce niveau d'enseignement. Pour l'enseignement supérieur, le montant était de quelque 894 millions, soit 3,2% du budget pour ce niveau d'enseignement. Les taux d'intervention pour les prêts sont encore plus faibles puisqu'ils sont de 0,006% pour l'enseignement secondaire et de 0,03% pour l'enseignement supérieur. Avec de pareils taux d'intervention, on peut constater que la Communauté française se situe très nettement dans le groupe des pays (Autriche, Communauté flamande, Espagne, France, Irlande, République tchèque) qui privilégient le système d'octroi de bourses, les prêts représentant une part marginale des interventions publiques. Que ce soit pour l'enseignement secondaire ou pour le supérieur, la part du budget réservée aux prêts est en nette diminution.

Il est à noter que les critères d'attribution des bourses, comme dans la plupart des pays de l'OCDE, dépendent des résultats scolaires et des revenus des parents et/ou de l'étudiant. Le taux d'admissibilité (rapport entre le nombre de demandes d'intervention et les nombre d'octrois) est assez élevé puisqu'il représente un taux de plus de 70% pour le secondaire, comme pour le supérieur. Les demandes de prêts sont marginales, mais reçoivent un taux d'acceptation très élevé (plus de 90%).

En ce qui concerne les interventions publiques dans les frais de transport, de repas, d'hébergement, de santé, il est extrêmement difficile d'obtenir des données précises. Pour l'enseignement secondaire, certaines dispositions du nouveau Décret sur les missions de l'école précisent, pour la première fois, ce qu'il faut entendre par le principe de gratuité de l'enseignement et, corollairement, fixent les dépenses qui peuvent être supportées directement par les parents.

Une étude<sup>35</sup> récente relate une enquête très fragmentaire réalisée auprès d'un échantillon de 459 personnes pour évaluer la part des dépenses d'éducation, par niveau d'études, dans les familles. Il en ressort que les dépenses scolaires (comprenant les dépenses d'enseignement, de transport et de garderie) augmentent sensiblement du maternel au secondaire (de un peu plus de 5.000 FB dans le maternel, elles passent à un peu plus de 18.000 FB dans le secondaire), alors que les dépenses «sociales» (comprenant les activités scolaires extérieures, les fêtes, photos, la moitié des repas...) demeurent relativement stables (de 5.000 FB dans le maternel, on passe à un peu plus

34 Comme déjà mentionné dans le cadre du commentaire pour l'indicateur B1, il n'est pas possible pour la Belgique de discerner de façon précise le poids des allocations familiales destinées à l'éducation ou la part des réductions d'impôts pour enfants à charge utilisée par les contribuables pour financer l'enseignement de leurs enfants scolarisés.

35 D. MOURAUX et R. RENARD, *Les Budgets des élèves*, Ligue des Familles, septembre 1993, n°1. (Coll. Études et recherches).



de 8.000 FB dans le secondaire). Les dépenses privées (habillement, argent de poche ...) sont plus importantes : elles peuvent être estimées à plus de 12.000 FB dans le maternel et atteignent près de 25.000 FB dans le secondaire.

Pour l'enseignement supérieur, outre les moyens octroyés par la Communauté française aux établissements pour couvrir une partie de leurs dépenses sociales, il convient de mentionner l'existence de fonds propres qui complètent les dispositifs d'aides aux étudiants.

## **Indicateur B4**

### **Dépenses d'éducation par élève/étudiant (pp.96 à 109)**

*En valeur absolue, le coût par élève augmente avec le niveau d'enseignement dans tous les pays de l'OCDE.*

Cet indicateur financier mesure, du niveau préscolaire à l'université, les dépenses annuelles moyennes par élève ou étudiant. Afin de rendre les données comparables d'un pays à l'autre, les montants ont été convertis par l'OCDE en dollars des États-Unis<sup>36 37</sup>.

Les tableau et graphique B4.1 présentent les montants des dépenses unitaires en 1994. Comme cela a déjà été observé précédemment, le coût par élève, en valeur absolue, augmente lorsque l'on passe du préscolaire au supérieur. Cette situation se rencontre dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. De 89.290 FB (2.200 EURO ou 2.390 \$) pour le préscolaire, nos dépenses unitaires passent à 125.150 FB (3.084 EURO ou 3.350 \$) dans le primaire, à 215.940 FB (5.321 EURO ou 5.780 \$) dans le secondaire et atteignent 238.730 FB (5.883 EURO ou 6.390 \$) dans le supérieur, soit un montant près de trois fois supérieur à celui du préscolaire.

*Les dépenses unitaires en Belgique par élève/ étudiant sont supérieures de 5% à la moyenne OCDE ...*

Tous niveaux confondus, nos dépenses unitaires sont supérieures de 5% à la moyenne OCDE. Elles sont semblables à celles de la France mais nettement inférieures à celles relevées au Canada et aux États-Unis (les dépenses unitaires sont 66% plus élevées que les dépenses belges), en Suisse (52%), en Autriche (47%) et dans les pays nordiques (36% en Norvège, 29% au Danemark et 21% en Suède). Sur cette base, le coût de notre enseignement ne paraît pas globalement excessif.

L'intérêt majeur de cet indicateur porte sur l'examen de nos dépenses unitaires par niveau scolaire et sur la position que la Belgique occupe par rapport à la moyenne et aux autres pays de OCDE. Il apparaît d'abord que seules nos dépenses par élève dans l'enseignement secondaire dépassent nettement la moyenne de l'OCDE. À ce niveau du secondaire, nous dépensons 33% de plus que la moyenne OCDE; beaucoup plus que les Pays-Bas mais cependant moins que la France (34% de plus que la moyenne OCDE), le Danemark (45%), l'Allemagne (42%), les États-Unis (54%), l'Autriche (63%) et la Suisse (67%). Pour les autres niveaux d'enseignement, nos dépenses unitaires sont constamment inférieures (préscolaire et supérieur) ou proches (primaire) de la moyenne OCDE.

Si, dans le primaire, nos dépenses par élève correspondent à la moyenne OCDE et sont comparables à celles enregistrées chez nos voisins français, allemands, anglais et néerlandais, par contre, aux niveaux supérieur et surtout préscolaire, nos dépenses unitaires sont largement inférieures aux moyennes OCDE (respectivement 83% et 80% de la moyenne). Pour l'enseignement supérieur, nos dépenses par étudiant sont bien

36 La conversion est basée sur le taux moyen de parité de pouvoir d'achat des monnaies et non sur les taux de change des marchés monétaires, influencés par divers facteurs indépendants du pouvoir d'achat réel. Voir l'annexe 2 de *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE*, 1997, p. 370.

37 Afin de simplifier la lecture de ces commentaires, les montants ont été systématiquement convertis en francs belges et également en EURO. Le taux de l'EURO est celui de l'ÉCU du 25 mai 1998, soit 40,58 francs belges pour un ÉCU ou un EURO.



inférieures à celles du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Suède ou de la Suisse. À ce niveau, nous ne dépassons que faiblement la France et, de façon plus nette, l'ensemble des pays de l'Europe latine et orientale ainsi que le Mexique, la Turquie et la Corée. Au niveau préscolaire, quelques pays seulement dépensent moins que nous : l'Irlande, la République tchèque, la Hongrie, la Corée, la Turquie et le Mexique.

*... Mais, pour obtenir une vision précise des coûts unitaires, il faut établir une corrélation avec le PIB par habitant. Dans ce contexte, la Belgique se situe en dessous de la moyenne internationale.*

Ces comparaisons ne tiennent pas compte du niveau de richesse des États ni donc de leurs possibilités de financement de l'enseignement. Le tableau et surtout les graphiques B4.2 intègrent cet aspect important du système en mettant en relation les dépenses unitaires par niveau scolaire et le PIB par habitant. Cette analyse permet de nuancer les observations précédentes. On constate essentiellement que, par rapport à notre richesse, nos dépenses par élève dans l'enseignement secondaire sont proportionnellement moins élevées qu'un premier examen pouvait le laisser penser, puisqu'elles correspondent à la moyenne OCDE. Dans ce contexte nouveau incluant le PIB par habitant, la Belgique se situe en dessous de la moyenne OCDE pour tous les autres niveaux d'enseignement.

Malgré de nombreuses améliorations par rapport aux parutions précédentes de *Regards sur l'Éducation*, plusieurs problèmes de comptabilité et de comparabilité se posent encore<sup>38</sup>. Il convient donc de rester très prudent lors de l'interprétation des analyses comparatives.

Un indicateur complémentaire (voir les graphiques B4.4) tente d'estimer les dépenses unitaires sur la durée moyenne des études supérieures. Seuls quinze pays ont participé au calcul de cet indicateur<sup>39</sup>.

### **Indicateur B5 :** *Nature des dépenses d'éducation (pp. 110 à 116)*

*La Belgique se distingue de ses partenaires par une mobilisation de ses ressources éducatives affectées quasi totalement aux dépenses de fonctionnement et de traitement.*

Du niveau primaire au niveau supérieur, la Belgique est le seul pays de l'OCDE où les dépenses courantes, c'est-à-dire les dépenses générales de fonctionnement et les traitements du personnel représentent la quasi-totalité des dépenses publiques\*. Les dépenses en capital sont les plus faibles de tous les pays de l'OCDE : 1% du total pour le primaire et le secondaire confondus et 3% pour l'ensemble du supérieur. Ces pourcentages, exceptionnellement bas, ne correspondent respectivement qu'à 1/8e et 1/4e de la moyenne OCDE pour ces deux catégories. Cette observation est intéressante et conduit à une question fondamentale. Ou bien, par manque d'investissements en capital, le patrimoine de notre enseignement, principalement public, est appelé à se délabrer progressivement, ou bien, une partie des dépenses de capital seraient comptabilisées au titre de dépenses de fonctionnement ou ne seraient pas recensées. Ces explications semblent devoir se conjuguer. D'une part, le capital, principalement immobilier, est souvent détérioré et peu renouvelé et, d'autre part, les dépenses en capital recensées chez nous ne recouvrent principalement que les dépenses des Fonds des bâtiments scolaires et, par exemple, ne tiennent pas compte des budgets complémentaires de l'enseignement libre.

38 Principalement, la non prise en compte des fonds provenant de sources privées (par exemple, en Belgique, les fonds propres des pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre) et, au niveau supérieur, la non-distinction, en Belgique, entre dépenses d'enseignement et dépenses de recherche. Les dépenses affectées à l'enseignement supérieur incluent en effet les fonds destinés à la recherche / développement\* alloués aux universités dans le cadre de leur dotation. Voir à ce sujet *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE*, 1997, annexe 3, pp.382 à 385.

39 Pour des raisons techniques, liées à la disponibilité des informations, la Belgique n'a pas pu fournir l'ensemble des données nécessaires au calcul de cet indicateur.



Notre pays se caractérise aussi, pour tous les niveaux scolaires, par un pourcentage élevé de dépenses courantes consacrées à la rémunération du corps enseignant proprement dit. Par contre, on constate que les dépenses affectées aux traitements des autres catégories de personnel (hors enseignants) sont non seulement très réduites mais aussi, pour tous les niveaux pris en considération, les plus faibles de tous les pays de l’OCDE. De nombreux problèmes subsistent encore dans les définitions des catégories de personnel. Une fois de plus, il convient donc d’être très prudent dans les comparaisons internationales.

Si l’on tient compte de l’ensemble du personnel de l’enseignement (la seule catégorie véritablement comparable d’un pays à l’autre), on constate que la distribution des dépenses de personnel selon les niveaux scolaires est, en Belgique, relativement proche de la moyenne de l’OCDE : 84% des dépenses de fonctionnement dans le primaire et le secondaire et 74% dans le supérieur, les moyennes OCDE s’élevant respectivement à 81% et 70%.

Les tableaux B5.1A et B5.1B indiquent également les dépenses moyennes de rémunération du personnel par élève. Pour les raisons évoquées précédemment, les données relatives aux seuls enseignants ne peuvent faire l’objet d’une comparaison internationale rigoureuse. Pour l’ensemble du personnel de l’enseignement, on constate que nos dépenses unitaires aux niveaux primaire et secondaire (converties en dollars des États-Unis) sont parmi les plus élevées de l’OCDE. Cette position occupée par la Belgique dans le classement international est due à divers facteurs dont principalement le ratio élèves/enseignant et le niveau des salaires bruts du personnel. *Analyse de la politique éducative* montre qu’en 1995 notre faible ratio élèves/enseignant constituait le principal facteur explicatif du niveau élevé de nos dépenses par élève<sup>40</sup>. Le salaire brut de nos enseignants, un peu supérieur à la moyenne de l’OCDE, n’intervient qu’ensuite, au même titre que le nombre d’heures de cours ou d’activités scolaires<sup>41</sup>.

## **Indicateur B6 :**

### **Financement public par niveau administratif (pp. 117 à 125)**

Les deux tableaux B6.1 nous renseignent sur les flux financiers entre les différentes sources de financement, pour les niveaux primaire et secondaire réunis (B6.1A) et pour le niveau supérieur (B6.1B), avant et après prise en compte des transferts administratifs.

*La Belgique appartient au groupe des pays où le financement public est centralisé à un niveau national ou régional (communautaire).*

En Belgique, les dépenses des administrations régionales (Communautés) sont très importantes. Avec le paiement des pensions de retraite pour le personnel de l’enseignement, dépendant du niveau fédéral, ces dépenses\* représentent, quel que soit le niveau scolaire considéré, plus de 90% du financement public. Ce pourcentage représente :

- l’ensemble des paiements du personnel de l’enseignement de tous les réseaux,
- les dépenses de fonctionnement et de capital de l’enseignement des Communautés
- les subventions accordées à l’enseignement des Provinces et des Communes et à l’enseignement libre.

Quant aux dépenses des administrations locales (7% pour l’ensemble des niveaux primaire et secondaire et 2% pour le supérieur après transferts), elles regroupent des dépenses de fonctionnement et de capital de l’enseignement officiel subventionné à

40 Voir le tableau 1.1, p.19 et la figure 1.6, p. 23 de *Analyse des politiques éducatives*, OCDE, 1997.

41 Voir aussi les commentaires relatifs à l’indicateur D1 consacré aux rémunérations des enseignants du primaire et du secondaire inférieur.



charge des budgets provinciaux et communaux. Par comparaison aux moyennes OCDE, respectivement de 32% et 4%, les pourcentages belges sont peu élevés.

On note que la Belgique appartient manifestement au groupe des pays où le financement public de l'enseignement, surtout primaire et secondaire, est centralisé à un niveau national ou régional. Dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, la Finlande et la Norvège, le financement public est très majoritairement local.

## CHAPITRE C

# ACCÈS À L'ÉDUCATION, PARTICIPATION ET PROGRESSION

(Indicateurs C1 à C7, pp. 139 à 209)

.....

Les sept indicateurs que comprend ce chapitre reprennent l'ensemble des données portant sur l'accès, la participation et la progression des élèves en milieu scolaire. Ils permettent une analyse comparative des données et font très clairement apparaître les grandes caractéristiques, pays par pays, de la participation des jeunes à l'éducation. L'ampleur de la participation des jeunes à l'éducation est importante à évaluer pour chaque pays dans la mesure où elle détermine, dans la société du savoir qui est la nôtre, les chances de développement des futures générations.

L'indicateur C1 fournit une image globale de la taille des systèmes éducatifs et de l'espérance de scolarisation des jeunes âgés de cinq ans.

L'indicateur C2 porte sur l'enseignement fondamental et en souligne l'importance.

L'indicateur C3 décrit, quant à lui, les modes de scolarisation en fin de scolarité obligatoire et au-delà. Il est important car il constitue un des facteurs à prendre en compte lors de procédure d'évaluation des risques du chômage, par exemple.

L'indicateur C4 permet de mesurer le taux d'accès à l'enseignement universitaire et le C5 examine les filières de scolarisation pour l'enseignement supérieur (type long comme type court) pour les jeunes âgés de 18 à 29 ans.

L'indicateur C6 essaie de traduire sous forme de graphique l'importance des flux d'étudiants étrangers dans chaque pays. Cet aspect est particulièrement important à l'heure d'une intensification des pratiques de mobilité à l'intérieur de l'Europe, notamment.

L'indicateur C7 constitue un essai de mieux cerner la participation à des actions de formation en dehors des systèmes scolaires.





## **Indicateur C1 :** *Scolarisation selon les niveaux d'enseignement* (pp. 141 à 150)

Cet indicateur fournit la proportion de la population du groupe d'âge de 5 à 29 ans qui, le 1er janvier 1995, fréquentait l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire ou supérieur, à plein temps ou à temps partiel. Afin que l'indicateur exprime le mieux possible l'importance de la participation de la population à l'enseignement, tous les calculs sont faits sur la base des effectifs scolaires exprimés en nombre d'individus et non en équivalents temps plein. Pour la Belgique, ce recensement<sup>42</sup> concerne non seulement l'enseignement ordinaire mais aussi les enseignements spécial, artistique (l'enseignement supérieur musical excepté) et universitaire, l'enseignement en alternance (CEFA), l'enseignement de promotion sociale et les formations des Classes moyennes (apprentissage et formation de chef d'entreprise). Contrairement à la situation observée dans d'autres pays, tous les élèves et étudiants ont pu être classés par niveau scolaire; ce qui rend inutile la catégorie «niveau non défini» et permet de percevoir correctement l'importance relative des différents niveaux d'enseignement.

*Par rapport aux autres pays de l'OCDE, la Belgique est un des pays où le taux de scolarisation est le plus élevé.*

Avec plus de deux tiers (69,8%) de sa population de 5 à 29 ans dans des écoles ou des centres de formation, la Belgique est un des pays les plus scolarisés de l'OCDE puisqu'il n'est devancé que par l'Australie (75,6%). Notre pays, qui est le premier parmi les pays européens, ne se détache cependant pas vraiment d'un peloton de tête comprenant la Nouvelle-Zélande (69%), les pays nordiques (Finlande : 67,7%, Suède : 67,1%, Islande : 67% et Norvège : 64,4%), le Royaume-Uni (65,9%), l'Irlande (65,3%) et, outre Atlantique, le Canada (67,8%) et les États-Unis (68,2%).

Il faut noter une croissance de 1,5% du niveau global de scolarisation par an en Belgique pour ces trois dernières années.

Dans la troisième parution de *Regards sur l'Éducation*, basée sur les chiffres de l'année 1991-1992, l'indicateur P01 indiquait un taux de 61,3% pour la Belgique<sup>43</sup>. Ce taux ne peut être directement comparé à celui relatif à l'année 1994-1995 car il ne tenait pas compte de la population de 5 ans ou plus inscrite dans l'enseignement préscolaire. Le recalcul de cet indicateur P01 selon la définition actuelle donne un taux de 65,1% en 1992, lequel est passé à 67,8% en 1994 et 69,8% en 1995. En trois ans, la croissance du niveau global de scolarisation n'a pas été négligeable puisque, tous niveaux confondus, elle a dépassé 1,5% par an.

La décomposition de cet indicateur global par niveau d'enseignement (tableau C1.1A) ne présente qu'un intérêt limité puisque l'indicateur combine alors les caractéristiques des taux de scolarisation et de la structure par âge de la population. Dans la mesure où, aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire inférieur, les taux de scolarisation par âge sont tous très proches de 100%, l'indicateur ne reflète que la structure démographique de la population de 5 à 29 ans et, en particulier, la baisse de la natalité depuis près de vingt ans.

*Pour l'enseignement supérieur, la Belgique a un taux de scolarisation très élevé.*

Au niveau secondaire supérieur et au niveau supérieur, la décomposition de l'indicateur global mesure bien cet effet de la structure démographique sur des taux de scolarisation par âge, lesquels sont particulièrement élevés. Cette combinaison rend compte du poids considérable actuel de notre enseignement secondaire supérieur : 20,8% de la population de 5 à 29 ans alors que la moyenne OCDE n'est que de 14%.

42 Pour la comparaison avec les autres pays, il convient cependant d'être prudent et de garder à l'esprit que la valeur des taux de scolarisation dépend de la couverture et de la qualité des recensements de la population scolaire mis en place par les institutions statistiques de chaque pays. Ainsi, par exemple, le taux belge est très légèrement sous-estimé dans la mesure où les étudiants inscrits dans l'enseignement artistique supérieur musical n'ont pu être valablement recensés. À l'inverse, quelques doubles comptages subsistent, notamment au sein de l'enseignement de promotion sociale. Malgré ces quelques imperfections, on note depuis trois ans une amélioration de la qualité globale des données collectées et de la valeur des indicateurs, principalement dans le cadre d'une comparaison internationale.

43 Voir tableaux P01-A1 et P01-A2, *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE*, 1995, pp.125 et 126.



*Avec les Pays-Bas, la part de l'enseignement privé subventionné\* en Belgique est la plus forte des pays de l'OCDE.*

*La Belgique scolarise ses jeunes plus longtemps que ses partenaires et cela de façon égale pour les filles et les garçons. Le temps de scolarisation moyen a augmenté de un an entre 1992 et 1995.*

Ce phénomène est moins marqué au niveau de l'enseignement supérieur qui regroupe 10,8% de notre population de 5 à 29 ans face à une moyenne OCDE de 9,4%.

Le calcul du même taux global de scolarisation par type d'établissement met en évidence une particularité du système scolaire belge. Après les Pays-Bas (48,5%), la Belgique (41,2%) est en tête des pays qui scolarisent le plus de jeunes âgés de 5 à 29 ans dans l'enseignement privé subventionné (enseignement libre). Dans tous les autres pays ayant fournis des données, ce taux est inférieur à 25% et la moyenne OCDE n'est que de 7,5%.

Bien que l'on ne dispose que de peu d'informations sur l'enseignement privé non subventionné, globalement peu développé, on peut néanmoins constater qu'à l'inverse de ce qui est observé en Belgique, les établissements publics constituent l'ossature du système scolaire de la quasi-totalité des pays de l'OCDE.

Les observations précédentes concernant les niveaux d'enseignement sont complétées par la mesure des taux de scolarisation au sein de trois grands groupes d'âges (tableau C1.2). Avec un taux de 99,6%, on peut considérer que la population belge de 5 à 14 ans, comme celle de presque tous les pays de l'OCDE, est totalement scolarisée. De 15 à 29 ans, la scolarisation de notre population était de 43,1% en 1994, taux qui, au sein de l'OCDE, n'était dépassé que par la Norvège (43,7%) et la Finlande (45,4%). En 1995, ce taux n'a pu être calculé pour la Belgique. Cependant, celui-ci ne devait être que peu différent de celui de l'année précédente. Il en est de même pour la tranche d'âge de 30 à 39 ans, pour laquelle on relevait en 1994 un taux de scolarisation (à temps plein et à temps partiel) de 8,2%, ce qui plaçait la Belgique au premier rang des pays européens de l'OCDE. Seuls les États-Unis (10,7%) et l'Australie (11,4%) affichaient des taux supérieurs pour cette tranche d'âge.

L'importance de la participation de la population belge à l'enseignement est également mesurée par l'espérance de scolarisation d'un jeune âgé de 5 ans en 1995. Cet indicateur synthétique est calculé en additionnant les taux nets de scolarisation pour chaque année d'âge, de 5 à 29 ans, et en divisant le résultat par 100. Il représente la durée hypothétique de la scolarité d'un enfant de 5 ans dans les conditions de l'année de référence. Le tableau C1.2 montre que la première place du classement est occupée par la Belgique où l'espérance de scolarisation est de 17 ans et 7 mois, soit plus qu'aux Pays-Bas (16 ans et 11 mois), au Danemark (16 ans et 4 mois), en France (16 ans et 4 mois) et en Allemagne (16 ans et 2 mois). Nous dépassons très largement la Grèce (14 ans), pays de l'Union européenne le moins bien classé de ce point de vue.

Notons également qu'en Belgique cette espérance de scolarisation est quasi identique pour les filles et pour les garçons (3 mois supplémentaires pour les filles). Dans la majorité des pays de l'OCDE, la différence est faible : moins d'un an. Dans quelques cas cependant la différence est supérieure à un an et privilégie alors les garçons ; il s'agit de la Suisse, de la Corée et de la Turquie (tableau C1.2).

En 1992, l'espérance de scolarisation en Belgique, calculée selon la définition actuelle, était de 16 ans et 5 mois. Entre 1992 et 1995, on relève donc une augmentation de plus d'un an de la durée moyenne de scolarisation de nos jeunes. En principe, une telle évolution rend compte d'un développement favorable du niveau moyen de formation de la population. Cette vision demande cependant à être nuancée puisqu'elle inclut notamment les retards scolaires dont on sait, par ailleurs, qu'ils demeurent très importants en Belgique, même si le dispositif de «l'école de la réussite» en Communauté française commence à porter ses fruits. En outre, l'indicateur, reposant sur la population scolaire exprimée en nombre d'individus, reprend également tous les élèves et étudiants qui sont inscrits dans des filières à temps partiel ou en promotion sociale. Cela étant, cette évolution sensible de la durée de scolarisation entre 1992 et 1995 souligne bien la nette tendance d'une volonté des jeunes de rester plus longtemps dans le système scolaire.



Il faut noter que le coût global de l'enseignement par élève étant lié à la durée moyenne de scolarisation, toute augmentation de cette durée, due notamment aux retards scolaires, se traduit par une croissance du coût total de formation d'un élève.

Le tableau C1t qui fournit une perspective temporelle plus longue (1975-1995) confirme la tendance générale à l'augmentation de la scolarisation depuis dix ans et met en évidence le rôle important joué par l'enseignement supérieur dans cette évolution. Les taux calculés dans ce tableau ne sont pas comparables à ceux des tableaux précédents dans la mesure où ils se limitent à l'enseignement de plein exercice et aux seuls élèves de 5 à 29 ans. Cette observation met bien en évidence la nécessité de préciser clairement le champ couvert par les indicateurs si l'on veut éviter des conclusions erronées résultant d'un examen trop sommaire des chiffres récoltés. N'ayant pu fournir l'ensemble des données permettant la réalisation de la série chronologique, la Belgique n'apparaît pas dans le tableau P1t.

### **Indicateur C2 :**

#### ***Scolarisation des jeunes enfants (pp. 151 à 156)***

*La Belgique, comme la France, où l'enseignement maternel s'est généralisé, fait figure d'exception.*

L'indicateur C2, ainsi d'ailleurs que C5, consacré à l'enseignement supérieur, ont pour principal objet de mesurer de façon détaillée l'importance de la participation des jeunes à l'enseignement en début (C2) et en fin de parcours scolaire (C5). Ils permettent, l'un et l'autre, de préciser les observations effectuées lors de l'examen de l'indicateur C1. Il en est de même de l'indicateur C3, montrant les particularités de la transition entre le secondaire et le supérieur.

Le nombre moyen d'années que les enfants passent habituellement dans le préscolaire est loin d'être le même d'un pays à l'autre (tableau C2.2 et graphique C2.1)<sup>44</sup>. En Europe, cette durée moyenne de fréquentation préscolaire varie de 7 mois au Royaume-Uni à près de 3 ans et demi en France et en Belgique.

Les différences dans les âges théoriques d'entrée dans le préscolaire d'abord et primaire ensuite (3 et 4 ans au Royaume-Uni ; 2,5 et 6 ans en Belgique) n'expliquent qu'en partie la variation de la durée moyenne de fréquentation préscolaire. Le facteur explicatif principal est le taux de scolarisation par âge, lequel, en Belgique et en France, est quasiment de 100% à 3, 4 et 5 ans (tableau C2.1 et graphique C2.2). Il convient également de noter que chez nous, comme en France et contrairement à la plupart des autres pays de l'OCDE, l'école constitue l'unique institution d'accueil des enfants dès l'âge de 3 ans, situation qui tend naturellement à conduire les jeunes enfants vers les établissements préscolaires. La précocité de l'entrée à l'école et la généralisation de ce phénomène dès l'âge de 3 ans expliquent en grande partie le niveau très élevé de la participation à l'enseignement que met bien en évidence l'indicateur C1.

### **Indicateur C3 :**

#### ***Scolarisation en fin de scolarité obligatoire et au-delà (pp. 157 à 167)***

*La Belgique, par sa politique de scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans (comme en Allemagne et aux Pays-Bas), est le pays de l'OCDE qui maintient le plus longtemps ses jeunes dans les écoles.*

L'indicateur C3 mesure l'importance et les principales caractéristiques de la scolarisation des jeunes après la période de scolarisation obligatoire qui, dans les pays de l'OCDE, se termine entre 14 et 18 ans. Constatons que l'obligation scolaire ne dépasse cependant pas 16 ou 17 ans dans la quasi-totalité des pays et que, de ce fait, la Belgique (ainsi que l'Allemagne et les Pays-Bas), où l'obligation scolaire va jusqu'à 18

<sup>44</sup> Le titre du graphique C2.1 comporte une erreur dans la version française de la publication. Il faut lire : «Nombre d'années de préscolarisation et d'enseignement primaire chez les enfants de moins de 7 ans».



ans, constitue une exception. C'est donc sans surprise que le tableau C3.1, indiquant les taux de scolarisation par âge de 15 à 24 ans (temps plein et temps partiel), place la Belgique en première position jusqu'à 17 ans (100%) et même jusqu'à 20 ans (67%)<sup>45</sup>. La Belgique est donc le pays de l'OCDE qui, par sa politique de scolarisation obligatoire, maintient le plus longtemps une bonne partie de sa jeunesse dans des écoles.<sup>46</sup> Cette particularité est observée dans les quatre parutions successives de *Regards sur l'Éducation* et n'est donc pas nouvelle.

Les taux supérieurs à 100% observés en Belgique à 15 et 16 ans, signifient, pour ces âges, que le nombre d'élèves inscrits dans les établissements scolaires belges est supérieur au volume de la population de ces âges résidant en Belgique. Ces taux sont la traduction d'un solde migratoire globalement positif pour la Belgique et donc d'un pouvoir d'attraction vis-à-vis de l'étranger, phénomène rare au niveau de l'enseignement obligatoire et vraisemblablement lié à la qualité d'accueil de nos établissements (grande variété d'options, taux d'encadrement favorables, faibles coûts de scolarité, possibilité de choix des établissements, distances réduites pour les frontaliers). À partir de 18 ans, les effectifs scolaires commencent à régresser : les jeunes âgés de 17 ans en début d'année atteignent, pour la plupart, l'âge de 18 ans avant la fin de l'année et peuvent donc quitter le système d'enseignement en ayant satisfait à l'obligation scolaire. D'autres, en retard, ne terminent l'enseignement secondaire qu'à 19, 20 ou même 21 ans. À partir de 21 ans, plus de 90% des jeunes ont terminé ou quitté l'enseignement secondaire à temps plein. Plus de la moitié des jeunes ont alors clôturé leur formation initiale.

*Les jeunes âgés de 17 à 24 ans suivent beaucoup plus fréquemment que dans les autres pays de l'OCDE l'enseignement supérieur de type court; ceux qui sont inscrits dans l'enseignement supérieur de type long sont en moyenne plus jeunes que dans les autres pays.*

De 21 à 24 ans, nos taux de scolarisation vont progressivement se réduire et passer de 49% à 20%. À ce moment, ils ne concernent pratiquement plus que l'enseignement supérieur. Durant cette période de quatre ans, la Belgique perd non seulement sa première place en matière de scolarisation mais aussi rétrograde régulièrement, passant de la 2<sup>e</sup> place pour les jeunes de 21 ans à la 8<sup>e</sup> pour ceux de 24 ans, position, à cet âge, proche de la moyenne de l'OCDE.

Ces observations sont précisées par le tableau C3.3 mettant en lumière les spécificités du passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Cet indicateur, qui fournit la structure par type d'enseignement (secondaire, supérieur non universitaire et supérieur universitaire) des populations scolarisées de 17, 18, 19 et 20 ans, confirme d'abord la position de tête occupée par notre pays et mesure ensuite l'importance considérable que prend notre enseignement supérieur non universitaire de type court dans la scolarisation des jeunes de 18 à 20 ans. Cet enseignement accueille en effet 23% des jeunes de 19 ans et 27% de ceux de 20 ans, soit une participation de 3 à 4 fois supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE, comprise entre 6% et 7%.

Les taux de participation à l'enseignement de niveau universitaire (universités et enseignement supérieur non universitaire de type long) sont également supérieurs à la moyenne OCDE pour les classes d'âge de 18, 19 et 20 ans. L'indicateur C5, présenté ci-après, montre néanmoins que ces taux, calculés pour les groupes d'âge de 21, 22, 23 et 24 ans et plus, passent ensuite rapidement à des valeurs inférieures aux moyennes OCDE.

45 Le taux de 88% indiqué pour la Suède à 18 ans est la seule exception.

46 Des enquêtes menées par le «Point d'appui Travail Emploi Formation» montrent qu'une majorité de jeunes ayant terminé des études secondaires professionnelles ou techniques de qualification dont le but est l'entrée dans la vie active se réinscrivent dans des écoles et reportent ainsi la confrontation avec le marché de l'emploi. Voir à ce sujet le *Tableau de bord de l'enseignement*, n°0, indicateur D1, publié par le Service des statistiques du Ministère de la Communauté française en 1995. On ne peut ignorer cette tendance des jeunes à retarder le moment de l'insertion professionnelle.



L'étude de la répartition des élèves entre les filières générales ou techniques et professionnelles dans l'enseignement secondaire laisse apparaître un double clivage entre:

- les pays qui privilégient la formation technique et professionnelle en alternance ou à l'intérieur des établissements scolaires;

En répartissant les jeunes selon les grandes filières suivies, générales ou techniques et professionnelles, le tableau C3.2 met l'accent sur un aspect particulier mais très intéressant de la participation des jeunes à l'enseignement secondaire supérieur. Les définitions des filières n'étant pas exactement comparables d'un pays à l'autre, il convient cependant d'être prudent et donc de ne prendre en considération que l'ordre de grandeur des pourcentages indiqués. Ces précautions prises, une typologie des pays apparaît néanmoins clairement. Les États-Unis et la Canada n'ayant pas fourni de chiffres, cette typologie n'inclut malheureusement pas les deux principaux pays d'Amérique du Nord.

Dans la majorité des pays de l'OCDÉ ayant fourni de telles données, on constate que les jeunes de l'enseignement secondaire supérieur privilégient les filières techniques et professionnelles plutôt que l'enseignement général. Cette tendance est en outre plus nette pour les garçons que pour les filles. À l'intérieur de ce choix majoritaire coexistent deux modèles différents. Le premier combine l'enseignement à l'école et la formation en entreprise. Il se rencontre surtout en Allemagne, en Suisse, en République tchèque, au Danemark (sur base des données de 1994) et, dans une moindre mesure, en Autriche, aux Pays-Bas et en Hongrie. Le second modèle de formation professionnelle est basé sur un apprentissage dans l'école ; il est le seul existant en Italie et est largement majoritaire en Belgique, en France, en Espagne et en Finlande. Ce modèle scolaire d'enseignement technique ou professionnel accueille 65% de nos élèves du secondaire supérieur, soit moins que l'Italie (72%) mais beaucoup plus que les Pays-Bas (47%), la France (43%) et les autres pays européens (la moyenne OCDÉ est de 37%).

- et les pays qui ont mis l'accent sur les filières générales.

L'enseignement secondaire général est en revanche beaucoup plus développé et est suivi par une large majorité d'élèves au Mexique (83% des élèves), en Irlande (79%), au Portugal (76%), au Japon (72%), en Grèce (71%), en Islande (64%), en Nouvelle-Zélande (62%), en Espagne (60%), en Russie (58%), en Corée (57%) et en Turquie (56%). Dans ces pays, l'enseignement professionnel combinant l'école et la formation en entreprise est peu représenté ou inexistant.

Au-delà de ces clivages, le tableau C3.2 montre également que quelques pays, principalement l'Espagne, l'Allemagne, l'Irlande et l'Italie, ont développé un système de «seconds programmes» dans l'enseignement secondaire technique et que ceux-ci permettent d'obtenir une deuxième qualification professionnelle sans devoir aborder l'enseignement supérieur.

L'examen de ces données montre que la plupart des pays de l'OCDÉ privilégient largement un enseignement secondaire supérieur professionnel. Ces pays forment ainsi la majorité de leurs jeunes à des emplois spécialisés mais relativement peu qualifiés. Dans le cas de la Belgique, on ne peut s'empêcher d'observer l'importance des formes techniques et professionnelles dans le secondaire et le développement d'un enseignement professionnel supérieur de type court.



## **Indicateur C4 :** *Taux d'accès à l'enseignement supérieur de niveau universitaire (pp. 168 à 175)*

L'indicateur C4 est nouveau. Il tente de mesurer la proportion de jeunes qui, ayant terminé des études secondaires, décident de compléter leur formation par un enseignement de niveau universitaire et acquérir ainsi une meilleure qualification, de plus en plus nécessaire dans la compétition actuelle pour l'emploi. Le calcul du taux net d'accès à l'enseignement universitaire par âge ou, plus simplement, l'établissement de la distribution par âge des nouveaux inscrits dans l'enseignement de niveau universitaire rend nécessaire le dénombrement de ces nouveaux inscrits. La Belgique, comme près de la moitié des pays de l'OCDE, n'est pas reprise dans les calculs de l'indicateur C4 car, au niveau fédéral belge, aucune donnée fiable sur le nombre et la structure par âge des nouveaux inscrits n'est actuellement disponible.

## **Indicateur C5 :** *Fréquentation de l'enseignement supérieur (pp. 176 à 183)*

L'indicateur C5 repose essentiellement sur le calcul des taux de scolarisation des étudiants de l'enseignement supérieur, universitaire et non universitaire, à temps plein et à temps partiel, ayant de 17 à 34 ans et, dans un second temps, appartenant à trois tranches d'âge successives : de 18 à 21 ans, de 22 à 25 ans et de 26 à 29 ans. Comme indiqué précédemment, cet indicateur n'est en réalité qu'un affinement de la «partie supérieure» de l'indicateur global C1.

*Avec un taux de scolarisation de 13,2%, la Belgique est en 6<sup>e</sup> position des pays de l'OCDE pour la participation à l'enseignement supérieur des jeunes âgés de 17 à 24 ans ...*

Le graphique C5.1 et le tableau C5.2A mettent bien en évidence l'importance de la participation à l'enseignement supérieur de la population belge de 17 à 34 ans. Avec un taux de 13,2%, la Belgique occupe la sixième place du classement de l'OCDE. Seuls le Canada (16,3%), les États-Unis (16%), l'Australie (14,4%) et, en Europe, la Finlande (14%) et la France (13,6%) scolarisent une plus grande part de leur population de 17 à 34 ans. Ces constatations sont confirmées par l'analyse du tableau C5.1 qui présente l'espérance de scolarisation dans l'enseignement supérieur des jeunes de 17 ans. Le principe du calcul de cet indicateur est semblable à celui de C1<sup>47</sup>. En Belgique, l'espérance de scolarisation à 17 ans est de 2 ans et 6 mois, soit cinq mois de plus que la moyenne OCDE (2 ans et 1 mois) mais plus d'un an de moins que l'espérance au Canada (3 ans et 8 mois).

L'examen du tableau C5.2B montre d'abord une très importante fréquentation de l'enseignement supérieur par nos jeunes de 18 à 21 ans. Avec un taux total de 40,7%, la Belgique occupe la première place du classement des pays de l'OCDE, doublant presque la moyenne (21,1%) des 25 pays fournisseurs de données. Si on se limite à l'enseignement supérieur non universitaire (enseignement supérieur de type court, enseignement artistique supérieur, promotion sociale de niveau supérieur et formation de chefs d'entreprise des Classes moyennes), le taux belge pour les étudiants de 18 à 21 ans (21,6%) est, proportionnellement, encore plus élevé. La Belgique se situe alors loin devant le Canada (14,5%), deuxième pays du classement de l'OCDE dont le taux moyen est de 5,9%<sup>48</sup>.

47 Voir le tableau C1.2, p. 149.

48 Notons que le grand nombre d'étudiants étrangers inscrits dans notre enseignement supérieur et ne résidant que temporairement en Belgique, contribue à l'établissement du niveau élevé de notre taux de participation. En 1995, la proportion d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur en Belgique était de 9,9% (10,9% en 1994), soit 3,6% (4% en 1994) en Communauté flamande et 17,1% (18,2% en 1994) en Communauté française.



*... Mais cette situation favorable s'inverse à partir du moment où l'on établit la comparaison pour les jeunes âgés de 22 ans et plus.*

Le tableau C5.2B met ensuite en évidence une rapide dégradation de cette position privilégiée lorsque l'âge de la population dépasse 22 ans. Du premier rang, la Belgique passe au douzième pour la tranche de 22 à 25 ans (16,5%) et au dix-huitième rang pour celle de 26 à 29 ans avec, pour cette tranche, un taux de 3,6%, largement inférieur à la moyenne l'OCDE de 6,6%. On note aussi, à l'analyse du tableau C5.3, que le rapport entre les hommes et les femmes, favorable aux femmes au sein de la population étudiante la plus jeune, s'inverse à partir de 22 ans et s'amplifie en faveur des hommes lorsque l'on passe de la tranche de 22 - 25 ans à celle de 26 - 29 ans.

Ces observations montrent bien que la position privilégiée de la Belgique est due, pour une bonne part, au grand développement de l'enseignement non universitaire et à la participation très importante de femmes, surtout les plus jeunes, à ce type d'enseignement. En effet, si l'on ne prend en compte que l'enseignement universitaire (y inclus l'enseignement supérieur de type long), notre taux de participation pour la tranche d'âge de 18 à 21 ans (19,1%) se situe encore au-dessus de la moyenne OCDE (14,9%) mais s'écarte nettement du taux maximum, proche de 25%. Pour cette tranche d'âge, nous n'occupons plus que la quatrième place parmi les pays de l'Union européenne (Espagne : 24,9%, Pays-Bas : 23,2% et Royaume-Uni : 20,9%)<sup>49</sup> et la neuvième au sein de l'OCDE. Le passage à la tranche de 22 à 25 ans (8,5%) nous conduit à la dix-septième place, largement sous la moyenne OCDE de 12,4%. Avec un taux de 1,7%, nous terminons ensuite à la dernière place du classement lorsque l'on examine notre situation au sein de la tranche d'âge de 26 à 29 ans. Notons que pour cette dernière classe d'âge, la moyenne OCDE (5,2%) est trois fois supérieure à notre taux et que les pays nordiques affichent des maxima atteignant 10% au Danemark et 11,2% en Finlande.

*En Belgique, l'écart entre le taux de scolarisation des hommes et des femmes se creuse avec l'âge, même si une inversion de tendance est à souligner depuis 1992.*

En Belgique, à tous les âges de l'enseignement universitaire, les femmes sont moins nombreuses que les hommes (48% des inscriptions de 18 à 21 ans; 43% de 22 à 25 ans et 37% de 26 à 29 ans). On constate que la différence hommes/femmes augmente avec l'âge des étudiants. Cependant, de 1992 à 1994, cette différence a été légèrement réduite et l'on semble tendre progressivement vers un meilleur équilibre des nombres d'étudiantes et d'étudiants au sein de notre enseignement universitaire.

Le tableau C5.3 montre que le rapport entre les hommes et les femmes est loin d'être semblable dans les différents pays de l'OCDE. Si, dans certains pays, la situation est assez semblable à celle de la Belgique (par exemple : la Suisse et l'Autriche), la plupart présentent cependant une grande variété de comportements, allant d'une large dominance des hommes (par exemple : la Corée et la Turquie) à une situation inverse (par exemple : le Portugal, le Danemark, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Canada) où le nombre de femmes inscrites au niveau universitaire est, pour toutes les tranches d'âge, supérieur à celui des hommes. Rappelons que le Japon, le Mexique, la France, l'Italie et la Pologne n'ont pas fourni de données à ce sujet.

La comparaison de nos taux de scolarisation pour l'année 1994-1995 avec ceux présentés dans les deux parutions précédentes de *Regards sur l'Éducation*, basées sur les années 1991-1992 et 1993-1994, met en évidence une croissance générale de la participation de la population à l'enseignement supérieur. En valeurs relatives, les taux belges ont augmenté de façon plus importante dans l'enseignement supérieur non universitaire que dans l'universitaire et plus rapidement parmi le groupe des étudiants de 22 à 25 ans qu'au sein de celui de 18 à 21 ans. On note aussi une plus forte croissance des taux de participation des hommes dans l'enseignement supérieur non universitaire que dans l'universitaire et, inversement, une croissance des taux de participation des femmes plus forte dans l'universitaire que dans le non-universitaire.

<sup>49</sup> Les taux relatifs à la Grèce sont peu crédibles. Selon les *Chiffres clés de l'éducation dans l'Union européenne 1995*, annexe, p.159, (édité par la Commission européenne (Éducation, Formation, Jeunesse), EURYDICE et EUROSTAT, le taux total pour la tranche de 18 à 21 ans n'était que de 18,7% en 1993. La France, qui précédait la Belgique en 1994, n'a pas fourni des chiffres pour 1995.



Pour la tranche d'âge de 26 à 29 ans, la comparaison des séries de données est sans intérêt car les chiffres obtenus pour 1992 étaient largement sous-estimés dans la mesure où de nombreux étudiants de la classe d'âge de 26 à 29 ans ont été comptabilisés, à cette époque, dans la catégorie «âge inconnu».

La croissance de la scolarisation dans l'enseignement supérieur observée en Belgique, s'applique également à l'ensemble des pays de l'OCDE. Ce phénomène a été mis en évidence par le tableau P6t de l'édition précédente de *Regards sur l'Éducation*. Ce tableau donne, pour 13 pays, la mesure de l'évolution des taux de 1985 à 1994. Celle-ci a été constamment positive et, au Portugal, a même conduit à un doublement des taux en moins d'une décennie.

### **Indicateur C6 :**

#### ***Étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur (pp. 184 à 201)***

*L'estimation des flux d'étudiants étrangers montre la croissance de la mobilité internationale et met en évidence l'attractivité exercée par certains pays, dont la Belgique et plus particulièrement la Communauté française de Belgique.*

Pour la première fois, l'OCDE présente un indicateur destiné à mesurer l'importance des flux internationaux des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. Comme indiqué dans le commentaire, les motivations des étudiants sont nombreuses, allant de la simple possibilité d'effectuer des études supérieures spécialisées ou des études non organisées dans le pays d'origine jusqu'à la recherche d'une plus grande ouverture culturelle, de meilleures conditions d'accès ou l'obtention d'un diplôme renommé. Cette mobilité internationale est importante car elle conduit d'abord au transfert d'un pays à l'autre de coûts de formation qui, comme le montre le chapitre B, sont essentiellement à charge des collectivités nationales. Cette mobilité conduit aussi à divers transferts culturels, difficilement mesurables, mais souvent profitables au pays d'accueil.

Pour des raisons techniques, liées au mode de recensement des étudiants étrangers, un tel indicateur de mobilité est difficile à construire et à interpréter. D'abord, dans la plupart des pays, seule la nationalité des étudiants est relevée, indépendamment de la résidence de ceux-ci. Des étudiants de nationalité étrangère peuvent donc résider depuis longtemps dans le pays d'accueil et être considéré comme migrants alors qu'ils ne s'inscrivent plus dans le processus migratoire. À l'opposé, les nationaux résidant à l'étranger ne sont pas recensés et n'interviennent donc pas dans la mesure de la mobilité. Ces deux biais agissent en sens inverse et se neutralisent donc partiellement. Le solde de ces mouvements fictifs ne peut cependant être valablement estimé.

Ensuite, les pays de l'OCDE ne disposent généralement pas des moyens leur permettant de dénombrer leurs nationaux inscrits dans des écoles de pays étrangers et, de ce fait, ne peuvent recenser que les étudiants étrangers inscrits dans leurs écoles et ne connaissent donc qu'un seul des deux volets du système migratoire. Seul un recensement indirect, tel celui effectué par l'OCDE pour cet indicateur C6, permet d'estimer les mouvements d'émigration de la population scolaire. La valeur des résultats du recensement indirect va obligatoirement dépendre de la valeur des dénombrements effectués dans les pays d'accueil et du nombre et du choix de ces pays d'accueil dont la liste, a priori, n'est pas connue. En se limitant aux 22 pays participant au projet INES et disposant des informations nécessaires au calcul de l'indicateur, on sous-estime obligatoirement les flux centrifuges. Cette sous-estimation est vraisemblablement assez faible dans la mesure où la presque totalité des pays attractifs sur le plan de l'enseignement supérieur sont membres de l'OCDE. À l'opposé, les flux centripètes n'ont pas pour origine les seuls pays participant au projet INES<sup>50</sup>. Si l'on

50 Dans certains États européens, dont la Belgique, une part non négligeable des entrées provient de pays d'Afrique ou d'Amérique latine non-membres de l'OCDE.





veut donc éviter la sous-estimation ainsi induite, il convient de recenser l'origine de tous les étrangers, opération que les relevés statistiques rendent possibles et qui fait l'objet de la dernière partie du tableau C6.1.

L'examen des nombres absolus d'étudiants qui alimentent les flux migratoires ne met généralement en évidence que les poids démographiques très différents des pays de l'OCDE. Il est en effet inutile de vouloir comparer en nombre de personnes les flux émanant de deux pays aussi différents que les États-Unis et l'Islande dont le rapport des volumes de population est de l'ordre de un à mille. Seules des valeurs relatives, tel le rapport du nombre de migrants à la population scolaire de l'enseignement supérieur, sont utilisables dans la construction d'un indicateur.

Dans cette optique, l'OCDE utilise deux types de valeurs relatives. Le premier rapporte le volume du flux migratoire entrant à la population scolaire du pays d'accueil. Il s'agit en quelque sorte d'une mesure du pouvoir d'attraction de l'enseignement supérieur d'un pays. Le second type de valeurs relatives rapporte le volume du flux sortant à la population du pays d'origine des migrants. Dans ce second cas, il s'agit de la mesure du pouvoir de rétention des écoles supérieures du pays. L'analyse des soldes de ces deux mouvements dont le sens est opposé, présente quelques difficultés méthodologiques qui réduisent l'intérêt de l'opération. En effet, les deux mesures, bien qu'exprimées par un pourcentage, sont cependant différentes et ne peuvent faire l'objet d'une simple soustraction. Ce problème est bien illustré par l'asymétrie de la matrice du tableau C6.3, consacré aux flux relatifs.

Le graphique C6.3 et le tableau C6.1 mesurent, à l'aide de la première des deux mesures relatives, le pouvoir attractif des écoles supérieures de 22 pays participant au projet INES. On constate ainsi que sept États, presque tous européens<sup>51</sup>, sont particulièrement attractifs puisque plus de 5% des étudiants inscrits dans leur enseignement supérieur sont des étrangers. Ce taux atteint ou dépasse même 10% en Belgique (9,9%), en Autriche (10,8%), en Suisse (11,8%) et en Communauté française (17,1%)<sup>52</sup>. Parmi les grands pays, le Royaume-Uni (8,7%), la France (8%) et l'Allemagne (7,2%) sont les plus attractifs. De ce point de vue, ils dominent nettement les États-Unis (3,2%), le Canada (3,1%), le Japon (1,4%) et l'Italie (1,3%).

Le tableau C6.1 montre, outre l'intensité de l'attraction scolaire, de grandes variations dans la répartition par pays d'origine de cette attraction. En ce qui concerne la couverture géographique du recrutement de la population étrangère, certains États se sont nettement spécialisés. D'autres, à divers degrés, sont plus généralistes et attirent des étudiants provenant d'un plus grand nombre de pays étrangers sans marques nettes de préférences particulières. La mesure de la part de l'attraction totale qu'un État exerce sur ses deux principaux fournisseurs d'étudiants étrangers permet, pour cette particularité de la migration, d'établir un classement spécifique des 22 pays étudiés.

Dans les pays ayant le champ d'attraction le plus spécialisé, plus d'un tiers des étudiants ne provient que d'un ou deux pays étrangers participant au projet INES. Il s'agit principalement de l'Irlande (55% de l'attraction du pays s'exerce sur le Royaume-Uni et, secondairement, sur les États-Unis), de l'Autriche (43% de l'attraction du pays s'exerce sur l'Italie et l'Allemagne), de la Suisse (39% de l'attraction du pays s'exerce sur l'Allemagne et, secondairement, sur l'Italie), du Japon (35% de l'attraction du pays s'exerce sur la Corée et, secondairement, sur les États-Unis) et de l'Italie (35% de l'attraction du pays s'exerce surtout sur la Grèce et, accessoirement, sur la Suisse)<sup>53</sup>. D'autres États sont dans une situation opposée et disposent d'une très large zone de recrutement. Les flux en provenance des deux

51 L'Australie n'a fourni que le total des étrangers et ne figure pas dans le tableau C6.1.

52 De ce point de vue, la Communauté flamande est peu attractive : 3,6%.

53 En Communauté française, 33% de l'attraction s'exerce sur la France et l'Italie. En Communauté flamande, 40% de l'attraction s'exerce sur les seuls Pays-Bas.

principaux pays OCDE fournisseurs d'étudiants ne représentent alors que moins de 20% de l'attraction totale. Il s'agit de la France (6%), de la Nouvelle-Zélande (9%), de la Turquie (10%), du Portugal (12%), du Royaume-Uni (13%), de la Norvège (13%), de la Finlande (15%), du Canada (15%), du Danemark (16%) et des États-Unis (18%). Avec 27% des étudiants étrangers provenant surtout de France et d'Italie, la Belgique, comme l'Espagne (25%) et l'Allemagne (20%), occupe une position intermédiaire entre spécialisation et polyvalence géographique.

L'examen de la dernière partie du tableau C6.1 permet de constater que les pays africains font l'objet d'une attraction particulière de la part de trois États européens : la Belgique où les étudiants africains représentent 31% des étrangers (36% en Communauté française et 12% en Communauté flamande), la France (43%) et le Portugal (50%). À l'exception de l'attraction importante exercée par le Japon, la Corée et la Nouvelle-Zélande sur les pays asiatiques<sup>54</sup>, ce phénomène ne s'observe pas vis-à-vis des autres pays hors OCDE.

La mesure du pouvoir de rétention des étudiants de l'enseignement supérieur par l'équipement scolaire d'un pays fait l'objet du tableau C6.2. Cette mesure est illustrée par les graphiques C6.4 qui, visuellement, sont malheureusement très peu efficaces et donc d'une utilité réduite. L'analyse du tableau C6.2 est beaucoup plus intéressante. Bien que la technique du recensement indirect ne permette pas, dans le seul cadre de l'OCDE, d'établir un véritable taux global de rétention, la mesure du pourcentage d'étudiants nationaux qui ne sont pas attirés par des écoles des 21 autres pays participant à la construction de l'indicateur C6 mesure assez correctement ce pouvoir de rétention de l'enseignement supérieur d'un État.

Faisant abstraction de l'influence des pays hors OCDE, souvent négligeable au niveau de l'enseignement supérieur, on constate que trois États ont un taux de rétention particulièrement faible : l'Irlande ne retient que 89,8% de sa population scolaire de niveau supérieur, la Grèce 87,6% et l'Islande seulement 76,2%. À l'opposé, d'autres pays comme les États-Unis (99,8% de rétention), l'Australie (99,5%), la Nouvelle-Zélande (99,2%), le Mexique (99,1%) ou le Royaume-Uni (98,7%) gardent dans leurs écoles supérieures la presque totalité de leur population scolaire nationale.

La plupart des pays européens occupent une position intermédiaire avec des taux allant de 95% à plus de 98%. Ainsi notre taux est de 98,2%, proche de celui de la France (98,3%) mais légèrement plus élevé que celui des Pays-Bas (97,6%). Ces quelques chiffres montrent que le phénomène de mobilité reste globalement peu développé et, à quelques exceptions près, que les équipements scolaires de niveau supérieur des pays de l'OCDE semblent donc être considérés comme suffisants.

Le tableau C6.2, comme d'ailleurs le tableau C6.3 consacré aux flux relatifs, montrent qu'il existe des flux privilégiés entre pays. Cette situation est particulièrement nette pour les États ayant les plus faibles taux de rétention. Ainsi, les Irlandais fréquentent essentiellement les écoles supérieures du Royaume-Uni et les Autrichiens, les Hongrois et les Turcs les écoles allemandes. Les Portugais préfèrent les écoles françaises tandis que les Anglais, les Norvégiens, les Suédois, les Canadiens, les Mexicains, les Coréens et les Japonais privilégient les établissements des États-Unis. Dans quelques cas, l'influence est partagée entre deux pays attractifs, éventuellement très différents. Les Islandais se rendent de préférence aux États-Unis et au Danemark, les Suisses, les Finlandais et les Tchèques en Allemagne et aux États-Unis, les Espagnols et les Danois aux États-Unis et au Royaume-Uni. De la même façon, les Belges fréquentent surtout les écoles françaises et britanniques, les Néerlandais les écoles belges et allemandes, les Italiens les écoles allemandes et autrichiennes et les Grecs les établissements britanniques et allemands. Dans plusieurs pays, possédant

54 Notons qu'en Communauté flamande, 21% de l'attraction s'exerce sur des pays asiatiques (principalement la Chine, la Turquie, l'Iran et le Bangladesh). En Communauté française, cette proportion n'est que de 5%.



généralement un taux de rétention élevé, aucune influence nette ne se dégage. Il s'agit principalement des États-Unis, de l'Australie, de l'Allemagne, de la France, de l'Espagne et de la Russie. Dans ces pays, on relève néanmoins une série de faibles flux centrifuges dont les plus denses sont dirigés principalement vers le Royaume-Uni et les États-Unis.

Le tableau C6.4 ainsi que le graphique C6.5 présentent la balance par pays des flux centrifuges et centripètes. Malgré quelques réserves quant à la signification précise des soldes obtenus, on peut néanmoins classer les États selon qu'ils enregistrent soit un apport net, soit une sortie nette d'étudiants. Les observations ne font que confirmer les commentaires précédents. Avec un flux net entrant supérieur à 2% des inscrits dans l'enseignement supérieur, trois pays peuvent être considérés comme globalement attractifs : la Belgique (2,3%), l'Autriche (2,5%) et la Suisse (3,1%). À l'opposé, six pays sont fournisseurs nets en affichant, eux aussi, un taux supérieur à 2% des inscrits : la Norvège (2,1%), le Portugal (2,2%), la Corée (2,7%), la Turquie (3%), l'Irlande (6,8%) et surtout l'Islande (22,3%).

L'analyse des migrations internationales des populations scolaires nécessiterait de plus grands développements, que ce commentaire de *Regards sur l'Éducation* ne permet cependant pas<sup>55</sup>.

### **Indicateur C7 :**

#### **Formation professionnelle continue de la population active adulte (pp. 202 à 209)**

*Très peu de personnes participent à des programmes de formation professionnelle continue.*

La Belgique se caractérise notamment par un pourcentage important de personnes adultes qui n'ont pas obtenu de diplôme du secondaire supérieur (cf. indicateur A2). Pour ceux-ci, la formation continue pourrait être l'occasion d'améliorer leurs compétences et d'obtenir un diplôme plus élevé.

Malheureusement, l'indicateur met en évidence le très faible taux de participation à la formation professionnelle continue dans notre pays : 3% en moyenne pour les personnes avec emploi (tableau C7.1a). Parmi les pays qui utilisent une source semblable à la nôtre, l'Enquête sur les *Forces de travail* de 1995 met en évidence une participation 5 fois inférieure à celle du Danemark et 4 fois à celle du Royaume-Uni.

Le taux belge prend en compte les formations professionnelles qui se déroulent dans une école professionnelle (par exemple, dans l'enseignement de promotion sociale), sur le lieu de travail ou en alternance (par exemple, l'apprentissage), qu'elles aient été financées par les pouvoirs publics, les employeurs ou les bénéficiaires eux-mêmes. Les études de plein exercice au niveau secondaire ou supérieur ne sont pas comptabilisées. Les questions actuelles de l'enquête *Forces de travail* ne permettent pas de repérer systématiquement tous les épisodes de formation courte de moins d'une semaine, par exemple.

La participation à la formation professionnelle est d'autant plus fréquente que le niveau de formation de départ est élevé. Cette relation s'observe dans tous les pays. La formation continue ne semble donc pas jouer un rôle d'égalisation des acquis. Elle paraît, au contraire, contribuer à renforcer les différences entre les individus en ce qui concerne les niveaux de formation.

Les statistiques basées sur des effectifs aussi faibles doivent être interprétées avec prudence. Les très faibles écarts observés dans les taux de participation des hommes et des femmes ne sont pas significatifs.

55 L'édition 1997 des *Chiffres clés de l'éducation dans l'Union européenne*, édité par la Commission européenne (Éducation, Formation, Jeunesse), EURYDICE et EUROSTAT, contient des informations complémentaires, cf. pp.94-95.



Une des particularités de la Belgique semble être que le taux de participation à la formation continue est plus important parmi les chômeurs (5%) (tableau C7.1b) que parmi les personnes avec emploi. Ce taux de participation n'atteint cependant pas encore l'objectif fixé au Conseil européen extraordinaire sur l'emploi qui s'est tenu à Luxembourg en novembre 1997.

Les statistiques présentées ici devraient être complétées par des analyses menées sur d'autres bases de données, par exemple celles sur les chômeurs gérées par le Forem. Il est à noter cependant que les comparaisons internationales ne peuvent être établies que sur base de définitions comparables. Vu le peu de personnes concernées dans l'échantillon de l'enquête *Forces de travail*, il n'a pas été possible de ventiler, comme dans les autres pays, les chômeurs participant à la formation selon leur niveau de formation.

Les indicateurs sur la participation à la formation professionnelle doivent être complétés dans les prochaines éditions. Plusieurs données publiées (par exemple, graphique C7.2) dans cette édition de *Regards sur l'Éducation* proviennent de l'enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (IALS)\* et ont été établies sur une base différente des statistiques calculées à partir des enquêtes régulières sur les *Forces de travail*. La Communauté française n'ayant pas participé à l'enquête IALS, nous sommes absents d'une partie des indicateurs sur la participation à la formation professionnelle.

## CHAPITRE D

# ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ORGANISATION SCOLAIRE

(Indicateurs D 1 à D 7, pp. 211 à 254)

Les chapitres précédents de *Regards sur l'Éducation* portent sur les ressources financières et sur les taux de scolarisation. Par son contenu, ce chapitre vise à mettre en évidence différents facteurs qui peuvent déterminer la qualité de l'enseignement dispensé.

L'indicateur D1 décrit les caractéristiques du corps professoral en terme de rémunération brute, alors que l'indicateur D2 met l'accent sur les caractéristiques démographiques des enseignants de mathématiques<sup>56</sup> de la 8e année de l'enseignement obligatoire, qui correspond à la deuxième année du premier cycle de l'enseignement secondaire en Belgique.

L'indicateur D3 montre le nombre d'heures hebdomadaire qu'un professeur de mathématiques dit consacrer en moyenne à d'autres activités de type scolaire en dehors de ses heures de cours.

L'indicateur D4 porte sur la taille moyenne des classes et l'indicateur D5 dresse un descriptif des activités qui y sont organisées.

L'indicateur D6 porte sur les effectifs et le taux d'encadrement dans l'enseignement primaire.

L'indicateur D7 résulte d'un sondage effectué auprès des élèves soumis à l'enquête de l'IEA et montre les temps moyens consacrés par ces derniers à l'étude en dehors des heures de cours.

56 Les données portent sur les professeurs de mathématiques dans la mesure où la plupart des données exploitées dans ce chapitre proviennent de l'enquête IEA/TIMSS portant sur les mathématiques et les sciences.



**Indicateur D1 :**  
**Traitements statutaires des enseignants dans les établissements publics primaire et secondaire (pp. 213 à 226)**

*Le salaire brut de l'instituteur belge en début de carrière s'aligne sur la moyenne de celui de ses confrères des pays de l'OCDE. En fin de carrière, son salaire brut est légèrement devenu inférieur à la moyenne.*

Les différents salaires présentés sont les revenus bruts, avant impôt et retenues des cotisations sociales. Ils sont convertis en dollars américains et ajustés en fonction des pouvoirs d'achats respectifs des différents pays.

Le salaire brut de l'instituteur primaire belge en début de carrière s'aligne sur la moyenne de celui de ses confrères des pays membres de l'OCDE. Il est presque équivalent à la moyenne des rémunérations en Belgique. Par contre, en fin de carrière, l'instituteur belge ne bénéficie plus que d'un salaire brut légèrement inférieur à la moyenne de ceux des autres pays, tout en restant malgré tout supérieur de 40 points au revenu moyen des Belges. Pour un niveau d'ancienneté moyen, c'est à dire 15 ans de carrière, les salaires bruts européens les plus intéressants pour les instituteurs sont octroyés en Allemagne, en Irlande, au Danemark et en Espagne. Par rapport aux pays voisins, les Pays-Bas (+4%) et surtout l'Allemagne (+28%) s'avèrent plus attractifs que la Belgique tandis que la France offre à ses instituteurs un salaire brut de 4% inférieur au nôtre.

*Il faut souligner un régime salarial supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE pour les professeurs de l'enseignement secondaire supérieur.*

Le salaire brut des enseignants de l'enseignement secondaire inférieur, en Belgique, est légèrement plus élevé que celui de leurs homologues du primaire. Cette tendance est assez générale dans les pays de l'OCDE. La mesure qui vise à uniformiser les salaires bruts des régents et des instituteurs n'est cependant pas exceptionnelle; le Danemark, l'Espagne, la Grèce, le Portugal, la Norvège et la République tchèque octroient le même salaire brut aux professeurs du primaire et du secondaire inférieur. Mieux, les États-Unis rémunèrent davantage les enseignants du primaire (+4%). Il est à noter que les dernières dispositions réglementaires adoptées en Communauté française conduiront à moyen terme à une harmonisation barémique entre les instituteurs et les régents.

Les professeurs du secondaire supérieur bénéficient d'un revenu supérieur à la moyenne de leurs collègues des autres pays de l'OCDE. Leurs revenus se situent en 4<sup>e</sup> position aussi bien en début qu'en fin de carrière. Cette constatation se voit confirmée par le graphique D1.2. qui compare les salaires bruts des enseignants ayant 15 ans d'ancienneté aux revenus moyens de l'ensemble de la population.

Dans la quasi totalité des pays, l'évolution financière de la carrière des enseignants est liée systématiquement à l'ancienneté. Certains pays, notamment membres de l'Union européenne, prennent en compte d'autres paramètres comme, par exemple, la reconnaissance de performances intéressantes ou la participation à des formations complémentaires.

L'indicateur D1.4. développe la notion de coût salarial par élève<sup>57</sup>. Il met en évidence l'influence, au niveau du secondaire inférieur, du ratio particulièrement favorable du nombre d'élèves par enseignant. Il souligne un coût très élevé pour la Belgique (2<sup>e</sup> position derrière la Suisse). Cet indicateur doit être quelque peu tempéré. Les données fournies par la Belgique pour calculer le ratio concernent l'ensemble des élèves et des professeurs du secondaire inférieur et supérieur. Or nous savons que généralement ce ratio est nettement plus favorable pour le secondaire supérieur que pour le secondaire inférieur. De plus, le système éducatif belge emploie plus de 80% d'enseignants alors que beaucoup d'autres pays ont recours à un pourcentage plus important de personnels administratifs et/ou de soutien pédagogique.

Enfin, les conditions de travail des régents (D1.3.) sont comparables aux moyennes des pays de l'OCDE hormis en ce qui concerne le nombre d'élèves par classe qui les place dans une position nettement plus confortable que dans les autres pays. Cette constatation doit être tempérée par le commentaire rédigé pour l'indicateur D1.4.

57 Voir à ce sujet *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE*, 1997, p. 399.

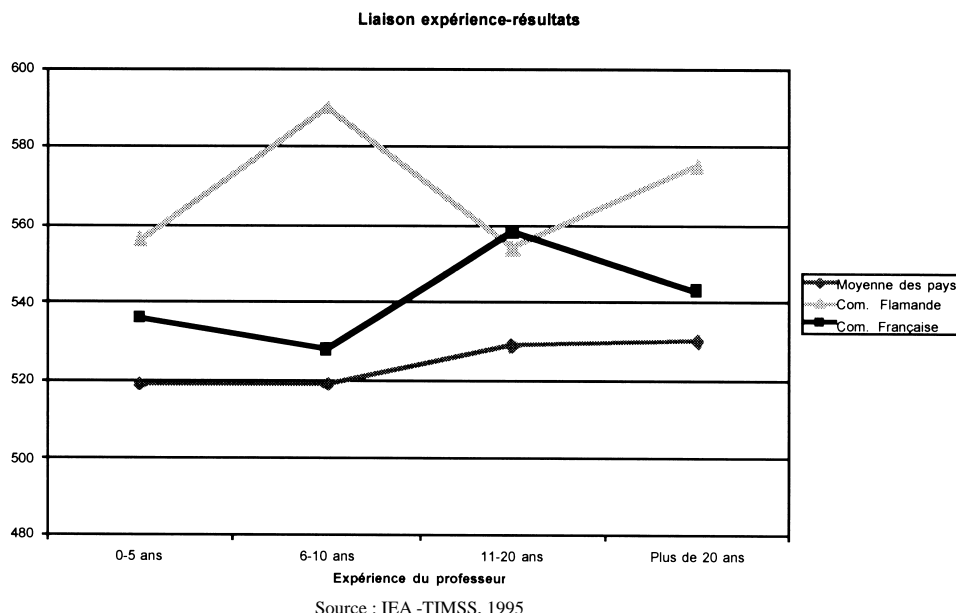


**Indicateur D2 :**  
**Informations fournies par les professeurs de mathématiques de 8e année**  
**concernant leur âge, sexe et expérience professionnelle (pp. 227 à 233)**

*Les courbes démographiques relevées pour les seuls professeurs de mathématiques du début de l'enseignement secondaire soulignent un vieillissement de ce corps professoral dans la plupart des pays de l'OCDÉ. Cette constatation doit probablement être également faite pour les professeurs des autres disciplines.*

Comme les analyses démographiques de la population estudiantine, d'une part, et de la population enseignante, d'autre part, nous le signalent depuis quelques années, des problèmes de recrutement de professeurs du secondaire se poseront dans un avenir proche pour beaucoup de pays de l'OCDÉ. L'indicateur épingle particulièrement la situation préoccupante de l'enseignement en Communauté française de Belgique. Soixante-neuf pour cent des élèves de 2e année ont un professeur de mathématiques âgé de plus de 40 ans. La situation est moins épineuse en Communauté flamande où seulement 59% des élèves sont dans une situation comparable. La différence entre les Communautés est aussi importante en ce qui concerne la répartition hommes-femmes. La Communauté flamande emploie nettement plus de professeurs femmes que la Communauté française.

Les profils des différents pays montrent une relation légèrement positive entre l'expérience des professeurs et les résultats obtenus par les élèves.



Assez curieusement, alors que dans l'ensemble des pays de l'OCDÉ on peut constater une corrélation positive entre les résultats des élèves et l'expérience de leurs professeurs, dans les Communautés française et flamande aucune relation directe n'est perceptible. En effet, pour la Communauté flamande, les professeurs qui ont une ancienneté de 11 à 20 ans ne font pas obtenir de meilleurs résultats à leurs élèves, alors qu'en Communauté française c'est plutôt l'inverse. Les professeurs les plus âgés en Communauté française ne parviennent cependant pas à «tirer vers le haut» leurs élèves. Cette situation paradoxale n'est pas directement explicable : plusieurs facteurs devraient être pris en compte comme, par exemple, l'efficacité des systèmes de formation continue des enseignants ou la politique d'affectation selon l'âge/l'ancienneté des enseignants.



**Indicateur D3 :**  
**Informations fournies par les professeurs de mathématiques de 8e année sur leurs activités de type scolaire en dehors des heures de cours (pp. 234 à 237)**

*Les professeurs de mathématiques belges consacrent en moyenne une heure de moins par semaine à des tâches scolaires en dehors de leur temps de présence obligatoire que dans les autres pays de l'OCDE.*

Les professeurs de mathématiques de deuxième année du secondaire déclarent consacrer en moyenne 11 heures et 48 minutes par semaine à des tâches scolaires en dehors de leur temps de présence obligatoire. Cela les situe environ 1 heure en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. Il semble intéressant de mettre cette information en relation avec la charge de cours (D1.3) et le nombre d'élèves par classe (D4) des enseignants des différents pays.

Pays	Temps d'instruction		Nombre d'élèves par classe (% classe <20)		Préparation des cours	Activité de gestion du groupe classe	Lectures spécialisées et développement personnel	Temps Total
Allemagne	712	+	25	+	4,2	5,6	1,8	15,7
France	660	++	11	--	3,4	5,8	0,7	12,7
Com. Française	720	+	49	++	2,8	5,7	0,9	11,8
Com. Flamande	720	+	43	++	2,9	6,6	0,6	12,7
Pays-Bas	954	-	16	-	2,5	4,8	1,1	11,1
Etats-Unis	964	-	24	+	2,4	7	0,9	15,0
Hongrie			37	++	4,0	6,3	1,8	17,1
Suisse	1056	--	56	++	3,9	5,7	1,8	15,3
Irlande	735	+/-	12	--	3,0	4,6	0,5	9,8
<b>Moyenne</b>	<b>746</b>		<b>22</b>		<b>3,0</b>	<b>5,4</b>	<b>1,2</b>	<b>12,9</b>

- ++ valeur très inférieure à la moyenne
- + valeur inférieure à la moyenne
- +/- valeur dans la moyenne
- valeur supérieure à la moyenne
- valeur très supérieure à la moyenne

Source : IEA -TIMSS, 1995

Ce tableau révèle un certain nombre de paradoxes : certains enseignants assumant une charge importante de cours ou encadrant des classes comportant beaucoup d'élèves ne consacrent pas beaucoup de temps en dehors de leurs heures d'enseignement à des tâches de gestion et de suivi pédagogique des élèves. C'est le cas des enseignants néerlandais et irlandais. D'autres, par contre, en situation a priori plus confortable leur consacrent de nombreuses heures. Les professeurs belges (Communauté française et surtout flamande), allemands et dans une certaine mesure, français sont dans cette situation.

Dans cette même logique, l'on pourrait penser que les professeurs ayant une lourde tâche d'enseignement consacrent beaucoup de temps à la préparation de leurs cours. C'est effectivement le cas pour les Suisses, mais pas du tout pour les Néerlandais et les Américains.

Nous pourrions également supposer qu'un professeur mis dans une situation qualifiée de confortable (nombre d'heures d'enseignement à assurer comparativement moindre, taille des classes relativement petite) devrait disposer de plus de temps pour se former professionnellement. Les enseignants allemands confirment cette hypothèse, mais pas les Belges, ni les Français, ni encore moins les Suisses.

Les enseignants hongrois déclarent occuper plus de 17 heures par semaine, en dehors des périodes face aux élèves, à des tâches liées à leur profession. À l'inverse, les Irlandais n'y consacrent que moins de 10 heures.

Les professeurs de mathématiques de la Communauté française se caractérisent surtout par le peu de temps qu'ils consacrent à des contacts avec les élèves en dehors des heures de cours, à des lectures spécialisées ou au développement professionnel, ainsi qu'aux tâches administratives. Par contre, ils déclarent passer plus de temps que leurs collègues à la préparation et à la correction de tests. Ceux-ci semblent être un pilier de la pédagogie des mathématiques en Communauté française et davantage encore en Communauté flamande et en France.

**Indicateur D4 :**  
**Informations fournies par les professeurs sur la taille des classes de mathématiques en 4e et 8e années (pp. 238 à 241)**

L'information concernant la taille des classes de 4e primaire en Communauté française, comme dans bon nombre de pays, n'est pas disponible. Seule la moyenne des pays fournit dès lors l'occasion d'un commentaire. En général, l'effectif des classes n'est pas très différent entre la 4e primaire et la 2e secondaire si ce n'est par un étalement plus important entre les catégories. C'est un effectif situé entre 21 et 30 élèves qui représente la situation la plus fréquente.

En Belgique, le ratio élèves-professeurs paru dans la version 1996 laissait supposer que les enseignants du secondaire donnaient leurs cours devant de petits groupes d'élèves. Les professeurs questionnés dans le cadre de l'évaluation des acquis en mathématiques et en sciences (TIMSS-IEA) confirment cette tendance pour la 2e année du secondaire. Cinquante-cinq pour cent des élèves font partie de classes composées de 21 à 30 élèves, et les 45% restant dans des classes d'effectifs inférieurs à 20. Trente élèves constituent le maximum du groupe classe en Belgique. Certains pays, dont particulièrement la Corée organisent des classes de plus de 41 élèves.

Comme le souligne le commentaire de l'OCDÉ, le lien entre la taille de la classe et les niveaux de résultats ne peut s'expliquer par une relation simple, tant les contextes éducatifs diffèrent suivant les pays (modes de groupement des élèves, organisation de soutiens spécifiques, ou individualisés, etc.).

**Indicateur D5 :**  
**Informations fournies par les enseignants sur l'organisation des cours de mathématiques en 8e année (pp. 242 à 245)**

*La Communauté française se caractérise par un enseignement ayant le moins recours aux cours magistraux.*

Les professeurs de mathématiques de la Communauté française semblent privilégier le travail individuel des élèves tout en les assistant. Cette organisation du travail est probablement rendue possible par les effectifs comparativement faibles des classes. Le recours à des cours magistraux ne concernent que 38% des élèves. Cette valeur situe notre Communauté parmi les trois pays ayant le moins recours à cette pratique. Nous nous dissociions en cela très nettement des enseignants de la Communauté flamande. Cette manière d'enseigner devrait logiquement impliquer un surcroît de travail après les heures de cours pour ces enseignants qui doivent lire et corriger les travaux des élèves,





ce que n'indique pas l'indicateur D3. Si effectivement nos professeurs de mathématiques consacrent beaucoup de temps à l'élaboration et à la correction de tests, ils passent étonnement peu de temps à la lecture et à la correction des travaux d'élèves.

**Indicateur D6 :**  
**Effectifs par classe et taux d'encadrement dans l'enseignement primaire**  
(pp. 246 à 249)

*Le nombre d'élèves par classe ainsi que le nombre d'heures de cours hebdomadaire placent l'instituteur belge au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE.*

Les effectifs des classes de l'enseignement primaire sont assez stables en Belgique. La variation interquartile ne dépasse pas cinq élèves. L'effectif moyen est d'environ une vingtaine d'élèves par classe. Cet effectif place la Belgique au-dessus de la moyenne des pays participants.

Les moyennes internationales des pays ayant participé à l'enquête sont les suivantes :

Taille de la classe		Ratio élèves/enseignant		Nombre d'heures de cours/an		Ratio Chef d'établissement /enseignants *100		Ratio Chef d'établissement /élèves *1000	
moyenne internationale	Belgique	moyenne internationale	Belgique	moyenne internationale	Belgique	moyenne internationale	Belgique	moyenne internationale	Belgique
18.6	19.4	16.5	16.5	805.5	832	4.6	7.3	3.2	4.1

Le nombre d'heures de cours à assurer par l'instituteur belge est également supérieur à la moyenne internationale ce qui fait dire que son environnement professionnel n'est pas particulièrement favorable.

Comme le signale l'OCDE, la tendance actuelle est de favoriser l'autonomie des établissements. Cet élargissement des prérogatives de l'école implique l'existence d'une direction suffisamment disponible. Les ratios nombre de chef d'établissement / enseignants et chef d'établissement / élèves sont favorables à cette évolution. Les ratios sont élevés. Cette indication traduit la stratégie des systèmes éducatifs belges qui prévoit d'alléger partiellement ou totalement la charge d'enseignement d'un instituteur, en fonction du nombre d'élèves, pour assurer les tâches de gestion de l'établissement.

**Indicateur D7 :**  
**Informations fournies par les élèves de mathématique de 8e année sur l'utilisation quotidienne du temps d'étude en dehors des heures de cours**  
(pp. 250 à 254)

*Le travail à domicile réalisé par les élèves belges est de trois heures par jour en moyenne. Ce temps est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE.*

Les élèves de 2e année du secondaire en Belgique déclarent travailler, en moyenne, au moins 3 heures par jour à leurs devoirs dont une heure serait spécifiquement consacrée aux travaux en mathématique. Ces temps consacrés au travail à domicile situent les élèves belges bien au-dessus des moyennes internationales.

D'une part, le temps de travail élevé que les élèves déclarent passer à domicile pour les disciplines mathématiques ne correspond pas à la faible durée de travail que les professeurs déclarent consacrer à la lecture et à la correction des travaux des élèves, à moins que l'essentiel du travail demandé consiste à répondre et à corriger des tests. De nouveau, ce point mériterait d'engager une réflexion.

D'autre part, le graphique D7.2 nous montre que la relation entre le temps de travail à domicile et les résultats obtenus reste complexe. En général, trop peu ou trop de travail nuit aux résultats. Plus particulièrement en Communauté française, la plage de travail la plus efficace se situerait autour de deux heures. Les élèves qui déclarent passer le temps le plus important sont sans doute aussi ceux qui éprouvent le plus de difficulté. À l'autre extrême, ceux qui déclarent y consacrer le moins de temps sont certainement ceux qui abdiquent le plus vite face à la difficulté, sont peu motivés ou ne comprennent pas qu'ils ne maîtrisent pas la matière.

## CHAPITRE E

# NIVEAU DE FORMATION ET DEVENIR SUR LE PLAN SOCIAL ET PROFESSIONNEL

(Indicateurs E1 à E6, pp. 255 à 293)

.....

Les avantages, pour l'individu et pour la société, de niveaux de formation élevés sont multiples. Les indicateurs chiffrés ne permettent pas de rendre compte de toutes les dimensions de l'analyse. Plus le niveau de formation moyen est élevé et plus les disparités sont réduites, plus la cohésion sociale est grande et plus les citoyens peuvent jouer un rôle dans la vie politique, économique et sociale. L'évolution des métiers et la complexité accrue des tâches de la vie quotidienne exigent de plus en plus un niveau minimum de formation qui correspond au diplôme de fin d'enseignement secondaire.

Les six indicateurs de ce chapitre mettent en relation les taux d'activité\*, d'emploi\*, de chômage\* (indicateurs E1 et E2). Ces deux indicateurs montrent les différences de situation entre les hommes et les femmes.

L'indicateur E3 traduit en graphique le devenir des jeunes sur le marché du travail en fonction de leur niveau de formation.

Les indicateurs<sup>58</sup> E4 et E5 essaient d'évaluer le rendement le plus visible de l'investissement dans l'éducation par une étude des revenus en fonction des niveaux d'études atteints.

L'indicateur<sup>59</sup> E6 étudie le taux de chômage des jeunes sortis du système éducatif après un et cinq ans.

58 Ces indicateurs ne seront pas commentés ici même puisqu'il n'y a pas de données statistiques récentes mettant en relation revenus et niveau de formation sur un échantillon représentatif de la population belge.

59 L'indicateur n'a pas pu être calculé pour la Belgique car les enquêtes sur la question sont soit trop fragmentaires, soit reposent sur une catégorisation différentes des enquêtes internationales. Pour plus de détails, le lecteur se reportera à C. MAINGUET, M. DEMEUSE, *Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle*, Institut national de Statistique, Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles, 1998; et aux registres du Forem, de l'Orbem et du VDAB.



## **Indicateur E1 :** **Taux d'activité selon le niveau de formation** (pp.257 à 262)

*En Belgique, le taux d'activité des adultes de 25 à 64 ans est un des plus bas des pays de l'Union européenne.*

*Les taux d'activité des femmes en Belgique sont systématiquement plus faibles que pour les hommes et cela quel que soit le niveau de formation.*

Le taux d'activité<sup>60</sup> des adultes de 25 à 64 ans, en Belgique, est un des plus bas des pays de l'Union européenne (69% contre 75% en Allemagne, 77% en France, 79% au Royaume-Uni) (tableau E1.1a). Il est proche de celui observé dans les pays méditerranéens (Grèce 67%, Espagne 66%, Italie 63%), au Luxembourg (66%) et en Irlande (67%). Ce résultat est à mettre en relation notamment avec la très faible part d'actifs parmi les personnes plus âgées et surtout avec la faible participation des femmes sur le marché du travail.

Dans tous les pays de l'OCDE, la position des femmes sur le marché du travail est plus défavorable que celle des hommes. La Belgique, avec un taux d'activité des femmes de 57% se situe parmi les pays où l'indicateur prend les valeurs les plus basses (tableau E1.1b). Seuls quelques pays présentent des taux d'activité féminins moins élevés : la Corée (55%), l'Irlande (49%), la Grèce (48%), l'Espagne et le Luxembourg (47%), l'Italie (45%) et la Turquie (33%).

Les taux d'activité varient en fonction du niveau de formation atteint. Dans tous les pays, ce sont les personnes qui n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire inférieur qui ont le plus de difficultés sur le marché du travail : les taux d'activité observés dans cette catégorie de population varient cependant de 86% en Suède - un résultat tout à fait exceptionnel - à 55% en Belgique. C'est donc dans notre pays que les personnes les moins qualifiées rencontrent le plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Les variations entre diplômés de l'enseignement supérieur et diplômés de l'enseignement secondaire supérieur sont de faible amplitude comparées à l'écart observé dans tous les pays entre ceux qui ont obtenu le diplôme de fin du secondaire et ceux qui ne l'ont pas eu. Le diplôme de fin du secondaire constitue bien de nos jours une condition de plus en plus nécessaire d'accès au marché du travail. De tous les pays de l'OCDE, c'est en Belgique que l'écart observé entre le taux d'activité des diplômés de l'enseignement primaire ou secondaire inférieur (55%) et celui des diplômés universitaires (89%) est le plus élevé : 34%.

Les disparités dans les taux d'activité, selon le diplôme obtenu, sont beaucoup plus fortes dans la population féminine que dans la population masculine : les taux d'activité des femmes n'ayant pas terminé l'enseignement secondaire ne dépassent pas en moyenne 50% dans les pays de l'OCDE (pour 79% dans la population masculine). En Suisse et surtout en Turquie, le taux d'activité des femmes universitaires est de loin inférieur au taux d'activité des hommes les moins qualifiés. En Irlande, au Luxembourg, en Grèce et dans les pays du Pacifique, ces taux sont de même niveau que ceux des hommes n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

En Belgique, le taux d'activité est particulièrement bas pour les femmes de faible niveau de formation, puisqu'il n'atteint pas 40% (70% pour les hommes). Il est deux fois plus élevé chez les femmes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (et atteint plus de 90% pour les hommes). Les hommes porteurs du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) ou d'un certificat de qualification décerné en fin de cycle secondaire ont plus de 20% de chances d'être en activité qu'une femme de même niveau de formation.

Pour toutes les catégories de diplômés, le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes. Les écarts sont moindres parmi les diplômés universitaires (8% en Belgique, pour une moyenne OCDE de 10%) et les plus élevés parmi les personnes qui n'ont pas obtenu de diplômes de l'enseignement secondaire supérieur\* (31% en Belgique, pour une moyenne OCDE de 29%).

<sup>60</sup> Le taux d'activité exprime, en pourcentage, le rapport de la population active totale âgée de 25 à 64 ans (chômeurs et personne avec emploi) sur l'ensemble de la population de 25 à 64 ans.



## **Indicateur E2 :** *Emploi, chômage et niveau de formation* (pp.263 à 268)

*Tous les ratios mettent en évidence le rôle «pivot» du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur pour l'insertion sur le marché du travail. Cette constatation vaut aussi pour la Belgique.*

Cet indicateur rend compte notamment de la manière dont les qualifications obtenues dans le système scolaire sont utilisées sur le marché du travail. Il décompose l'indicateur précédent, basé sur les taux d'activité, en deux composantes : le taux de chômage\*<sup>61</sup> et le ratio emploi/population, pour deux catégories d'âge, selon le sexe et le niveau de formation.

Le ratio emploi/population pour la tranche d'âge des 25 à 64 ans met de nouveau en évidence les difficultés particulièrement marquées en Belgique des personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur : 47% seulement d'entre elles ont un emploi, pour une moyenne de l'OCDE de 57%. Les ratios sont plus favorables au Royaume-Uni (54%), en France et aux Pays-Bas (52%) et même en Allemagne (49%). La situation des personnes peu qualifiées est semblable à la nôtre en Espagne (46%).

Les ratios emploi/population de nos diplômés de l'enseignement supérieur correspondent à la moyenne OCDE : 82% pour les diplômés de l'enseignement supérieur de type court (identique à la moyenne OCDE) et 86% pour les diplômés universitaires (moyenne OCDE, 85%). Les ratios emploi/population sont plus élevés que chez nous en Autriche, en Suisse, au Danemark, en Suède, en Norvège et au Portugal. Nos taux sont semblables à ceux observés aux États-Unis et en Allemagne.

En Belgique, comme dans la plupart des pays, les personnes les plus exposées au chômage sont celles qui n'ont pas obtenu au minimum le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur; le taux de chômage établi pour les personnes de 25 à 64 ans s'élève à 13,4% pour une moyenne de l'OCDE de 10,1%. Cette catégorie de population est, rappelons-le, malheureusement très fréquente en Belgique. Parmi les adultes appartenant à cette tranche d'âge, les taux de chômage les plus faibles sont observés parmi les personnes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (3,5% en Belgique pour une moyenne OCDE de 5,6% pour les diplômés de l'enseignement supérieur de type court et de 3,6% pour une moyenne de 4% pour les diplômés universitaires).

Deux graphiques repris du volume *Analyse des politiques éducatives 1997*<sup>62</sup> mettent en évidence les positions sur le marché du travail des personnes de 30 à 40 ans. La situation de la Belgique est proche de la moyenne OCDE, mais les ratios emploi/population des femmes sont cependant plus favorables pour les femmes diplômées de l'enseignement supérieur de type court (87%) que dans la majorité des pays.

En Belgique, les taux de chômage des personnes de 30 à 44 ans restent élevés par rapport à ceux observés dans les autres pays de l'OCDE : 7% pour les hommes et 11,7% pour les femmes. Ce sont surtout les femmes les moins qualifiées qui connaissent des taux de chômage plus élevés que ceux observés dans la moyenne des pays de l'OCDE. Les porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court connaissent en Belgique une situation plus favorable sur le marché de l'emploi que dans la plupart des pays de l'OCDE : seuls l'Autriche, la Suisse et le Portugal obtiennent des taux de chômage moindre pour cette catégorie de diplômés. Cet avantage est surtout marqué dans la population féminine.

Les écarts entre les taux de chômage des diplômés universitaires et des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur restent importants dans la population féminine. En

61 Le taux de chômage utilisé ici est le rapport entre les personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler et l'ensemble des actifs. Ce taux est différent de celui habituellement calculé sur base des données administratives nationales. La source des données est l'enquête sur les *Forces de travail* de 1995 (voir les commentaires de l'indicateur A2).

62 Voir pp. 29 et 30.



Belgique, les femmes âgées de 30 à 44 ans diplômées de l'enseignement secondaire supérieur ont un risque deux fois plus élevé d'être au chômage que les femmes de la même tranche d'âge diplômées de l'université. Les disparités sont moins importantes dans la population masculine : les taux de chômage sont respectivement de 4,8% pour les hommes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur; 3,9% pour les diplômés de l'enseignement supérieur de type court et 3% pour les diplômés universitaires.

La Belgique se caractérise donc, pour la tranche d'âge étudiée, par une disparité entre les taux de chômage des hommes et ceux des femmes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur ou universitaire beaucoup plus importante que dans la majorité des pays.

### **Indicateur E3 :** **Chômage des jeunes et niveau de formation (pp.269 à 272)**

*Vu la longue période de scolarisation, les jeunes Belges se présentent plus tard sur le marché du travail que dans d'autres pays.*

L'insertion des jeunes sur le marché du travail est difficile, surtout pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur\*. L'indicateur présenté ici est basé sur les taux de chômage\* et est donc affecté par le volume de la population active, utilisé en dénominateur. Ce sont plus particulièrement les comparaisons internationales établies pour les jeunes de 15 à 19 ans qui doivent être interprétées avec prudence car les taux de participation à l'éducation sont très variables à cet âge selon les pays. En Belgique, le taux de participation à l'éducation pour cette tranche d'âge étant très élevé (contrairement au Royaume-Uni ou à la Grèce, par exemple), les jeunes sont moins nombreux à se présenter sur le marché du travail.

Les taux de chômage des jeunes dont le niveau de formation est inférieur à l'enseignement secondaire supérieur\* sont particulièrement élevés en Belgique : 29,7% pour les jeunes de 20 à 24 ans et 18,9% pour ceux de 25 à 29 ans. La situation de cette catégorie de diplômés est encore plus difficile en France, en Finlande, en Irlande, au Royaume-Uni, en Suède, en Espagne et en Pologne.

*Même si le taux de chômage des universitaires est un des plus faibles de l'OCDE, ce sont les diplômés de l'enseignement supérieur de type court qui s'insèrent le mieux dans le marché du travail.*

En Belgique, comme dans les pays de l'OCDE, les diplômés de l'enseignement supérieur de type court sont très bien absorbés par le marché du travail, mieux que les diplômés universitaires : le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur de type court est de 9,7% dans la population des 20 - 24 ans (pour une moyenne OCDE de 14,9%) et de 4,8% (pour une moyenne OCDE de 7,9%) pour la tranche d'âge des 25 - 29 ans.

Notre taux de chômage des universitaires reste cependant inférieur à la moyenne OCDE : 14,5% pour les jeunes universitaires âgés de 20 à 24 ans (pour une moyenne OCDE de 15,3%); 5,7% pour ceux âgés de 25 à 29 ans (pour une moyenne OCDE de 8,5%). Dans quelques pays européens, la situation des jeunes universitaires est très préoccupante, comme, par exemples, en Grèce (21,4%), en Italie et en Espagne (plus de 33%).

Dans notre pays, comme dans plusieurs autres, l'amélioration du niveau de formation s'est produite dans le contexte d'un chômage massif. Le niveau d'exigence à l'embauche s'est accru dans de nombreux secteurs. Les individus les moins bien formés sont les plus pénalisés par cette évolution. Les taux de chômage élevés indiquent qu'ils n'ont guère la possibilité de compenser leur faible niveau de formation par des compétences acquises en cours d'emploi.

Il n'est pas correct d'inférer à partir des données par âge publiées ici une quelconque amélioration ou détérioration des conditions d'embauche au cours du temps, même si globalement les taux de chômage sont moins élevés dans le groupe des plus âgés. Les taux de chômage des jeunes sont en effet fortement liés à la conjoncture : un taux plus favorable entre 25 et 29 ans qu'entre 20 et 24 ans ne signifie pas nécessairement que les plus âgés ont vu leur condition s'améliorer : il se pourrait qu'ils aient connu des taux de chômage plus faibles lorsqu'ils étaient plus jeunes.



Les indicateurs de cette section se fondent sur une enquête internationale sur les compétences acquises par des échantillons d'élèves. L'enquête TIMSS<sup>63</sup> sur les acquis en mathématiques et en sciences a été menée en 1995 par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA) et a recueilli des données sur des jeunes de 41 pays.

La Belgique (Communautés française et flamande) a participé à cette enquête en ce qui concerne l'évaluation du rendement des élèves de 14 ans. En revanche, elle n'a pas participé à l'enquête qui concernait les élèves de 9 ans. Elle sera donc absente des différents indicateurs construits sur base des résultats de cette deuxième population.

Les tests proposés par l'IEA sont composés d'items portant sur des connaissances et compétences considérées comme communes aux curricula de mathématiques et de sciences qu'ont suivis les élèves de la population-cible dans plus de 75% des pays participant à l'enquête TIMSS. Ces tests ont été administrés à des échantillons représentatifs d'élèves des deux années de jeunes âgés de 13 ans<sup>64</sup>. Cela correspond, en Communauté française, aux première et deuxième années du secondaire (cycle d'observation)<sup>65</sup>.

Les résultats sont exprimés sur des échelles normalisées, établies à partir des scores relevés auprès des élèves des deux années. Un score de 500 sur ces échelles représente la moyenne internationale (tous pays confondus) de l'ensemble des élèves testés à ces deux niveaux. L'écart type<sup>66</sup> correspond à 100 points<sup>67</sup>.

### *En mathématiques*

En mathématiques, la moyenne internationale en première année s'élève à 484 points et à 513 points en deuxième année du secondaire. Le gain moyen enregistré entre les deux années est donc de 29 points sur l'échelle des scores. Ce gain peut être assimilé aux nouveaux acquis apportés par une année scolaire, et s'observe également en Communauté française.

Deux pays, la Corée et le Japon, obtiennent des résultats exceptionnels. Le niveau d'un élève simplement moyen dans ces pays est supérieur à celui observé auprès de plus de 85% des élèves de l'ensemble des autres pays participants. La Communauté flamande et la République Tchèque présentent également des résultats remarquables (supérieurs à la moyenne internationale de plus d'un demi écart type).

La Communauté française se trouve dans un groupe d'une dizaine de pays dont les résultats moyens se situent entre 520 et 540 points. Les résultats les plus faibles

63 Troisième étude internationale sur les mathématiques et les sciences.

64 L'échantillon devait être composé des deux années d'études adjacentes qui comptent la majorité des élèves âgés de 13 ans 0 mois à 13 ans et 11 mois au moment du recueil des données.

65 Grades 7 et 8 dans la terminologie internationale.

66 L'écart type est l'intervalle autour de la moyenne, à l'intérieur de laquelle se situent les deux tiers environ des valeurs relevées. Dans le cas qui nous occupe, où l'intervalle s'étend de 400 à 600, on peut considérer que moins de 15% des élèves testés (tous pays confondus) ont obtenu des notes supérieures à 600 et moins de 15% des notes inférieures à 400. Cf. aussi l'article de M. DEMEUSE, C. MONSEUR sur le sujet, Revue Athena, n°142, juin 1998.

67 Les résultats généraux ont été présentés et analysés dans *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE* 1996 et le *Guide de lecture de Regards sur l'Éducation N°4*, le lecteur se reportera donc à ces deux ouvrages pour plus de commentaires.



s'observent en Islande et dans trois pays du sud de l'Europe : l'Espagne, la Grèce et le Portugal.

### ***En sciences***

Le niveau des élèves belges francophones est en revanche très préoccupant pour cette discipline. Notre Communauté partage la «lanterne rouge» des pays de l'OCDE avec le Portugal et le Danemark. Les notes de nos élèves sont inférieures d'un écart type, en moyenne, à celles des pays figurant en tête de classement (la République tchèque, le Japon, la Corée).

Ce résultat n'est, hélas, pas tout à fait inattendu. Lors de la première enquête IEA sur les sciences de 1971, les élèves belges francophones de 14 ans se classaient déjà bons derniers du groupe des pays industrialisés. Leur score moyen était même légèrement inférieur à celui du moins mal classé des pays en voie de développement ayant participé à l'étude.

Trois variables, liées à l'échec scolaire, sont analysées dans ce chapitre sur les résultats scolaires<sup>68</sup>.

Les inégalités sociales et les minorités linguistiques constituent deux des trois facteurs qui ont été le plus particulièrement étudiés par l'OCDE. Le troisième facteur est la disparité entre les sexes<sup>69</sup>.

### ***Indicateur F3 : Différences de résultats entre garçons et filles en mathématiques et en sciences en 4e et en 8e années (pp.315 à 321)***

Cet indicateur montre les disparités observées entre les résultats des filles et des garçons à deux moments de leur scolarité.

En mathématiques, il y a une différence significative entre les filles et les garçons dans trois pays seulement (Japon, Corée et Pays-Bas). En ce qui concerne la Belgique, au sein de la population de 14 ans, on constate que les différences liées au sexe sont négligeables, tant en Communauté française qu'en Communauté flamande. Le même constat peut être énoncé en ce qui concerne la compréhension de textes à caractère narratif.

En revanche, dans la moitié des pays, le handicap des filles par rapport aux garçons demeure significatif en sciences. C'est également le cas en Belgique où il correspond à l'équivalent d'environ quatre mois de scolarité dans les deux communautés. Il faut souligner toutefois que cette différence entre les sexes se marquent différemment suivant les matières : les résultats en physique et en chimie sont significativement différents tandis qu'en biologie ils sont tout à fait comparables.

De manière générale, les études internationales montrent que les différences de résultats selon le sexe s'atténuent depuis les années 60. Cependant, l'écart entre les deux sexes, à l'avantage des garçons pour les disciplines scientifiques et à l'avantage des filles pour les matières littéraires, s'accroît en cours de scolarité (du début de l'enseignement primaire à la fin de l'enseignement secondaire).

---

68 La Belgique n'ayant pas participé à cette enquête, elle ne figure pas dans les indicateurs F1, F2 et F4.

69 Voir à ce propos le volume *Analyse des Politiques éducatives*, OCDE, 1997, pp.68-69.



### **Indicateur F5 :** *Milieu social et résultats scolaires en 8e année (pp.327 à 330)*

Cet indicateur met en évidence le lien possible entre les résultats des élèves en mathématiques et le niveau de formation des parents. Il permet également de comparer les résultats obtenus par élèves de groupes linguistiques différents.

Il apparaît que dans tous les pays de l'OCDE, et ce malgré les efforts importants consentis pour réduire les inégalités, le niveau de formation des parents reste une source de disparité importante en matière de résultats scolaires. Toutefois, les différences entre les pays laissent à penser que l'importance de ces disparités peut être limitée. De manière générale, le même constat peut être fait pour les élèves dont la langue maternelle diffère de la langue d'enseignement.

Ces résultats se retrouvent en Communauté française, même si 27% des élèves ont omis de donner le niveau le plus élevé d'instruction de leurs parents. L'écart moyen entre les résultats en mathématiques des élèves dont les parents ont suivi des études primaires uniquement et ceux qui ont terminé leurs études secondaires est de 46 points, et il augmente encore de 20 points pour les élèves dont les parents ont terminé des études supérieures. De même, la proportion d'élèves allophones qui obtiennent de faibles résultats est deux fois plus importante que la proportion observée chez les élèves déclarant parler habituellement le français.

L'expérience d'autres pays montre cependant qu'il est possible de réduire les écarts entre les résultats des élèves. Deux facteurs ont été mis en évidence : le développement de la capacité d'évaluation des enseignants et le renforcement de ces évaluations par un système d'évaluation externe. La mise en place du système de pilotage en Communauté française est un premier pas pouvant contribuer à la réduction de ces inégalités. L'évaluation des élèves, à intervalles réguliers, avec la rédaction de pistes didactiques, est en effet une manière efficace de surmonter les différences entre les origines sociales. L'adoption du récent décret sur les discriminations positives (30 juin 1998) constitue également un outil supplémentaire allant dans la même direction. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ces indicateurs tout au long de la prochaine décennie pour mieux évaluer l'impact de ces nouveaux instruments dont s'est dotée la Communauté française.

### **Indicateur F6 :** *Attitude des élèves de 4e et de 8e années à l'égard des mathématiques* *(pp.331 à 334)*

Cet indicateur permet de mettre en relation l'attitude des élèves vis-à-vis des mathématiques et leurs résultats dans cette matière. En effet, plusieurs études ont montré une corrélation positive entre l'attitude et les résultats, soulignant que cette causalité est réciproque : de bons résultats engendrent une attitude positive envers une matière de même qu'une attitude positive entraîne de meilleurs résultats dans cette matière.

Dans tous les pays, les élèves se montrent bien disposés à l'égard des mathématiques : moins de 5% d'entre eux expriment une opinion systématiquement négative pour tous les aspects de cette discipline. En Communauté française, 68% des élèves de la huitième année semblent avoir une attitude positive ou très positive envers les mathématiques, ce qui correspond à la moyenne des pays testés (67%). Assez curieusement, c'est dans les pays qui obtiennent les meilleurs résultats dans les tests internationaux que l'attitude des élèves de huitième est la plus réticente à l'égard de cet enseignement : seulement 51% en Corée et au Japon et même la Communauté flamande est en dessous de la moyenne OCDE avec un taux d'opinions favorables de 63%.





# NOMBRE DE DIPLÔMÉS SORTANT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

(Indicateurs G1 à G4, pp.335 à 364)

Le chapitre G portant sur les diplômés sortant des établissements d'enseignement devrait permettre à moyen terme un calcul plus précis des résultats des systèmes éducatifs en terme d'investissement et de productivité, à condition que soient établis des ratios prenant en compte également les taux de participation, la mesure de la qualité et l'estimation des coûts.

Cela étant, plusieurs problèmes subsistent encore aujourd'hui dans le calcul et l'harmonisation des définitions des indicateurs relatifs aux diplômés. Ces problèmes affectent la comparabilité internationale pour les quatre indicateurs qui portent successivement sur :

- Les taux de réussite dans l'enseignement secondaire supérieur pour l'indicateur G1 ;
- Les diplômés de l'enseignement supérieur pour l'indicateur G2 ;
- Les diplômés de l'enseignement supérieur par domaines d'études pour l'indicateur G3 ;
- Le nombre de diplômés hautement qualifiés en sciences par rapport à la population active pour l'indicateur G4.

Pour les indicateurs G3 et G4, il est encore très délicat de procéder à un exercice de comparaison internationale. La Communauté française n'a pas fourni de données portant sur l'année de référence. Par contre, l'exercice peut être risqué pour les indicateurs G1 et G2 pour autant que l'on tienne compte des remarques suivantes :

- En Belgique<sup>70</sup>, comme en Norvège, les indicateurs sont basés sur le nombre de diplômes délivrés et non sur le nombre de diplômés. Les doubles comptages de diplômes peuvent, dès lors, conduire à des pourcentages de plus de 100.
- La comparaison Communauté française/Communauté flamande pour l'indicateur G1 consacré à la réussite à la fin du deuxième cycle du secondaire est biaisée par l'harmonisation imparfaite des diplômés pris en considération par nos Communautés. La Communauté française parvient à éviter la quasi-totalité des doubles comptages.

## **Indicateur G1 :**

*Diplômés de l'enseignement secondaire supérieur\** (pp. 337 à 343)

*À première vue, la Belgique semble être au dessus de la moyenne OCDE pour les taux d'obtention des diplômes de l'enseignement technique et professionnel et au dessous pour l'enseignement secondaire général.*

Cet indicateur met en évidence, par rapport à l'ensemble de la population des jeunes âgés de 18 ans (âge théorique d'obtention du diplôme de fin de l'enseignement secondaire), le pourcentage d'étudiants qui obtiennent leur diplôme de l'enseignement secondaire supérieur quel que soit leur âge. Il ne s'agit donc pas d'un taux d'obtention de diplômes à 18 ans.

<sup>70</sup> Pour la Belgique, seule la Communauté flamande a remis des données pour cette édition de *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE*. Les problèmes méthodologiques de collecte des données ont fait que la Communauté française n'est pas présente dans l'actuelle édition.



	Total			Enseignement général			Enseignement professionnel et apprentissage		
	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F
Communauté française	84	78	90	39	35	44	44	43	46
Communauté flamande (RSE)	110	95	117	33	29	38	76	70	82
Communauté fr. + Communauté fl <sup>71</sup> .	98	90	107	36	31	40	63	59	67
<b>Moyenne OCDE (RSL)</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>85</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>49</b>	<b>41</b>	<b>45</b>	<b>41</b>

Année scolaire 1994-1995

Au regard du tableau ci-dessus, on constate que le taux de réussite dans l'enseignement secondaire en Belgique (Communauté française + Communauté flamande, sans la Communauté germanophone) est l'un des plus élevés de l'OCDE. Avec 98%, la Belgique se place en troisième position, derrière la Norvège et la Finlande. Toutefois ce résultat est surfait. En effet, le poids de la Communauté flamande qui ne met pas en place un système de contrôle efficace pour éviter les doubles comptages (particulièrement dans l'enseignement à temps partiel) élève anormalement notre taux. Cependant, il n'est pas exclu que le taux d'autres pays soit aussi affecté par ce double comptage.

Dans le seul enseignement général - où le risque de double comptage est le plus faible -, la Communauté française, tout comme la Communauté flamande, avec respectivement un taux de 40% et de 33%, est au-dessous de la moyenne OCDE (43%). Malgré une scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans, nos Communautés occupent respectivement la quatorzième et la treizième position du classement international.

La Communauté française a proportionnellement (6 points) plus de diplômés de l'enseignement secondaire général que la Communauté flamande. Malheureusement, pour l'enseignement technique et professionnel, le peu de fiabilité du comptage des diplômés en Communauté flamande ne permet pas de tirer de plus amples conclusions.

Pour les diplômés de l'enseignement technique et professionnel - où les risques de double comptage sont les plus importants-, la Belgique (63%) occupe la troisième position derrière la République Tchèque (68%) et l'Allemagne (64%). Il serait imprudent de vouloir tirer plus d'enseignements pour la Belgique de cet indicateur, si ce n'est la nécessité qui s'impose d'accomplir d'importants progrès dans le recensement des diplômés. En revanche, on constate que la Communauté française avec un taux de diplômés de 45% se positionne en dixième position, au-dessus de la moyenne OCDE (41%).

En Belgique, comme pour deux tiers des pays ayant fourni des données par sexe, le taux d'obtention d'un premier diplôme de fin d'études secondaires est, pour les filles, supérieur à celui des garçons.

71 Les chiffres pris en considération pour la population des jeunes de 18 ans sont ceux publiés par l'INS (Institut national de statistique) dans son volume 1A (1996)



**Indicateur G2 :**  
**Diplômés de l'enseignement supérieur** (pp. 344 à 353)

La tendance générale indique clairement que les taux de diplômés de l'enseignement supérieur en Belgique sont parmi les plus élevés des pays de l'OCDE, surtout dans l'enseignement supérieur non universitaire.

Cet indicateur met en évidence, par rapport à l'ensemble de la population des jeunes âgés de 21 ans (âge théorique pour l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court) et de 22 à 23 ans (âge théorique pour l'obtention d'un premier diplôme universitaire : la licence en Belgique), le pourcentage d'étudiants obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur. Il ne s'agit donc pas d'un taux d'obtention des diplômes aux âges de référence.

	Tertiaire non universitaire			1 <sup>e</sup> diplôme universitaire programme long <sup>72</sup>			2 <sup>e</sup> diplôme universitaire <sup>73</sup>			Doctorat ou équivalent		
	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F	H + F	H	F
Communauté française	25,65	19,52	31,97	20,34	22,22	18,42	6,70	6,61	6,78	0,95	1,34	0,55
Communauté flamande (RSE)	28	23	32	26	27	25	5,2	4,9	5,5	0,7	0,9	0,4
<b>Moyenne OCDE (RSE)</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,5</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>0,7</b>

Avec un taux de premiers diplômes universitaires (programmes de type long, tel que la licence) de 26% pour la Communauté flamande et de 20% pour la Communauté française, la Belgique est première devant les Pays-Bas (19%) et l'Allemagne (16%). Cependant certains pays organisent des formations universitaires plus courtes (premier diplôme universitaire programme court) qui permettent aux jeunes d'obtenir un diplôme universitaire plus rapidement que chez nous. Il s'agit, par exemple, du «Bachelor's degree» aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, du «Laurea breve» en Italie ou encore du «Baccalaureus» aux Pays-Bas.

Ces conclusions doivent être interprétées avec circonspection. En effet, que ce soit pour la Belgique, les autres pays de l'OCDE voire même la moyenne OCDE, les données de ce dernier *Regards sur l'Éducation* sont difficilement comparables avec celles de la précédente publication.

Avec un taux de diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire de 28% en Communauté flamande et de 26% en Communauté française, la Belgique occupe la troisième position du classement derrière la Norvège (48%) et le Japon (28%), dépassant largement la moyenne OCDE (13%).

On observe dans notre pays, comme dans tous les pays membres de l'OCDE, à l'exception de la Corée, du Danemark, de l'Irlande, de la Suisse, de la Turquie et de l'Espagne, une certaine disparité liée au sexe. Les diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire sont délivrés, respectivement pour la Communauté flamande et la Communauté française, à 23% et 20% des hommes et à 32% des femmes du groupe d'âge considéré.

72 Sont repris dans cette catégorie les premiers diplômes universitaires intervenant après une candidature. Il s'agit des licences, diplômes d'ingénieurs, doctorats en médecine et médecine vétérinaire.

73 Il s'agit de tous les diplômes intervenant après un premier diplôme universitaire. Sont repris dans cette catégorie les maîtrises, les DES, DEA, licences complémentaires, l'agrégation... (voir annexe 3 de *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE*, 1997).

Le même phénomène, mais privilégiant les hommes, est observé pour l'obtention d'un premier diplôme universitaire en Belgique (respectivement pour la Communauté flamande et la Communauté française : 26% et 22% des hommes pour 25% et 19% des femmes). En revanche, pour la moyenne des pays de l'OCDÉ, le taux d'obtention d'un premier diplôme universitaire est plus élevé pour les femmes.

En Communauté flamande, comme en Communauté française, en ce qui concerne le 2e diplôme universitaire, la proportion s'inverse : il y a sensiblement plus de femmes que d'hommes qui l'obtiennent (respectivement 5,5% et 6,87% contre 4,9% et 6,7%).



# LES GRANDES TENDANCES DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS BELGES : FORCES ET FAIBLESSES

L'intérêt de *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE* réside dans le fait que cette publication permet de suivre annuellement l'évolution des systèmes éducatifs en termes surtout quantitatifs, mais également qualitatifs, cette dernière dimension devant encore être développée et stabilisée. Pour la Communauté française, l'exercice de la comparaison internationale est intéressant à trois niveaux : il permet en effet de mieux préciser les tendances internes à la Belgique<sup>74</sup> quand cela est possible, de la situer par rapport aux pays européens, et, enfin, de la replacer dans le contexte des pays développés en étendant la comparaison avec certains pays de la zone Pacifique et d'Amérique du Nord.

Cet exercice de comparaison, pour avoir une signification en terme de politique éducative doit être mené dans trois directions :

- en tout premier lieu, il s'agit de décrire les grandes caractéristiques démographiques et de voir en quoi et comment l'effort d'éducation place la population d'un pays dans une situation comparable, plus confortable ou critique par rapport à ses partenaires. Cet examen repose plus spécifiquement sur l'analyse du niveau de formation\* et sur les positions sur le marché du travail en fonction de ce niveau;
- en deuxième lieu, il faut examiner de près les caractéristiques des systèmes éducatifs du point de vue de la participation des jeunes, de leur encadrement pédagogique et administratif et des coûts pour essayer d'en dégager l'efficacité générale;
- enfin, à l'heure de la mondialisation et du développement de la «société du savoir», il importe d'analyser, avec un souci de grande rigueur, les facteurs de qualité des systèmes éducatifs.

## A. LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE, LES NIVEAUX D'ACTIVITÉ ET DE FORMATION

Dans le contexte général d'une population plus âgée que dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE, il est significatif de relever en Belgique des taux d'activité\* bas, ainsi que des niveaux de formation\* inférieurs à ceux observés dans beaucoup de pays de l'OCDE. Le déficit se marque en particulier par le taux d'adultes ayant atteint le niveau de l'enseignement secondaire supérieur. Ces tendances s'amplifient quand on compare la situation des hommes et des femmes; les données disponibles indiquent en effet que les déficits sont plus marqués encore dans la population féminine plus âgée.

### A.1. Les nombres estimés d'années en emploi et les taux d'activité observés dans la population belge sont particulièrement faibles

Avec une durée moyenne estimée en emploi\* de 24 ans et 2 mois, les Belges âgés de 25 à 64 ans sont particulièrement défavorisés par rapport aux habitants des autres pays de l'OCDE. La durée moyenne est estimée en emploi au sein de l'OCDE est en effet de 26 ans et 10 mois sur 40 ans de vie active. Dans le cadre de l'Union européenne, la Belgique figure parmi les pays où la durée moyenne estimée en emploi est la plus basse. Hors Union européenne, seule la Pologne connaît une situation plus défavorable pour les hommes et la Turquie pour les femmes. Par rapport aux pays du Pacifique et de l'Amérique du Nord, elle est systématiquement en dessous de la moyenne.

74 À ce sujet, le lecteur se reportera à l'édition 1998 des *Tableaux de bord de l'éducation*.

Cette situation peut s'expliquer par le fait que l'âge moyen de la population belge de 25 à 64 ans est un des plus élevés de l'Union européenne, mais surtout aussi par le fait que la Belgique a connu dans un passé récent une mutation industrielle forte qui l'a vu abandonner des pans entiers de son industrie lourde, ce qui s'est traduit par des départs massifs en pré-retraite. Une autre raison, plus récente, est celle d'une période de scolarisation particulièrement longue (cf. B.3 ci-dessous). Le nombre estimé d'années en emploi s'élève avec le niveau de formation des individus.

Corrélativement, les nombres estimés d'années d'inactivité\* sur 40 ans de carrière sont, en Belgique, parmi les plus élevés : pour les hommes comme pour les femmes, ils sont de près de trois points supérieurs aux durées moyennes de l'OCDE, alors qu'en terme de nombre estimé d'années passées au chômage\*, la population belge reste très proche de la moyenne OCDE. On constate donc globalement une période en emploi plus courte que dans la grande majorité des pays OCDE, qui s'accompagne d'une durée estimée du chômage sensiblement plus courte et d'une période d'inactivité plus longue<sup>75</sup>. Cette tendance lourde conditionne sérieusement l'avenir, notamment en terme de retraite.

Les taux d'activité varient en fonction du niveau de formation atteint. En Belgique, les personnes les moins qualifiées rencontrent beaucoup plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Le diplôme de fin d'enseignement secondaire constitue de nos jours une condition de plus en plus nécessaire d'accès au marché du travail. Aujourd'hui ce niveau d'étude devient la référence pour l'insertion des jeunes, comme en attestent les taux de chômage des jeunes sortis du système éducatif à ce niveau par rapport à ceux qui l'ont quitté au niveau du premier cycle du secondaire.

## A.2. Les niveaux de formation sont parmi les plus faibles des pays de l'OCDE

Si l'on examine le niveau de formation\* des adultes âgés de 25 à 64 ans, mesuré par le diplôme le plus élevé obtenu, il faut constater un déficit relatif par rapport à la plupart des pays de l'OCDE. En effet, avec un taux de 47% (moyenne OCDE de 40%) de la population simplement munie d'un diplôme de l'enseignement primaire ou du secondaire inférieur, la Belgique se classe en septième position à l'intérieur de l'Union européenne et en neuvième position, ex-aequo avec l'Australie, pour toute la zone OCDE. Au niveau de l'enseignement secondaire supérieur, elle montre également une réelle faiblesse puisqu'elle ne comporte que 29% de sa population âgée de 25 à 64 ans ayant atteint ce niveau d'étude pour une moyenne OCDE de 40%. Ce n'est que dans le cas de l'enseignement supérieur de type court que la tendance s'inverse avec un taux de diplômés de 14% pour une moyenne OCDE de 9%. Au niveau de l'enseignement supérieur de type long, elle est légèrement en dessous de la moyenne avec 11% pour 13% en moyenne dans les pays de l'OCDE.

Cette situation, ici aussi, est explicable. La Belgique a été dans les derniers pays à prolonger la période d'instruction obligatoire alors que la plupart de ses partenaires avait déjà porté la fin de la scolarité obligatoire à 15 ou 16 ans. Avec la réforme de 1983, la Belgique a accentué une tendance forte au rattrapage et les simulations de l'OCDE, à politique inchangée<sup>76</sup>, font apparaître qu'elle se rapprochera de la moyenne OCDE d'ici 2015.

75 Cette tendance devrait pouvoir faire l'objet d'une analyse plus fouillée à partir de la prochaine publication du Service des Études et de la Statistique de la Région wallonne, *Le Marché du travail en Wallonie* (à paraître).

76 Il faut souligner les mesures prises depuis quelques années qui entendent privilégier «l'école de la réussite» et les dispositions contenues dans les récents décrets sur les missions de l'école, sur les discriminations positives et sur l'école fondamentale qui à eux seuls devraient renforcer la tendance. Il sera du reste intéressant de suivre cet indicateur pendant les dix prochaines années pour examiner la progression des taux de scolarisation et évaluer de la sorte la pertinence des mesures prises dernièrement en Communauté française.



Si l'on examine la situation du niveau de formation selon des tranches d'âge plus courtes (25-34 ans, 35-44 ans, ...), on remarque une évolution sensible des niveaux de formation pour les catégories d'âge les plus jeunes. La tendance, déjà perceptible les années antérieures, ne fait que se confirmer, à savoir que de plus en plus de personnes obtiennent au minimum le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et que les inégalités entre les hommes et les femmes s'atténuent progressivement. Dans la tranche d'âge des 55 à 64 ans, 31% des individus ont atteint ce niveau de formation alors que pour la tranche d'âge des 25 à 34 ans, ils sont 70%. La part des femmes parmi les personnes qui n'ont pas atteint ce niveau est de 45% dans la tranche d'âge la plus jeune, ce qui est inférieur à ce qui est observé dans la plupart des pays européens et inférieur de 6 points à la moyenne OCDE. Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur de type court, les femmes sont majoritaires et sur ce critère, nous sommes en troisième position parmi les pays de l'Union européenne, derrière l'Autriche et le Portugal où la part des femmes pour ce niveau d'étude est encore plus importante qu'en Belgique.

### **A.3. L'analyse des taux d'activité\* et des taux de chômage\* selon les niveaux de formation met en évidence de fortes disparités entre les hommes et les femmes**

Si l'on examine les taux d'activité de la tranche d'âge des 25 à 64 ans en fonction du niveau de formation, on s'aperçoit que la Belgique connaît des disparités très fortes entre les hommes et les femmes et que l'écart entre les taux d'activité des personnes peu qualifiées et des diplômés universitaires est lui aussi très important. En effet, la différence entre les taux d'activité des hommes et des femmes est de 31 points pour les diplômés du seul enseignement primaire ou du secondaire inférieur (pour une différence de 29 points en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE), de 22 points pour ceux du secondaire supérieur (pour une différence OCDE de 20 points). Les écarts entre les taux d'activité des hommes et des femmes diplômés de l'enseignement supérieur de type court sont identiques, en Belgique, à ceux observés en moyenne dans les autres pays de l'OCDE : 10 points; l'écart est seulement de 8 points pour ceux qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de type long, soit une différence moindre que l'écart observé dans les pays de l'OCDE.

En règle générale, on constate que les femmes peu diplômées ont de plus grandes difficultés d'accéder au marché du travail et de s'y maintenir en Belgique par rapport à leurs homologues de la plupart des autres pays. Celles qui ont obtenu un diplôme supérieur connaissent par contre des taux d'activité très voisins de la moyenne de l'OCDE.

En terme de chômage également, la Belgique apparaît comme particulièrement inégalitaire lorsque l'on compare la situation des hommes et des femmes. Cette inégalité est surtout flagrante pour les personnes qui n'ont pas terminé l'enseignement secondaire, puisqu'une différence de pratiquement 10 points entre les taux de chômage des hommes et des femmes à ce niveau de formation est à signaler en Belgique, alors que la moyenne OCDE indique une différence de 2 points seulement. Ce n'est que parmi les personnes diplômées de l'enseignement supérieur de type court que l'écart entre les taux de chômage des hommes et des femmes est inférieur en Belgique à la moyenne OCDE. Dans d'autres pays, comme par exemple en Suède, les indicateurs mettent en évidence une répartition du travail beaucoup plus égalitaire entre les hommes et les femmes.

\* \*

\*



Ces tendances lourdes constatées depuis le début de la parution de *Regards sur l'Éducation* conduisent naturellement à trois constats :

- Les faibles taux de qualification et d'activité, surtout dans les tranches d'âge les plus élevées devraient nous amener à réfléchir à la pertinence des dispositifs de formation continue mis en place dans notre pays. Comme on a pu le constater ce sont surtout, comme dans la plupart des pays du reste, les personnes ayant un haut degré de qualification qui ont le plus de chances de bénéficier des dispositifs de formation continue, alors que les personnes d'un faible niveau de qualification y participent peu (cf. indicateur C7). La réforme de l'enseignement de promotion sociale, par exemple, devra être suivie dans cette perspective et faire l'objet d'une étude approfondie en terme d'impact sur la formation continue des populations peu qualifiées.
- L'évolution sensible du nombre de jeunes qui, à cause de la prolongation de la période de scolarité obligatoire, atteignent progressivement des taux comparables de formation à ceux de nos partenaires et l'originalité de la Belgique qui est un des rares pays qui connaisse un taux aussi élevé de diplômés de l'enseignement supérieur de type court. Avec pour ces derniers, des taux d'insertion sur le marché du travail qui sont assez favorables par rapport aux moyennes enregistrées dans les autres pays. L'absence de la Belgique dans les indicateurs d'investissement et de rendement des différents niveaux de formation, ainsi que dans ceux portant sur le chômage des jeunes en fonction du temps écoulé depuis la fin des études doit faire l'objet d'une réflexion pour que certains de ces paramètres deviennent objet d'étude dans le cadre des enquêtes *Forces de travail*, par exemple.
- La tendance lente mais progressive vers une plus grande égalité entre les hommes et les femmes tant au niveau des taux d'activité que des niveaux d'étude atteints. Les indicateurs qui soulignent cette tendance doivent être suivis de près, ils constitueront un facteur d'évaluation pour la politique d'égalité des chances qui a été initiée ces derniers temps, notamment dans le cadre du décret sur les missions de l'école.

## **B. LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS EN BELGIQUE : LA PARTICIPATION DES JEUNES, L'ENCADREMENT ET LES MOYENS DISPONIBLES**

Les grandes caractéristiques des systèmes éducatifs en Belgique, qui sont assez originales par rapport à plusieurs pays de l'OCDE, sont à analyser en terme de moyens disponibles, mais aussi en terme d'encadrement et de participation des jeunes.

### **B.1. Les dépenses totales d'enseignement restent légèrement supérieures à la moyenne OCDE**

Tous les indicateurs consacrés aux dépenses\* d'éducation laissent apparaître une situation globalement positive pour la Belgique. En effet, notre pays y consacre un montant équivalent à 5,5% du PIB pour une moyenne OCDE de 5,1%. Dans le cadre de l'Union européenne, cela nous place en quatrième position. Cependant si l'on établit un classement des pays en fonction des dépenses d'éducation par élève/étudiant en proportion du PIB par habitant, vu notre fort taux de participation à l'enseignement, nos dépenses unitaires sont inférieures à la moyenne OCDE pour la plupart des niveaux d'enseignement. L'enseignement secondaire étant le seul niveau où notre dépense par élève est de deux points supérieure à cette moyenne. Par rapport aux pays de l'Union européenne, la Belgique apparaît comme ayant des coûts, selon ce mode de calcul, relativement raisonnables. Son enseignement préscolaire est le moins coûteux; l'enseignement primaire belge est avec celui de l'Irlande et des Pays-Bas celui qui connaît le coût unitaire/PIB par habitant le plus bas. Quant aux coûts unitaires de l'enseignement secondaire, ils apparaissent comme supérieurs aux coûts de la Grèce, de





l'Espagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Il en va de même pour l'enseignement supérieur qui se situe au même niveau que celui de la France et devant l'Espagne, la Grèce et l'Italie.

Les coûts de l'enseignement universitaire sont actuellement peu évaluables avec précision car il n'est pas possible de bien distinguer ce qui est dévolu aux tâches d'enseignement par rapport aux tâches de Recherche/Développement\*.

## **B.2. Un corps professoral qui continue à bénéficier de certaines conditions avantageuses par rapport à la plupart des pays de l'OCDE**

La condition enseignante en Belgique continue à être avantageuse sur certains points par rapport à la plupart des pays de l'OCDE. En effet, une estimation pour l'enseignement secondaire de premier cycle montre que la Belgique appartient au groupe des pays qui offrent un salaire brut après 15 ans de carrière légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE pour un nombre d'heures de cours quasiment identique, où les élèves suivent théoriquement en moyenne un peu plus d'heures de cours dans des classes à effectifs réduits. Cette constatation peut également être faite d'une façon plus nuancée pour l'enseignement fondamental, mais plus marquée pour l'enseignant du secondaire supérieur<sup>77</sup>.

Si les professeurs belges continuent donc à jouir d'une situation comparativement plus favorable (salaire brut, charge horaire, taux d'encadrement ...) que dans la plupart des pays de l'OCDE, il apparaît cependant que les personnels d'appui, les personnels administratifs et de direction sont moins présents dans nos écoles que dans celles de plusieurs pays de l'OCDE. La Belgique a fait le choix, quelle que soit la Communauté, de privilégier le recrutement de professeurs auxquels elle a confié outre les tâches classiques d'enseignement les autres tâches annexes. Elle a donc peu développé les «cadres intermédiaires» de l'enseignement qui assurent, chez d'autres, les tutorats, les services de documentation, d'encadrement et de soutien des jeunes. Une analyse des dépenses de fonctionnement illustre parfaitement cette tendance puisque, pour tous les niveaux d'enseignement, l'écart entre la part des rémunérations du personnel enseignant par rapport à celle des autres personnels est le plus important (Sur le total des dépenses de fonctionnement, les coûts de personnel sont ainsi répartis : 80% de rémunération pour les enseignants du fondamental et du secondaire et 4% pour les autres personnels par rapport à une moyenne OCDE de 65% et 14%, de même la proportion pour l'enseignement supérieur est de 73% - 2% par rapport à la double moyenne OCDE de 47% - 21%).

## **B.3. Les taux de scolarisation des jeunes Belges restent parmi les plus élevés du monde**

Nos systèmes d'enseignement se caractérisent par un développement très important de l'école maternelle, fréquentée par près de 100% des enfants âgés de 3 à 5 ans, ainsi que par une forte scolarisation des jeunes de plus de 16 ans. Cette dernière caractéristique est due, notamment, à notre législation sur l'obligation scolaire, beaucoup plus favorable actuellement que dans la plupart des pays de l'OCDE, puisque seuls les Pays-Bas et l'Allemagne ont porté, comme nous, à 18 ans l'âge limite de la scolarité obligatoire. Elle est due aussi à un très bon taux de participation à l'enseignement supérieur, encouragé par l'absence de *numerus clausus* ou d'examen d'entrée, tant dans le supérieur non universitaire que dans la plupart des sections

<sup>77</sup> Il est à noter que certaines données pour l'encadrement sont toujours celles de 1994. Il faudra attendre les prochaines éditions de *Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDE* pour mieux évaluer l'impact des mesures de rationalisation dans l'enseignement secondaire et l'effet produit des revalorisations des salaires bruts pour l'enseignement fondamental.



universitaires. Plus de deux tiers (69,8%) de la tranche d'âge des jeunes comprise entre 5 et 29 ans est dans un établissement scolaire.

De ce fait, un enfant belge de cinq ans a, aujourd'hui, une «espérance de scolarisation» parmi les plus longues (17 ans et 7 mois), par rapport avec la moyenne OCDE de 15 ans et 3 mois.

Mais cette tendance lourde doit faire l'objet d'un examen plus approfondi et être analysée par niveau d'enseignement. Au niveau de l'enseignement secondaire, l'importance des retards scolaires est très nettement perceptible en Belgique par rapport à la plupart des pays de l'Union européenne puisque l'on compte encore 20% des jeunes de 20 ans dans ce niveau d'enseignement. Ce retard explique aussi pourquoi la Belgique se situe en tête des taux (65%) de scolarisation à 20 ans.

La répartition entre les sections d'enseignement général d'une part, et technique et professionnel<sup>78</sup> d'autre part, met en évidence le faible taux (32%), en comparaison avec les pays de l'Union européenne, de fréquentation de l'enseignement secondaire général en Belgique qui apparaît en douzième position juste avant l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Dans le classement qui inclut les autres pays de l'OCDE, seule la Hongrie a un taux de fréquentation de l'enseignement général inférieur. En règle générale, la Belgique est très en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 47%. Pour l'enseignement technique et professionnel, elle se distingue également par une forte fréquentation des filières organisées en milieu scolaire (à temps plein ou à temps partiel), comme l'Italie, et est cette fois en tête du classement européen derrière l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et l'Italie. Il est à noter que pour l'Allemagne, l'Autriche et les Pays-Bas, la scolarisation se fait majoritairement dans des systèmes d'enseignement en alternance, très faiblement fréquentés en Belgique. Par rapport à la moyenne OCDE, la Belgique scolarise une plus grande part de sa population dans l'enseignement technique et professionnel (68% contre une moyenne OCDE de 57%).

La scolarisation dans l'enseignement supérieur fait très clairement apparaître une situation contrastée pour la Belgique. Par rapport à ses partenaires de l'Union européenne, la Belgique a un taux de scolarisation très élevé pour l'enseignement supérieur de type court puisqu'il est supérieur de 15,7 points par rapport à la moyenne OCDE pour la tranche d'âge des 18-21 ans et de 4,8 points pour la tranche des 22-25 ans. Elle reste première du classement pour l'ensemble de la zone OCDE.

Par contre, pour l'enseignement supérieur de niveau universitaire, la situation est plus contrastée puisque si la Belgique garde un taux relativement élevé par rapport aux autres pays européens pour la tranche d'âge des 18-21 ans avec un taux de 19,1% (contre une moyenne OCDE de 14,9%), elle se retrouve dans le groupe des pays européens qui ont le plus faible taux pour la tranche d'âge des 22-25 ans avec 8,5% pour une moyenne OCDE de 12,4%. Cette inversion de tendance s'explique en partie par le fait que l'entrée dans l'enseignement supérieur n'est pas soumise chez nous à des conditions particulières, les jeunes y accèdent directement après leurs études secondaires. Elle souligne probablement également la désaffection de l'enseignement universitaire à la suite des taux d'échec très élevés en candidature et l'attractivité des formations plus courtes, particulièrement «rentables» sur le marché du travail. Il faut signaler également que pour la tranche d'âge des 26-29 ans, la Belgique est le pays qui a le taux de fréquentation de l'enseignement universitaire le plus bas, très en dessous de la moyenne OCDE (1,7% contre une moyenne OCDE de 5,2%).

\* \*  
\*

---

78 Il est à noter que, d'un point de vue statistique, l'enseignement de promotion sociale est inclus dans l'enseignement technique et professionnel.



Les grandes tendances de l'enseignement en Belgique font bien apparaître les lignes de force et de faiblesse de nos systèmes éducatifs. Il faut mettre en exergue particulièrement :

- Les taux très élevés de participation des jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans, mais comprenant la prise en compte de retards scolaires importants. La mise en place du dispositif de «l'école de la réussite» dans la Communauté française devrait réduire progressivement le poids de l'échec particulièrement dans les premières années de la scolarité. Il faudra dans les années à venir suivre l'évolution de ces indicateurs. Elle sera un facteur à prendre en compte dans l'évaluation des politiques actuelles.
- L'attractivité très forte de l'enseignement supérieur de type court, surtout pour les jeunes filles, et un bon taux d'insertion des diplômés de ce niveau sur le marché du travail.
- La difficulté actuelle de bien distinguer les dépenses d'enseignement et de recherche pour l'enseignement universitaire, ce qui ne permet pas d'établir une réelle comparaison avec les pays de l'OCDÉ et de bien apprécier l'effort consenti par la collectivité pour ce type d'enseignement.
- Les comparaisons internationales confirment la situation globalement positive des enseignants en Belgique, mais il faudra mieux suivre les tendances à ce sujet dans les prochaines années pour évaluer de façon plus précise l'impact des mesures prises pour l'enseignement fondamental et le secondaire.

## C. LES FACTEURS DE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE

Par rapport à la précédente édition de *Regards sur l'Éducation* peu d'éléments nouveaux sont intervenus. Les indicateurs de résultats scolaires sont toujours issus de l'exploitation de l'enquête TIMSS de l'IEA et les commentaires rédigés à l'époque dans les *Clés de Lecture de Regards sur l'Éducation n°4* restent dans leur ensemble d'actualité. La Communauté française n'ayant pas participé à l'enquête internationale sur la littératie\* des adultes, nous ne sommes pas repris dans les analyses développées notamment dans le chapitre «*La Littératie : un capital à entretenir*» de *Analyse des politiques éducatives*.

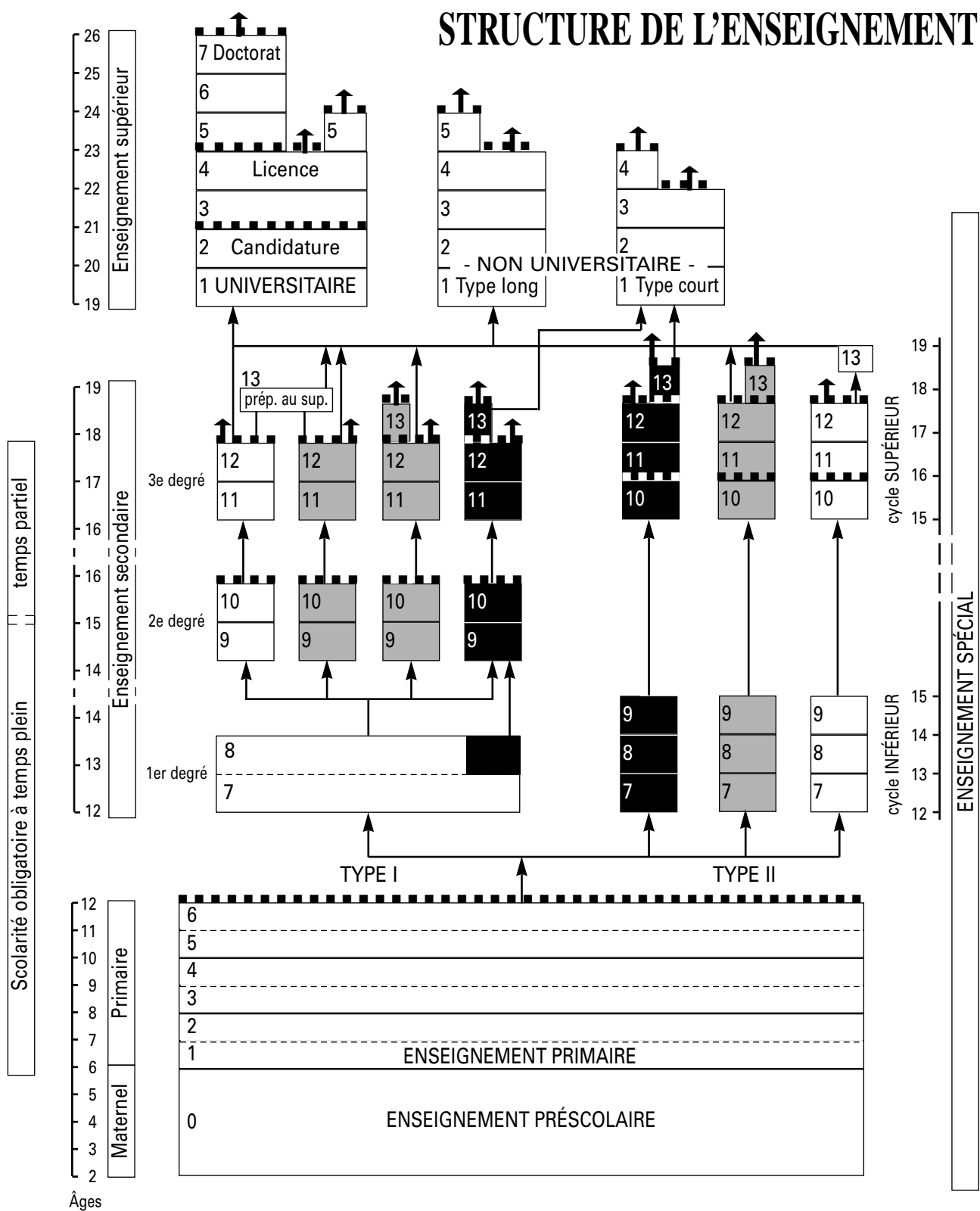
Par contre, le chapitre portant sur les diplômés apporte un éclairage différent sur les sorties du système éducatif. Même si la méthodologie de comptage n'est pas encore parfaitement homogène, il faut relever le fait que pour l'enseignement secondaire général, la Belgique délivre moins de diplômés que la moyenne des pays de l'OCDÉ, mais que le taux d'obtention des filles est plus élevé que celui des garçons. Pour l'enseignement supérieur de type court, la tendance est plus favorable à la Belgique qui arrive en troisième position (malgré une durée des études assez longue), avec ici aussi un pourcentage de diplômés plus favorable pour les filles que pour les garçons.

Dans l'enseignement universitaire, les taux d'obtention des diplômés sont supérieurs à la moyenne OCDÉ et seulement pour le premier diplôme (celui de la licence) la proportion est plus favorable pour les garçons.

Globalement, notre taux de diplômés de l'enseignement supérieur dans la population jeune (25 - 34 ans) est parmi les plus élevés des pays de l'OCDÉ (33%), il dépasse de 10 points cette moyenne.



# STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT



- Principaux flux de sortie
- Principaux flux de passages
- Diplôme ou certificat année d'étude
- Enseignement général
- Enseignement technique
- Enseignement professionnel
- 1er degré : observation
- 2e degré : orientation
- 3e degré : détermination

### ***Dépenses publiques, dépenses privées***

L'OCDE établit une distinction entre dépenses publiques et dépenses privées. En Belgique, seules les dépenses engagées par les pouvoirs publics sont connues. Les montants sont extraits du budget fédéral, des budgets des Communautés, des Provinces et des Communes ainsi que des budgets régionaux pour les établissements de formation des Classes moyennes. Les subventions publiques aux entités privées et aux ménages, autres que les bourses et prêts d'étude, n'ont pas été prises en compte.

Les dépenses engagées par les familles, les entreprises privées et les ASBL s'occupant d'enseignement ne font pas l'objet de recensements systématiques et n'ont donc pas pu être mesurées ou estimées.

En Belgique, comme dans d'autres pays de l'OCDE, les dépenses affectées à l'enseignement par les pouvoirs organisateurs des écoles privées (essentiellement le réseau libre) et les dépenses engagées par les entreprises privées pour la formation des apprentis ne sont pas recensées et donc non reprises dans les calculs d'indicateurs.

### ***Établissements publics, privés subventionnés, privés non subventionnés***

Les établissements d'enseignement sont classés par l'OCDE en trois catégories :

- Les **établissements publics**. Il s'agit, chez nous, des établissements de l'enseignement officiel organisé par les Communautés (enseignement des Communautés) ou subventionné par les Communautés (enseignements subventionnés provincial et communal).
- Les **établissements privés subventionnés**. Les écoles de l'enseignement libre ont été reprises dans cette catégorie. Elles cumulent des fonds privés (non recensés) et des subventions qu'elles reçoivent des Communautés dans la même mesure que l'enseignement officiel subventionné. Les centres d'apprentissage des Classes moyennes, tous constitués en ASBL, appartiennent également à cette catégorie.

Les établissements privés non subventionnés. En l'absence de données recensées, ceux-ci n'ont pas été repris dans les chiffres belges. En Belgique, ces établissements organisent quasi exclusivement des cours à destination d'un public adulte.

### ***Littératie***

La signification du terme «littératie» donnée dans le cadre de l'enquête internationale IALS (International Adult Literacy Survey - Enquête internationale sur les capacités de lecture et d'écriture des adultes<sup>79</sup>) est la suivante : aptitude précise à savoir comprendre et utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la communauté, en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités.

### ***Niveaux de pouvoirs, de décision et de financement***

Le **niveau central** : en Belgique et en matière d'enseignement, seules les pensions de retraite du personnel d'éducation relèvent encore de ce niveau. Afin d'augmenter la comparabilité internationale des données financières, ces dépenses résiduelles ont été comptabilisées au niveau régional.

---

79 Cette enquête, coordonnée par Statistique Canada et l'OCDE est menée dans 25 pays de l'OCDE. Les premiers résultats ont été publiés par l'OCDE dans *Littératie, Économie et Société* (1995) et *Littératie et Société du Savoir* (1997).

**Le niveau régional** : à la suite de la communautarisation de l'enseignement belge, intervenue en 1988, les dotations versées par l'État central aux Communautés ont été classées à ce niveau régional. Toutes les dépenses d'éducation dont la gestion est assurée par les trois Communautés sont donc classées à ce niveau.

**Le niveau local** : seules les dépenses d'enseignement des Provinces et Communes sont comptabilisées à ce troisième niveau.

### *Niveaux d'enseignement*

La Classification Internationale Type de l'Éducation (CITÉ/ISCED<sup>80</sup>) de l'UNESCO est utilisée dans les comparaisons internationales pour rendre compte des niveaux des programmes d'études organisés dans les différents pays. Sept niveaux sont distingués :

- Niveau 0 ou éducation préscolaire;
- Niveau 1 ou enseignement primaire;
- Niveau 2 ou enseignement secondaire inférieur;
- Niveau 3 ou enseignement secondaire supérieur;
- Niveau 5 ou enseignement tertiaire de niveau non universitaire;
- Niveaux 6 et 7 ou enseignement tertiaire de niveau universitaire.

Pour une bonne compréhension de la signification des indicateurs, il convient de rappeler certaines particularités de ces définitions dans le cas du système d'enseignement de la Communauté française de Belgique :

- au niveau préscolaire, primaire et secondaire, les enseignements ordinaire et spécial sont toujours fusionnés;
- au niveau secondaire, les enseignements rénové et traditionnel ne sont jamais distingués;
- par convention, l'enseignement secondaire inférieur à temps plein ne comprend systématiquement que les deux premières années secondaires : toutes les autres années sont classées au niveau secondaire supérieur;
- l'enseignement secondaire supérieur à temps plein se subdivise en enseignement général d'une part et enseignement technique et professionnel d'autre part; ce dernier comprend non seulement l'enseignement ordinaire mais aussi l'enseignement artistique, une partie du spécial, l'enseignement en alternance et l'apprentissage pour les Classes moyennes et les PME;
- l'enseignement à temps partiel regroupe les niveaux secondaire et supérieur de l'enseignement de promotion sociale; pour des raisons techniques, l'enseignement de promotion socioculturelle n'a pas été pris en compte;
- l'enseignement supérieur de type long est toujours classé avec l'universitaire et est donc bien distinct de l'enseignement de type court non universitaire auquel est associé l'enseignement artistique supérieur<sup>81</sup> et les formations de chef d'entreprise organisées pour les Classes moyennes et les PME;
- la catégorie «enseignement tertiaire non-universitaire» ne couvre en fait, en Belgique, que l'enseignement supérieur non-universitaire de type court.

Dans ses commentaires, l'OCDÉ utilise l'expression «filière» pour distinguer les enseignements technique et professionnel et l'enseignement général. Il convient de noter qu'en Communauté française, la dénomination officielle est «forme», aussi bien pour le secondaire que pour le supérieur non universitaire de type court et de type long.

---

80 International Standard Classification of Education

81 Seules les données relatives aux sections «arts plastiques» sont actuellement disponibles.



### ***Niveaux de formation***

La classification des niveaux de formation se rapporte aux niveaux du diplôme le plus élevé obtenu par un individu. Quatre niveaux de formation ont été distingués pour établir les comparaisons internationales dans cette édition : l'enseignement tertiaire de niveau universitaire (qui inclut en Belgique l'enseignement supérieur de type long), l'enseignement tertiaire de niveau non-universitaire (En Belgique, l'enseignement supérieur de type court), l'enseignement secondaire de deuxième cycle (qui comprend chez nous les certificats d'enseignement secondaire supérieur, les certificats de qualification obtenus en fin de scolarité secondaire, y compris dans le cadre de la promotion sociale, et les certificats d'apprentissage) et le niveau inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire (certificats d'enseignement secondaire inférieur, certificats de qualification décernés en quatrième et cinquième années secondaires, y compris par l'enseignement de promotion sociale, et les certificats d'études de base). Les personnes sans diplôme sont également comprises dans cette catégorie.

### ***Personne active***

Par «personne active», il faut entendre toutes les personnes qui ont un emploi ou qui sont inscrites au chômage selon la définition du Bureau International du travail (BIT).

### ***Personne avec emploi***

Personne qui durant la semaine de référence effectuait un travail moyennant un salaire ou en vue d'un bénéfice pendant au moins une heure (définition du terme «emploi» selon le Bureau International du Travail (BIT)).

### ***Personne au chômage***

Personne sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour travailler (définition du BIT). Cette définition du chômage est plus générale et englobe plus d'individus que celle de «chômeurs complets indemnisés» utilisée habituellement dans les statistiques officielles en Belgique.

### ***Personne inactive***

Personne sans emploi qui ne cherche pas à travailler : étudiant, femme au foyer, retraité ... (définition du BIT).

### ***Produit Intérieur Brut (PIB)***

Le PIB est égal à la valeur ajoutée par tous les producteurs résidant dans le pays, augmentée des droits et taxes d'importation et diminuée de la valeur de la consommation intermédiaire de ces producteurs. Le PIB est exprimé dans la monnaie du pays et mesure de façon synthétique la valeur de la production totale du pays. En 1994, le PIB de la Belgique était de 7.678 milliards de francs belges, soit environ 759.000 francs par habitant.

### ***Recherche et développement en éducation***

La recherche et développement en éducation (R-D) consiste en travaux systématiques, expérimentaux et d'investigation sur les activités de développement concernant les domaines suivants : l'environnement social, culturel, économique et politique à l'intérieur du système éducatif; les objectifs de l'éducation, les processus d'enseignement, d'apprentissage et de développement personnel; le travail des éducateurs; les ressources et les modalités d'organisation pour le soutien scolaire; les



politiques et stratégies pour atteindre les objectifs de l'éducation et les retombées de l'éducation sur le plan social, culturel, politique et économique.

***Transferts, financeurs initiaux, financeurs finaux***

Les différents flux entre les sources de financement sont appelés transferts. L'OCDE distingue les **financeurs initiaux** : dans le cas de la Belgique, ce sont les trois Communautés qui, après avoir perçu la contribution de l'État central, transfèrent des subventions aux Provinces, aux Communes et aux pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre. Dès lors, les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné et de l'enseignement libre sont appelés **financeurs finaux**.





# TABLE DES MATIÈRES

---

En Guise de préambule - Le Projet des indicateurs de l'enseignement de l'OCDE .....	3
La Position de la Belgique, indicateur par indicateur .....	8
• Contexte démographique, social et économique de l'éducation .....	8
• Les ressources financières et humaines investies dans l'éducation .....	13
• Accès à l'éducation, participation et progression .....	22
• Environnement pédagogique et organisation scolaire .....	34
• Niveau de formation et devenir sur le plan social et professionnel .....	40
• Résultats scolaires .....	44
• Nombre de diplômés sortant des établissements d'enseignement .....	47
Conclusion .....	51
Annexe 1 - Structure de l'enseignement	
Annexe 2 - Glossaire	

---

*Ce rapport, fruit d'une collaboration entre les membres du Groupe technique et les experts des Réseaux du projet Ines, a été préparé par :*

- D. Barthélémy, Ministère de la Communauté française, Secrétariat général, Direction des Relations internationales;*
- Ph. Delooz, Université de Mons-Hainaut, Institut d'Administration scolaire;*
- D. Duchateau, Université de Liège, Service de Pédagogie expérimentale;*
- N. Jauniaux, Ministère de la Communauté française, Administration générale de la Culture et de l'Informatique, Service des Statistiques;*
- Chr. Mainguet, Université de Liège, Service de Pédagogie expérimentale;*
- J-Cl. Roucloux, Ministère de la Communauté française, Administration générale de la Culture et de l'Informatique, Service des Statistiques.*

---

*Regards sur l'Éducation - Les Indicateurs de l'OCDÉ et Analyse des politiques éducatives sont en vente chez Jean De Lannoy, avenue du Roi, 202 à 1190 Bruxelles (Tél. (02)538.51.69 et télécopieur (02)538.08.41), ainsi qu'au siège de l'OCDÉ, rue André Pascal, 2 à 75775 Paris*  
*Site internet de l'OCDÉ : <http://www.oecd.org>.*

---

*D/1998/7224/1*

*La citation d'un passage du présent rapport est autorisée moyennant l'indication de la source.*

*Graphisme : [Luc.Chaufoureau@tvd.be](mailto:Luc.Chaufoureau@tvd.be)*

---



# CLÉS DE LECTURE

Cette publication a pour objectifs de :

- mettre en évidence les grandes lignes de force des systèmes éducatifs belges à la lumière des comparaisons internationales en terme de participation, de ressources, de processus, de résultats;
- fournir des explications complémentaires, à la lecture de certains indicateurs de l'OCDE, sur les particularités des systèmes éducatifs belges.

Ministère de la Communauté française  
Secrétariat général  
Direction des Relations internationales  
Espace 27 septembre  
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles  
Éd. resp. : Henry Ingberg, Secrétaire général

